

「PDZA」

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE



26 SEPTEMBRE
2016

PDZA

*À la mémoire de
monsieur Pierre Breault,
producteur agricole de Rawdon,
président du Comité
consultatif agricole
de 1998 à 2012.*



REMERCIEMENTS

CET OUVRAGE A ÉTÉ RÉALISÉ GRÂCE À LA COLLABORATION D'UNE MULTITUDE D'ACTEURS INTÉRESSÉS AU TERRITOIRE DE LA MRC DE MATAWINIE :

Le Conseil de la MRC de Matawinie :

Monsieur Michel Surprenant, maire de Chertsey
Monsieur Sylvain Breton, maire d'Entrelacs
Madame Roxanne Turcotte, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci
Monsieur Bruno Guilbault, maire de Rawdon
Monsieur Robert W. Desnoyers, maire de Saint-Alphonse-Rodriguez
Monsieur Martin Bordeleau, maire de Saint-Côme
Monsieur André Dutremble, maire de Saint-Damien
Monsieur Joé Deslauriers, maire de Saint-Donat
Monsieur Normand Laporte, maire de Sainte-Béatrix
Monsieur Atchez Arbour, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Monsieur Gaétan Morin, préfet, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Monsieur Martin Desroches, maire de Saint-Félix-de-Valois (depuis 2015)
Monsieur Normand Champagne, maire de Saint-Jean-de-Matha
Monsieur Réjean Gouin, maire de Saint-Michel-des-Saints
Monsieur Richard Rondeau, maire de Saint-Zénon
Monsieur Gyslain Loyer, maire de Saint-Félix-de-Valois (2014-2015)

Les membres du Comité consultatif agricole :

Monsieur Normand Champagne, maire de Saint-Jean-de-Matha, président du Comité depuis 2015
Madame Huguette Baril, productrice agricole de Saint-Damien
Monsieur Bertrand Baril, citoyen de Saint-Jean-de-Matha
Monsieur Martin Desroches, maire de Saint-Félix-de-Valois (depuis 2015)
Monsieur Denis Durand, producteur agricole de Saint-Damien
Monsieur Serge Forest, producteur agricole de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Monsieur Gyslain Loyer, maire de Saint-Félix-de-Valois (2014-2015)
Monsieur Bruno Guilbault, maire de Rawdon (2014-2015)

Les membres de la Table de concertation du PDZA :

Monsieur Normand Laporte, maire de Sainte-Béatrix, président de la Table de concertation (depuis novembre 2015)
Madame Andréanne Aumont, Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière (FUPAL) (2014-2015)
Madame Marie-Claude Bolduc, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
Madame Chantal Fafard, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
Madame Emmanuelle Lefebvre, Société d'aide au développement des collectivités Matawinie
Madame Francine Trépanier, Corporation d'Aménagement de la Rivière L'Assomption
Monsieur Bertrand Baril, citoyen de Saint-Jean-de-Matha, membre du Comité consultatif agricole
Monsieur Marcel Beauséjour, Syndicat acéricole – Union des producteurs agricoles du Nord de Lanaudière (depuis 2015)
Monsieur Charles Bergeron, Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière (FUPAL) (depuis 2015)
Monsieur Denis Brochu, Tourisme Lanaudière
Monsieur Benoit Couture, Agence de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière
Monsieur Vital Deschênes, Syndicat acéricole – Union des producteurs agricoles du Nord de Lanaudière
Monsieur Robert W. Desnoyers, maire de Saint-Alphonse-Rodriguez
Monsieur Serge Forest, producteur agricole de Sainte-Marcelline-de-Kildare, membre du Comité consultatif agricole
Monsieur David Lapointe, Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie
Monsieur Jean-François Lévêque, Union paysanne
Monsieur Pierre-Luc Nadeau, Service de développement local et régional de la MRC de Matawinie
Monsieur Benoit Rivest, Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière
Monsieur Gyslain Loyer, maire de Saint-Félix-de-Valois, président de la Table de concertation (2014-2015)

Les membres du Comité technique du PDZA :

Madame Andréanne Aumont, Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière (FUPAL) (2014-2015)
Madame Mélanie Beauchesne, inspectrice en bâtiment de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Madame Marie-Claude Bolduc, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
Madame Emmanuelle Lefebvre, Société d'aide au développement des collectivités Matawinie
Madame Marine Revol, responsable du service d'urbanisme de Saint-Félix-de-Valois
Madame Sonia Vezzano, inspectrice en bâtiment et environnement de Saint-Zénon
Monsieur Marcel Beauséjour, Syndicat acéricole – Union des producteurs agricoles du Nord de Lanaudière (depuis 2015)
Monsieur Charles Bergeron, Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière (FUPAL) (depuis 2015)
Monsieur Renald Breault, producteur agricole de Rawdon
Monsieur Denis Durand, producteur agricole de Saint-Damien, membre du Comité consultatif agricole
Monsieur Mario Morin, directeur du service d'urbanisme de Saint-Damien
Monsieur Philippe Morin, directeur du service d'urbanisme de Saint-Jean-de-Matha
Monsieur Pierre-Luc Nadeau, Service de développement local et régional de la MRC de Matawinie
Monsieur Rémi Racine, adjoint à la direction générale et responsable du développement durable de Rawdon
Monsieur Stéphane Raymond, inspecteur en bâtiment de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Monsieur Benoit Rivest, Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière
Monsieur Jeannoé Lamontagne, directeur général adjoint de Saint-Félix-de-Valois (2015-2016)

Souignons également le soutien de la direction générale et la grande collaboration des membres de l'équipe du Service d'aménagement :

Madame Lyne Arbour, secrétaire-trésorière et directrice générale
Madame Édith Gravel, directrice du Service d'aménagement
Madame Judith Godin, Urb., aménagiste
Madame Sonia Picard, technicienne en géomatique
Madame Claudine Mireault, secrétaire

Remerciement spécial à monsieur Simon Savignac, stagiaire en urbanisme, pour sa collaboration à l'élaboration du plan d'action du PDZA réalisé dans le cadre d'un stage pour la finalisation de son baccalauréat en urbanisme à l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

La MRC de Matawinie ne peut passer sous silence la précieuse collaboration des producteurs agricoles lors des visites à la ferme, des café PDZA et de l'envoi des questionnaires aux producteurs agricoles.

La MRC de Matawinie tient également à remercier le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et le Centre local de développement de la MRC de Matawinie (maintenant le Service de développement local et régional) pour leur contribution financière à la réalisation du PDZA.

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation
Québec



MRC
Matawinie
SDLR
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT
LOCAL ET RÉGIONAL

Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Canada

Québec

MOT DU PRÉFET

C'est avec beaucoup de fierté que le Conseil de la MRC de Matawinie vous présente son Plan de développement de la zone agricole. Ce document de planification, qui a pour but de mettre en valeur la zone agricole, découle de l'exercice de planification stratégique mené par la MRC de Matawinie en 2011 et plus précisément du chantier de la diversification économique.

La Matawinie étant un territoire reconnu principalement pour sa vocation récréotouristique, le PDZA est l'occasion de développer la zone agricole en complémentarité avec cette vocation afin de faire connaître aux utilisateurs de notre territoire la richesse de notre zone agricole.

Je tiens à remercier nos partenaires financiers, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et le Centre local de développement de la MRC de Matawinie (maintenant le Service de développement local et régional). J'aimerais également souligner l'implication des acteurs du milieu agricole dans les différents comités et activités de consultation menant à la réalisation de ce plan.



Gaétan Morin
Préfet de la MRC de Matawinie et maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare

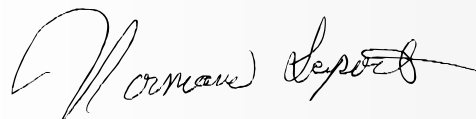


MOT DU PRÉSIDENT

En tant que Président du PDZA de la MRC de Matawinie, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que je vous présente ce plan qui découle d'une concertation étroite avec les différents acteurs de la zone agricole de la MRC de Matawinie, que je remercie pour leur implication soutenue tout au long du processus.

Malgré la superficie que représente la zone agricole au sein de la MRC de Matawinie, l'élaboration du PDZA nous a permis de constater qu'il y a un réel dynamisme des entreprises agricoles et qu'il est primordial de maintenir l'occupation actuelle du territoire agricole tout en favorisant l'implantation de cultures émergentes sur de plus petites superficies, une formule gagnante adaptée au territoire de la MRC.

La réalisation du PDZA permettra, entre autres, de diversifier l'occupation de notre zone agricole et de promouvoir l'importance de l'agriculture dans le développement de nos communautés.



Normand Laporte
Maire de Sainte-Béatrix



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	16
CHAPITRE 1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MRC DE MATAWINIE	18
1.1 Localisation	19
1.2 Démographie	19
CHAPITRE 2 PORTRAIT DE LA ZONE AGRICOLE	24
2.1 Historique du développement agricole	25
2.2 Identification de la zone agricole	27
2.3 Planification du territoire agricole	30
2.3.1 La grande affectation Agricole dynamique	31
2.3.2 La grande affectation Agricole viable	31
2.4 Caractéristiques géophysiques et éléments naturels du territoire agricole	33
2.4.1 Topographie	33
2.4.2 Qualité des sols	37
2.4.3 Climat	44
2.4.4 Cours d'eau	46
2.4.5 Sites d'intérêt naturel	52
2.4.6 Caractéristiques paysagères	60
2.5 Occupation du territoire agricole	64
2.5.1 Occupation dédiée à l'entreprise agricole	64
2.5.2 Nombre d'entreprises agricoles	68
2.5.3 Taille des entreprises agricoles	69
2.5.4 Location des terres	70
2.5.5 Parcelles agricoles sous-utilisées ou en friche	71
2.5.6 Autorisations de la CPTAQ	75
2.6 Caractéristiques des entreprises agricoles	81
2.6.1 Taux d'emploi relié à l'agriculture	81
2.6.2 Revenus agricoles	81
2.6.3 Main-d'œuvre agricole	84
2.6.4 Relève agricole	86
2.6.5 Type de productions	91
2.6.6 Activités complémentaires aux activités agricoles	113
2.6.7 Agrotourisme	117

CHAPITRE 3	DIAGNOSTIC ET ENJEUX PRIORITAIRES	122
-------------------	--	-----

CHAPITRE 4	VISION CONCERTÉE ET ORIENTATIONS	130
-------------------	---	-----

CHAPITRE 5	PLAN D'ACTION	134
-------------------	----------------------	-----

BIBLIOGRAPHIE		146
----------------------	--	-----

ANNEXE 1	LOCALISATION DES ZONES INONDABLES ET DES MILIEUX HUMIDES EN ZONE AGRICOLE	150
-----------------	--	-----

ANNEXE 2	SUPERFICIE DES PROPRIÉTÉS AGRICOLES	152
-----------------	--	-----

ANNEXE 3	LOCALISATION DES TERRES EN FRICHE EN ZONE AGRICOLE	162
-----------------	---	-----

ANNEXE 4	LOCALISATION DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS	192
-----------------	--	-----

ANNEXE 5	LOCALISATION DES TYPES DE PRODUCTIONS AGRICOLES	194
-----------------	--	-----

ANNEXE 6	GOÛTEZ LANAUDIÈRE – CIRCUITS TOURISTIQUES GOURMANDS	204
-----------------	--	-----

ANNEXE 7	RAPPORTS DES CONSULTATIONS	206
-----------------	-----------------------------------	-----

	Questionnaire aux producteurs agricoles	207
--	---	-----

	Rapport synthèse des visites à la ferme	218
--	---	-----

	Groupe de discussion	228
--	----------------------	-----

	Rapport synthèse des cafés PDZA	229
--	---------------------------------	-----

	Consultations publiques à l'égard du projet de PDZA	237
--	---	-----

LISTE DES CARTES

Carte 1	– Localisation de la MRC de Matawinie dans la région de Lanaudière	22
----------------	---	----

Carte 2	– Localisation de la zone agricole dans la MRC de Matawinie	29
----------------	--	----

Carte 3	– Grandes affectations du territoire en zone agricole prévues au SADR de 3^e remplacement	32
----------------	--	----

Carte 4	– Ensemble physiographique des Laurentides	34
----------------	---	----

Carte 5	– Classes des pentes en zone agricole	36
----------------	--	----

Carte 6	– Classes des sols selon leur potentiel en zone agricole	42
----------------	---	----

Carte 7	– Classes de drainage des sols en zone agricole	43
----------------	--	----

Carte 8	– Zones de rusticité des plantes dans le sud de l'Ontario et du Québec	45
----------------	---	----

Carte 9	– Bassins versants – Niveau 1 situés dans la MRC de Matawinie	49
----------------	--	----

Carte 10	– Territoires de conservation à statut particulier et habitats fauniques en zone agricole	55
-----------------	--	----

Carte 11	– Zones exposées aux glissements de terrain en zone agricole	59
-----------------	---	----

Carte 12	– Paysages patrimoniaux situés en zone agricole	62
-----------------	--	----

Carte 13	– Localisation des inclusions et exclusions à la zone agricole	78
-----------------	---	----

Carte 14	– Répartition du potentiel acéricole par municipalité dans la MRC de Matawinie	102
-----------------	---	-----

LISTE DES FIGURES

Figure 2-1	Répartition des municipalités selon le pourcentage de pente ayant une inclinaison favorable à l'agriculture dans la zone agricole décrétée	35
Figure 2-2	Répartition des municipalités selon le potentiel agricole (ha)	39
Figure 2-3	Nombre de cours d'eau ayant fait l'objet d'une autorisation de travaux à des fins d'entretien agricole par le ministère de l'Agriculture	51
Figure 2-4	Exemple d'éclatement d'une entreprise agricole	60
Figure 2-5	Taux d'occupation de la zone agricole par MRC de la région de Lanaudière	66
Figure 2-6	Répartition des superficies exploitées selon les municipalités (ha)	67
Figure 2-7	Répartition de la superficie cultivée selon les municipalités (ha)	68
Figure 2-8	Nombre d'entreprises agricoles en Matawinie	69
Figure 2-9	Évolution de la superficie des fermes de la Matawinie	70
Figure 2-10	Répartition du taux de location des terres par municipalité	71
Figure 2-11	Répartition des revenus agricoles moyens selon les municipalités	82
Figure 2-12	Nombre d'entreprises prévoyant vendre d'ici 5 ans avec ou sans relève prévue	87
Figure 2-13	Répartition de la relève agricole établie selon le mode d'établissement	89
Figure 2-14	Relève agricole établie par un démarrage qui s'est établi grâce à un transfert familial d'actifs agricole	89
Figure 2-15	Nombre d'entreprises de la relève établie réparties selon leur activité principale en 2010	90
Figure 2-16	Répartition du type de productions animales comme activité principale selon le nombre de fermes	94

Figure 2-17	Entreprises agricoles avec production animale comme production secondaire	96
Figure 2-18	Répartition du type de production végétale comme activité principale selon le nombre de fermes	97
Figure 2-19	Entreprises agricoles avec production végétale en production secondaire	99
Figure 2-20	Répartition par municipalité du potentiel acéricole dans la zone agricole décrétée (ha)	101
Figure 2-21	Répartition du potentiel acéricole par municipalité à l'intérieur et à l'extérieur de la zone agricole décrétée (ha)	101
Figure 2-22	Répartition du volume de bois mis en marché provenant de la forêt privée lanauoise et matawinienne (m ³)	103
Figure 2-23	Le domaine de l'agroforesterie au Québec	105
Figure 2-24	Types de productions biologiques certifiées	113
Figure 2-25	Répartition des entreprises agricoles déclarant des activités de transformation selon le type de produits	114
Figure 2-26	Répartition des activités de mise en marché par municipalité	115
Figure 2-27	Entreprises ayant un kiosque de vente de produits de la ferme selon leur activité principale	116
Figure 2-28	Entreprises faisant de la vente au marché public	117
Figure 2-29	Entreprises pratiquant des activités d'agrotourisme en Matawinie	118
Figure 2-30	Nombre d'entreprises procédant à des activités d'agrotourisme réparties selon leur activité principale	118
Figure 3-1	Thèmes du diagnostic de la zone agricole	123

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1-1	Caractéristiques démographiques de la MRC de Matawinie.....	20	Tableau 2-16	Répartition de la relève agricole établie selon le plus haut diplôme obtenu.....	91
Tableau 2-1	Répartition de la zone agricole décrétée de la MRC de Matawinie..	30	Tableau 2-17	Évolution des types de productions principales dans la MRC de Matawinie.....	92
Tableau 2-2	Définition des classes de sol.....	38	Tableau 2-18	Nombre d'unité animale par types de productions.....	95
Tableau 2-3	Données climatiques de la région de Lanaudière.....	44	Tableau 2-19	Hectares cultivés par type de productions végétales.....	98
Tableau 2-4	Type de culture par zone de rusticité.....	46	Tableau 2-20	Nombre de fermes déclarant posséder des haies brise-vent en 2001 et 2006.....	106
Tableau 2-5	Répartition du territoire de la tortue des bois dans la zone agricole décrétée.....	54	Tableau 2-21	Nombre de fermes déclarant maintenir des bandes riveraines le long des cours d'eau en 2006.....	107
Tableau 2-6	Paysages patrimoniaux situés en zone agricole.....	63	Tableau 2-22	Types de PFNL et applications diverses.....	109
Tableau 2-7	Répartition par municipalité des superficies exploitées à l'intérieur et à l'extérieur de la zone agricole.....	65	Tableau 2-23	Entreprises œuvrant dans le secteur des PFNL.....	110
Tableau 2-8	Détermination des types de friches.....	72	Tableau 2-24	Les circuits proposés par Goûtez Lanaudière « Circuits touristiques gourmands ».....	121
Tableau 2-9	Types de friches par municipalité (ha).....	73	Tableau 3-1	THÈME 1 : Occupation actuelle du territoire agricole.....	124
Tableau 2-10	Types de friches par municipalité (en ha) Retrait des secteurs de contrainte.....	75	Tableau 3-2	THÈME 2 : Multifonctionnalité de l'agriculture dans la communauté.....	125
Tableau 2-11	Répartition des autorisations délivrées par la CPTAQ entre 1998 et 2014 par municipalité.....	77	Tableau 3-3	THÈME 3 : Contexte biophysique du territoire.....	126
Tableau 2-12	Répartition municipale des îlots déstructurés de la zone agricole de la MRC de Matawinie (2012).....	80	Tableau 3-4	THÈME 4 : Caractérisation des productions agricoles.....	127
Tableau 2-13	Répartition des entreprises agricoles par strate de revenu (%).....	84	Tableau 3-5	THÈME 5 : Transformation agroalimentaire et mise en marché.....	128
Tableau 2-14	Provenance de la main-d'œuvre agricole par municipalité.....	85	Tableau 3-6	THÈME 6 : Main d'œuvre et relève agricole.....	129
Tableau 2-15	Proportion des entreprises agricoles ayant au moins un membre de moins de 40 ans en Matawinie en 2010.....	88	Tableau 5-1	Plan d'action du PDZA de la MRC de Matawinie.....	136

LISTE DES ACRONYMES

ARDA	Aménagement rural et développement de l'agriculture
CAR	Conférence administrative régionale
CDBL	Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière
CDR	Coopérative de développement régional
CISSSL	Centre intégré de la Santé et des Services sociaux de Lanaudière
CLD	Centre local de développement (aujourd'hui dissout)
CPTAQ	Commission de la protection du territoire agricole du Québec
ha	hectare
IRDA	Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
LAU	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MENV	Ministère de l'Environnement
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
OBV	Organisme de bassin versant
PDE	Plan directeur de l'eau
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PFNL	Produits forestiers non ligneux
RLRQ	Recueil des lois et règlements du Québec
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
SDLR	Service de développement local et régional de la MRC de Matawinie
SDPRM	Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie
UdM	Université de Montréal
UPA	Union des producteurs agricoles
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières

ACRONYMES DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE MATAWINIE

CHE	Municipalité de Chertsey
ENT	Municipalité d'Entrelacs
NDM	Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
RAW	Municipalité de Rawdon
SAR	Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez
SCO	Municipalité de Saint-Côme
SDA	Municipalité de Saint-Damien
SDO	Municipalité de Saint-Donat
SBE	Municipalité de Sainte-Béatrix
SEE	Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
SMK	Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare
SFV	Municipalité de Saint-Félix-de-Valois
SJM	Municipalité de Saint-Jean-de-Matha
SMS	Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
SZE	Municipalité de Saint-Zénon
TNO	Territoire non organisé de la MRC de Matawinie

AVANT-PROPOS

QU'EST-CE QU'UN PDZA?

Le PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles. Il est réalisé par une MRC, en concertation avec les acteurs du milieu, et fait état des actions que l'on choisit de réaliser.

Contrairement à une planification sectorielle, qui vise à appuyer le développement et l'adaptation d'un secteur d'activités dans un contexte d'affaires en constante mutation, le PDZA est davantage axé sur les caractéristiques territoriales d'une MRC. Il tente notamment de soutenir les initiatives locales pour favoriser le développement des activités agricoles et ainsi améliorer la qualité de vie dans les collectivités.

Le PDZA est complémentaire et compatible aux diverses démarches de planification réalisées dans la MRC ou la région. Il permet notamment à une MRC qui le souhaite d'enrichir son schéma d'aménagement et de développement en ce qui a trait à l'utilisation prioritaire du territoire agricole à des fins agricoles. De plus, le PDZA permet aux MRC de déterminer des actions concrètes pour stimuler le développement de l'agriculture sur leur territoire dans le cadre d'une démarche concertée.

LE PDZA DEVRAIT :

- Mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits;
- Viser l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprises ou des modes de mise en marché;
- Favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture;
- Encourager le développement des activités complémentaires à l'agriculture telles que l'agrotourisme et la transformation à la ferme.¹

LA DÉMARCHE DE LA MRC DE MATAWINIE

La réalisation du PDZA découle de l'exercice de planification stratégique mené en 2011 par le Conseil de la MRC de Matawinie. En effet, afin de favoriser l'exercice cohérent de ses compétences en vertu de toute loi, tout organisme compétent est tenu de maintenir en vigueur, en tout temps, un énoncé de sa vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire.

Extrait de la planification stratégique, adoptée le 28 septembre 2011 :

Le territoire de la MRC de Matawinie entend se développer selon les principes du développement durable, où une diversité d'activités pourra cohabiter, dans le respect de l'environnement et des paysages naturels. La MRC de Matawinie se veut une organisation efficace et efficiente :

- valorisée par ses municipalités constituantes,
- respectée par ses partenaires,
- reconnue par sa population.

De cette vision, quatre grands dossiers seront au cœur de l'intervention de la MRC et des municipalités constituantes sur un horizon long terme (15-25 ans). Ces quatre grands dossiers pourraient être vus comme autant de « chantiers permanents » de la MRC, au sens où ils exigeront mobilisation, concertation, investissements et suivis en continu.

1. Le développement du réseau routier;
2. La diversification économique du territoire;
3. L'évolution de la demande en services publics;
4. Le maintien et le renforcement de la qualité environnementale, et plus spécifiquement aux pourtours des plans d'eau.

Le développement et la mise en valeur du territoire et des activités agricoles s'insèrent directement dans le chantier sur la diversification économique. De manière indirecte, la reconnaissance de l'importance de la multifonctionnalité permettra à la MRC de répondre à plusieurs orientations autant régionales que nationales en matière d'occupation du territoire, de maintien des services aux populations et de création d'emplois.

Les travaux d'élaboration du PDZA, dont le titre du projet est « Le développement durable de l'agriculture dans la MRC de Matawinie : axé vers l'avenir de nos communautés », se sont échelonnés du 21 mars 2014 au 11 mai 2016. Tout au long de ce processus, les différents intervenants du milieu agricole ont été impliqués dans les comités ou activités de consultation afin de déterminer le portrait de la zone agricole et le diagnostic, la vision et le plan d'action en découlant.

¹ MAPAQ, Guide d'élaboration Plan de développement de la zone agricole, 2011



CHAPITRE 1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA MRC DE MATAWINIE

1.1 LOCALISATION

Située sur la rive nord du Saint-Laurent (voir Carte 1), vaste de ses 10 615 km², la MRC de Matawinie couvre plus de 80 % de la région de Lanaudière. Elle comprend 15 municipalités en plus de son Territoire non organisé, situé au nord et qui couvre plus des deux tiers de la superficie totale de la MRC.

1.2 DÉMOGRAPHIE²

En 2011, la population de la MRC de Matawinie s'établissait à 49 516 personnes. Entre 1996 et 2011, la croissance démographique de la MRC a été maintenue, à l'exception de la période 2006-2011, où son rythme a diminué de 0,4 %.

Au cours de la même période de référence, on comptait 22 170 ménages en Matawinie, une augmentation de 3,9 % depuis 2006. Cette croissance est moins importante que celles enregistrées pour les périodes précédentes, soit 9,3 % entre 1996 et 2001 et 17,4 % entre 2001 et 2006. Le nombre moyen de personnes par ménage s'établissait à 2,2 en 2011, soit une moyenne équivalente à celle de 2006.

Les municipalités les plus fortement densifiées sont, en 2011 :

- Saint-Félix-de-Valois (68,6 habitants / km²);
- Rawdon (55,7 habitants / km²);
- Sainte-Marcelline-de-Kildare (45,2 habitants / km²);
- Saint-Jean-de-Matha (39,6 habitants / km²).

L'analyse des données des recensements de 2006 et 2011 concernant les groupes d'âge laisse présumer que la population est vieillissante. L'âge médian de la population a passé de 46,8 ans en 2006 à 49,4 ans en 2011. Bien que le groupe d'âge le plus représenté est celui des 65 ans et plus (20,6 % de la population), les groupes d'âge 25-44 ans (19,3 %), 45-54 ans (18 %) et 55-64 ans (18,6 %) formant la population active demeurent majoritaires lorsque pris ensemble (55,9 %). Les jeunes adultes (15-24 ans) comptent pour 10 % de la population, un pourcentage légèrement inférieur aux enfants en bas âge (voir Tableau 1-1).

TABLEAU 1-1 CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DE LA MRC DE MATAWINIE

POPULATION						
1996	2001	2006	2011	1996-2001	2001-2006	2006-2011
41 314	43 177	49 717	49 516	4,5 %	15,1 %	-0,4 %

GROUPES D'ÂGE (2011)					
0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus
6 585	5 050	9 550	8 925	9 205	10 190
13,3 %	10,2 %	19,3 %	18,0 %	18,6 %	20,6 %

MÉNAGES						
1996	2001	2006	2011	1996-2001	2001-2006	2006-2011
16 630	18 170	21 340	22 170	9,3 %	17,4 %	3,9 %

NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR MÉNAGE						
1996	2001	2006	2011	1996-2001	2001-2006	2006-2011
2,4	2,3	2,2	2,2	-4,2 %	-6,1 %	0 %

Sources : Statistique Canada, Recensements 1996, 2001, 2006 et 2011

Au niveau de la scolarité en 2011, 69,1 % de la population de la MRC âgée de 15 ans et plus avaient un diplôme d'études secondaires. De ce nombre, 20,8 % avait reçu un certificat ou un diplôme d'une école de métiers, 13,6 % avait réalisé des études de niveau collégial et 12,4 % des études universitaires.

Le territoire de la MRC de Matawinie comporte également une réserve autochtone, soit la réserve atikamekw de Manawan, située à environ 88 km au nord de Saint-Michel-des-Saints. En 2011, 2 073 Atikamekws vivent à Manawan, dont 39 % est représenté par le groupe d'âge 0-14 ans. Dans les faits, 84 % de la population de Manawan a moins de 45 ans.

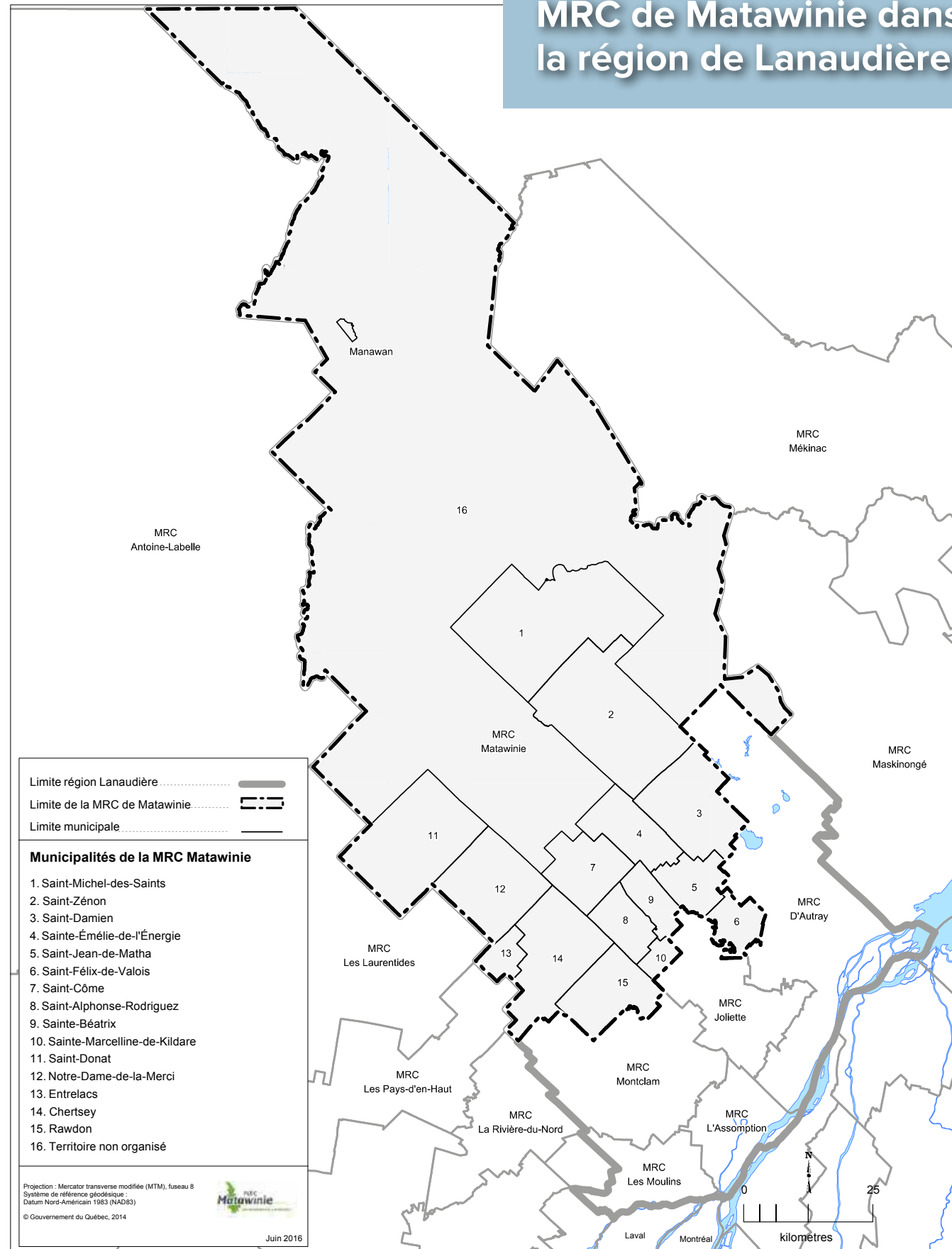
Le phénomène de villégiature en Matawinie a également un impact sur la démographie. En effet, la population saisonnière calculée en 2013 comptait environ 34 622 personnes pour 48 322 résidents permanents, ce qui portait la population totale de la Matawinie, au cours de la période estivale de 2013, à 82 944 personnes (proportion de 1,4 résident permanent pour un villégiateur).



Photo : Clocher de l'église de Saint-Jean-de-Matha
Crédit : Mélanie Dénommé

CARTE 1

Localisation de la MRC de Matawinie dans la région de Lanaudière



Crédit : MRC de Matawinie

CHAPITRE 2

PORTRAIT DE LA ZONE AGRICOLE

2.1 HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE³

C'est au XIX^e siècle, alors que la majeure partie de la plaine du Saint-Laurent était occupée à son plein potentiel, que s'est effectuée la colonisation du nord de Lanaudière, devenu aujourd'hui la MRC de Matawinie. En effet, les premiers colons irlandais se sont établis à Rawdon en 1819. À cette époque, le village ne comptait que 60 habitants. Vers 1830, le canton de Rawdon était l'un des plus prospères de la région avec 850 habitants, huit fabriques de potasse, quatre scieries et trois moulins à farine.

Ceci n'est qu'un exemple des premiers colons venus s'installer en Matawinie, car dès le milieu du XIX^e siècle, les plaines agricoles de la province sont complètement défrichées et habitées, ce qui amène l'État et le Clergé à ouvrir le chantier de colonisation des montagnes, soit la région au nord du Piémont, jusqu'à Saint-Zénon et Saint-Michel-des-Saints, qui était principalement dédiée à la foresterie.



Maison typique de colonisateur à Rawdon
Crédit : Marcel Fournier

À cette époque, les colons pratiquaient une agriculture de subsistance, soit du blé pour le pain, des pois, de l'orge, du sarrasin, du lin et du chanvre pour les vêtements. Ils élèvent aussi des porcs, des poules, des moutons pour la laine, des bœufs pour les travaux de la ferme, des chevaux et des vaches pour le lait, la crème, le beurre et le fromage. Ils cultivent également de grands potagers, privilégiant les légumes pouvant être entreposés en hiver. Les colons cultivent également le tabac et récoltent l'eau d'érable pour en faire du sucre, de la tire, etc. La culture de la terre se fait en été et, durant l'hiver, les colons récoltent le bois dans les chantiers de Saint-Michel-des-Saints, Saint-Côme et Saint-Donat.

Cette période de colonisation a permis d'agrandir le territoire agricole québécois qui est passé de 342 235 acres de terres cultivables en 1851 à 491 040 acres en 1901. Le recensement de 1901 fait aussi état des élevages et le cheptel de la MRC comptait à ce moment 4 000 chevaux, 550 bœufs de labour, 8 300 vaches, 10 825 moutons et 5 325 cochons.

Vers la fin du XIX^e siècle, le type d'agriculture passe de la subsistance à la production marchande. La production laitière gagne en effet en popularité, due principalement à la forte demande de la Nouvelle-Angleterre qui subit une urbanisation progressive. L'élevage de vaches laitières correspond bien au climat plus froid des montagnes, puisqu'il commande une agriculture mixte assurant un équilibre entre culture (foin, avoine, pâturages) et élevage.

³ Cette section est inspirée de deux sources : FUPAL, Pour que vivent bêtes et gens, Histoire de l'agriculture de la région de Lanaudière, 1984, et COUTU Hubert, Histoire de l'agriculture de la MRC de Matawinie, 2014

La première partie du XX^e siècle, principalement de 1901 à 1921, voit apparaître dans la plaine de la machinerie agricole permettant des productions à plus grande échelle. C'est ce qui a été appelé la révolution agricole. Cette nouvelle machinerie était par contre mal adaptée au paysage montagneux du nord, ce qui a pratiquement entraîné le délaissement de certaines formes d'agriculture. Par contre, une nouvelle forme d'élevage voit le jour, soit la production aviaire, par l'introduction de poules pondeuses à Saint-Félix-de-Valois. C'est un américain s'y étant installé, Pierre Valcourt, qui a lancé ce type d'élevage. Durant la Première Guerre mondiale (1914-1918), les œufs étaient une denrée rare et leur prix était élevé. Cette pénurie a contribué à la croissance de cette industrie agricole qui, aujourd'hui encore, fait la renommée de Saint-Félix-de-Valois, détenant le titre de la plus grande concentration de poulets de tout l'est de l'Amérique. Ainsi, en 1924, une trentaine de producteurs avicoles desservaient le marché montréalais. En 1929, une association des producteurs avicoles voit le jour et se nomme le Comptoir. Cette organisation élabore un système de transport optimal des œufs et introduit des innovations techniques, notamment pour le sexage des poussins, le développement de races de poulets élevés pour la chair et l'implantation d'abattoirs.



La récolte sur une terre de Saint-Zénon en 1907
Crédit : Gracieuseté

Dans les années 1940, il s'effectue à l'échelle de la province une grande migration des campagnes vers les villes, plus industrialisées et ayant besoin de main d'œuvre. C'est l'exode rural partout au Québec et le nord de Lanaudière n'y échappe pas. L'agriculture décline ainsi dans toutes les municipalités du Nord, sauf Saint-Félix-de-Valois qui garde la main mise sur l'élevage de poulets. Ce déclin peut s'expliquer par de multiples causes, dont trois principales :

LA PERTE DE L'HUMUS ET L'ÉROSION : Pratiquée durant un peu plus de 100 ans, l'agriculture au nord de Lanaudière s'est faite sur une couche arable plutôt mince avec un réservoir nutritif limité. Les cultures ont progressivement privé la terre de ses éléments nutritifs. À cela s'ajoute l'érosion hydrique et éolienne, causée principalement par le défrichement des sommets de coteaux et dans les pentes raides. Le vent, les pluies et les sécheresses ont progressivement diminué la mince couche de sol léger, fragile à l'érosion.

LA RÉVOLUTION PÉTROLIÈRE : Au XIX^e et au début du XX^e siècle, le bœuf et le cheval étaient des forces motrices indispensables à la culture de la terre. Ils étaient également les mieux adaptés aux activités agricoles du territoire accidenté, rocheux et aux parcelles relativement restreintes du Nord. Ces réalités territoriales ne permettaient pas l'utilisation de la nouvelle machinerie agricole, entraînant une perte de compétitivité face aux terres agricoles de la plaine du Saint-Laurent.

LA DEMANDE URBAINE DE MAIN-D'ŒUVRE : Comme mentionné, l'après-guerre a connu une migration vers la ville jamais vue jusqu'alors, doublée d'un boom immobilier s'ajoutant au développement industriel imposé par l'effort de guerre. Les jeunes des campagnes s'exilent, s'engagent comme apprenti dans les métiers de la construction et délaisent complètement l'agriculture.

En conclusion, la colonisation du nord de Lanaudière a permis à des milliers de familles, pendant trois générations, de vivre de l'agriculture et de la foresterie, les dispensant de quitter le pays pour les usines des États-Unis. De plus, ce grand chantier de colonisation a ouvert la porte à une multitude d'activités et à des paysages d'une grande qualité, considérant la mixité entre la plaine, les montagnes, les terres en culture, les lacs et les cours d'eau. Chacun de ces éléments enrichit l'histoire de la Matawinie telle qu'elle est aujourd'hui.

2.2 IDENTIFICATION DE LA ZONE AGRICOLE

Lors du sixième et dernier décret déterminant la zone agricole le 7 novembre 1981, 20 907 hectares avaient été identifiés en Matawinie. En 2015, c'est 21 686,8 hectares du territoire qui est couvert par la zone agricole, soit 6 % de sa superficie. Ce pourcentage diminue à 2 % lorsque le TNO est pris en compte dans le calcul.

Saint-Félix-de-Valois est la municipalité qui compte le plus de zones agricoles sur son territoire, tant au niveau de la superficie qu'en termes de proportion, soit 69,4 % de son territoire.

Neuf municipalités sur 15 comportent une partie de la zone agricole décrétée sur leur territoire (Rawdon, Saint-Damien, Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Sainte-Marcelline-de-Kildare, Saint-Félix-de-Valois, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Michel-des-Saints et Saint-Zénon). Bien qu'il y ait présence d'activités agricoles à l'extérieur de la zone agricole décrétée, la majorité des activités agricoles intensives s'y déroulent, surtout dans les municipalités les plus au sud du territoire. De plus, sur le plan territorial, la zone agricole de la MRC Matawinie apparaît comme étant très peu homogène et continue. En effet, la zone est non seulement petite, mais aussi décousue⁴.

La Carte 2 illustre la zone agricole décrétée en Matawinie et le Tableau 2-1 indique la superficie de la zone agricole décrétée en lien avec la superficie totale du territoire municipal, ainsi que la proportion de superficies en zone agricole, par municipalité. Des 9 municipalités comportant de la zone agricole, seules 5 municipalités ont 15 % et plus de leur territoire en zone agricole. De ces 5 municipalités, 2 ont plus de 50 % de leur territoire en zone agricole.

4 Profil bioalimentaire de Lanaudière-MRC Matawinie, MAPAQ, 2002

CARTE 2

Localisation de la zone agricole dans la MRC de Matawinie

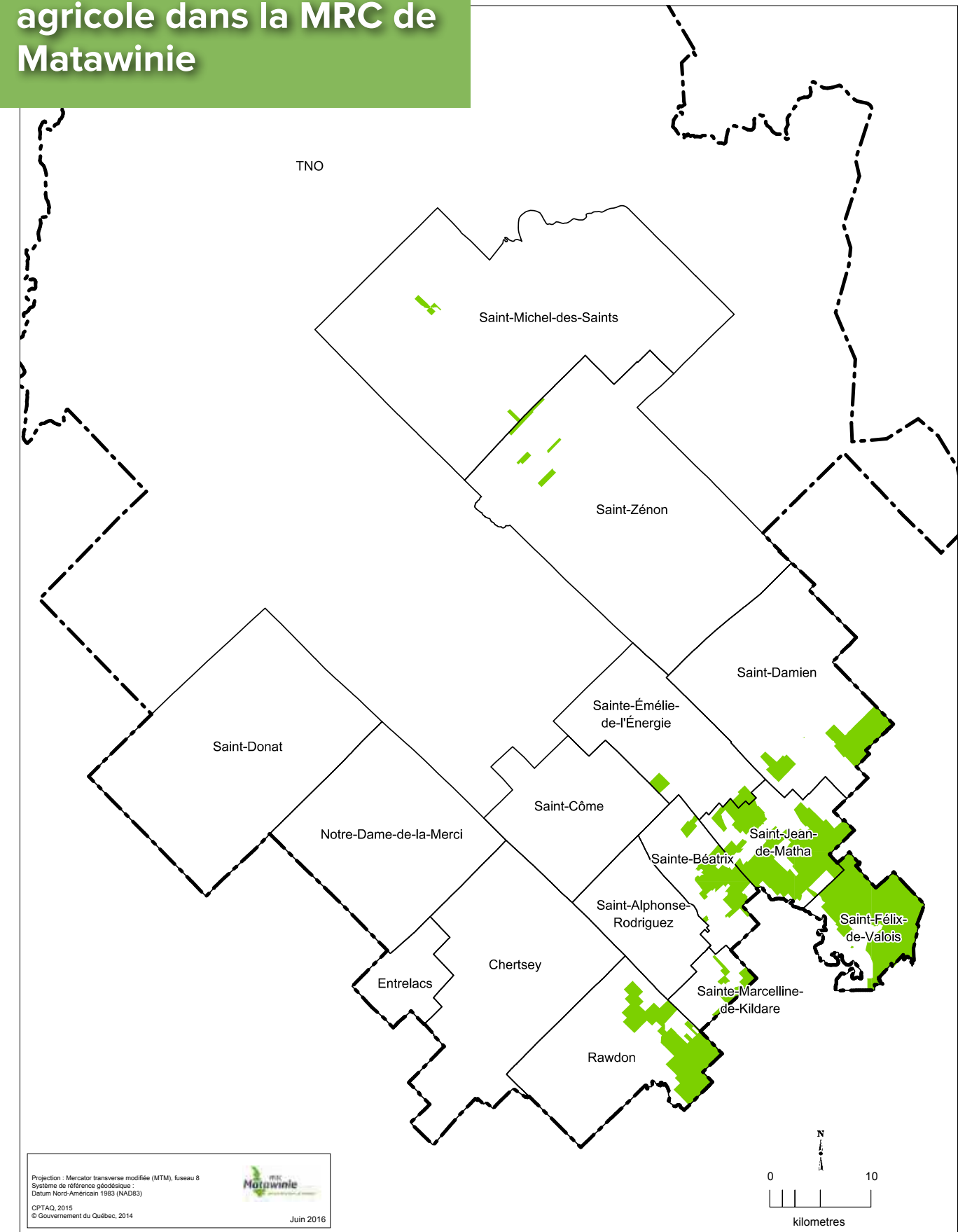


TABLEAU 2-1 RÉPARTITION DE LA ZONE AGRICOLE DÉCRÉTÉE DE LA MRC DE MATAWINIE

Municipalités	Superficie totale du territoire municipal (ha)	Superficie de zone agricole décrétée (ha)	Proportion de la ZAD par municipalité (%)
Rawdon	18 624	3 688,5	19,8
Saint-Damien	25 307	2 168,5	8,6
Sainte-Béatrix	8 075	1 952,6	24,2
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	15 105	454,3	3,0
Sainte-Marcelline-de-Kildare	3 470	590,5	17,0
Saint-Félix-de-Valois	8 892	6 173,7	69,4
Saint-Jean-de-Matha	10 906	6 077,2	55,7
Saint-Michel-des-Saints	49 599	193,4	0,4
Saint-Zénon	45 896	388,1	0,8
MRC – Total	185 874	21 686,8	–

Source : CPTAQ 2015

2.3 PLANIFICATION DU TERRITOIRE AGRICOLE

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) attribue à la MRC la responsabilité de réaliser et d'adopter un schéma d'aménagement dans les délais et selon un cheminement prescrit et de le réviser cinq ans après son entrée en vigueur.

Dans le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de 3^e remplacement, le territoire de la MRC est occupé par 11 grandes affectations désignant l'utilisation du sol qui est privilégiée sur un territoire spécifique. Deux de ces grandes affectations caractérisent la zone agricole, soit les grandes affectations Agricole dynamique et Agricole viable (voir Carte 3).

2.3.1 LA GRANDE AFFECTATION AGRICOLE DYNAMIQUE

La grande affectation Agricole dynamique est principalement caractérisée par la pratique de l'agriculture intensive. Elle bénéficie des meilleures conditions climatiques de la MRC et des meilleurs sols qui sont cultivés de façon intensive. En plus d'inclure la très grande majorité des entreprises agricoles actives de la Matawinie, il s'agit d'un territoire essentiellement non déstructuré par des activités autres qu'agricoles.

Elle se situe principalement dans le sud de la MRC, là où les meilleures terres propices à l'agriculture se retrouvent. Elle est présente dans les municipalités de Rawdon, Saint-Damien, Sainte-Béatrix, Sainte-Marcelline-de-Kildare, Saint-Félix-de-Valois et Saint-Jean-de-Matha. Cette grande affectation est aussi adjacente, par sa position géographique, aux terres agricoles plus au sud dans les MRC de Montcalm, Joliette et D'Autray.

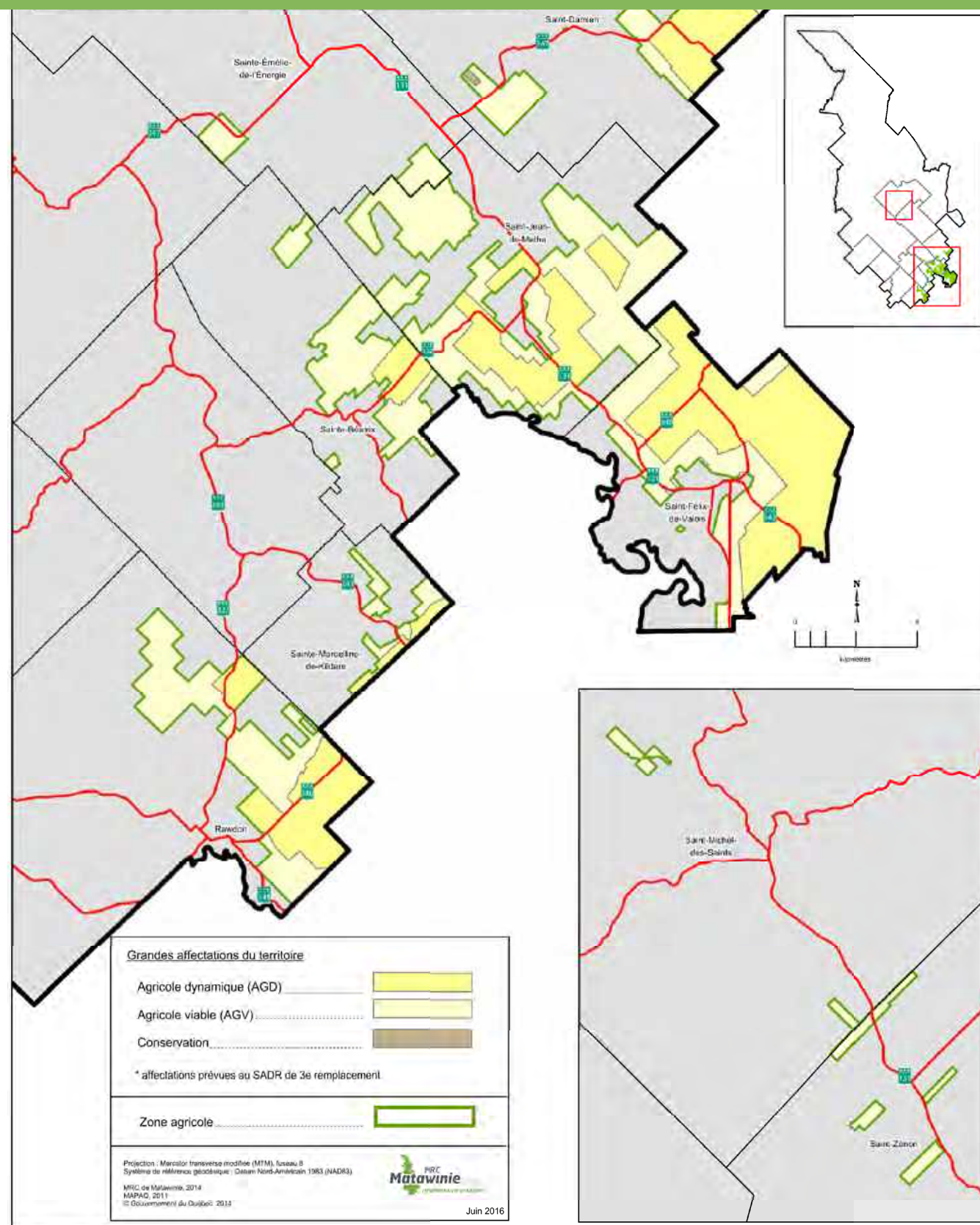
2.3.2 LA GRANDE AFFECTATION AGRICOLE VIABLE

La grande affectation Agricole viable vise à assurer un maintien des activités agricoles tout en favorisant l'insertion d'activités à caractère agrotouristique. Caractérisée par un environnement agroforestier, cette affectation contient quelques entreprises agricoles traditionnelles, mais se distingue davantage par l'insertion de plusieurs activités désignées comme « nouvelle agriculture » ou agrotourisme (centres équestres, cabanes à sucre commerciales, gîtes touristiques, théâtres d'été, etc.) De plus, elle encadre la presque totalité des îlots déstructurés à vocation résidentielle.

Cette grande affectation se retrouve principalement sur le pourtour de la grande affectation Agricole dynamique. On la retrouve à Rawdon, Saint-Damien, Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Sainte-Marcelline-de-Kildare, Saint-Félix-de-Valois et Saint-Jean-de-Matha. Pour ce qui est de Saint-Zénon et Saint-Michel-des-Saints, cette grande affectation délimite les inclusions volontaires à la zone agricole décrétée.

CARTE 3

Grandes affectations du territoire en zone agricole prévues au SADR de 3^e remplacement



2.4 CARACTÉRISTIQUES GÉOPHYSIQUES ET ÉLÉMENTS NATURELS DU TERRITOIRE AGRICOLE

2.4.1 TOPOGRAPHIE

Le territoire de la MRC de Matawinie est composé de deux ensembles physiographiques séparés par la rivière Matawin, soit les Laurentides du côté sud et les Hautes Terres centrales du côté nord. Le présent portrait porte spécifiquement sur l'ensemble physiographique des Laurentides composé de trois régions géophysiques, soit le Bouclier canadien, le Piémont et les Basses Terres du Saint-Laurent (voir Carte 4).

Le Bouclier canadien est principalement formé de roches ignées et métamorphiques. Il couvre une grande partie du territoire matawinien, de la pointe nord au sud des limites territoriales des municipalités de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Côme et Chertsey.

La région du Piémont, située à la jonction du Bouclier canadien et des Basses Terres-du-Saint-Laurent, se caractérise par une géologie composée de roches ignées et métamorphiques, présentant un relief accidenté formé de buttes. Cet escarpement passe au sud des municipalités de Rawdon et de Sainte-Marcelle-de-Kildare et au nord de Saint-Félix-de-Valois.

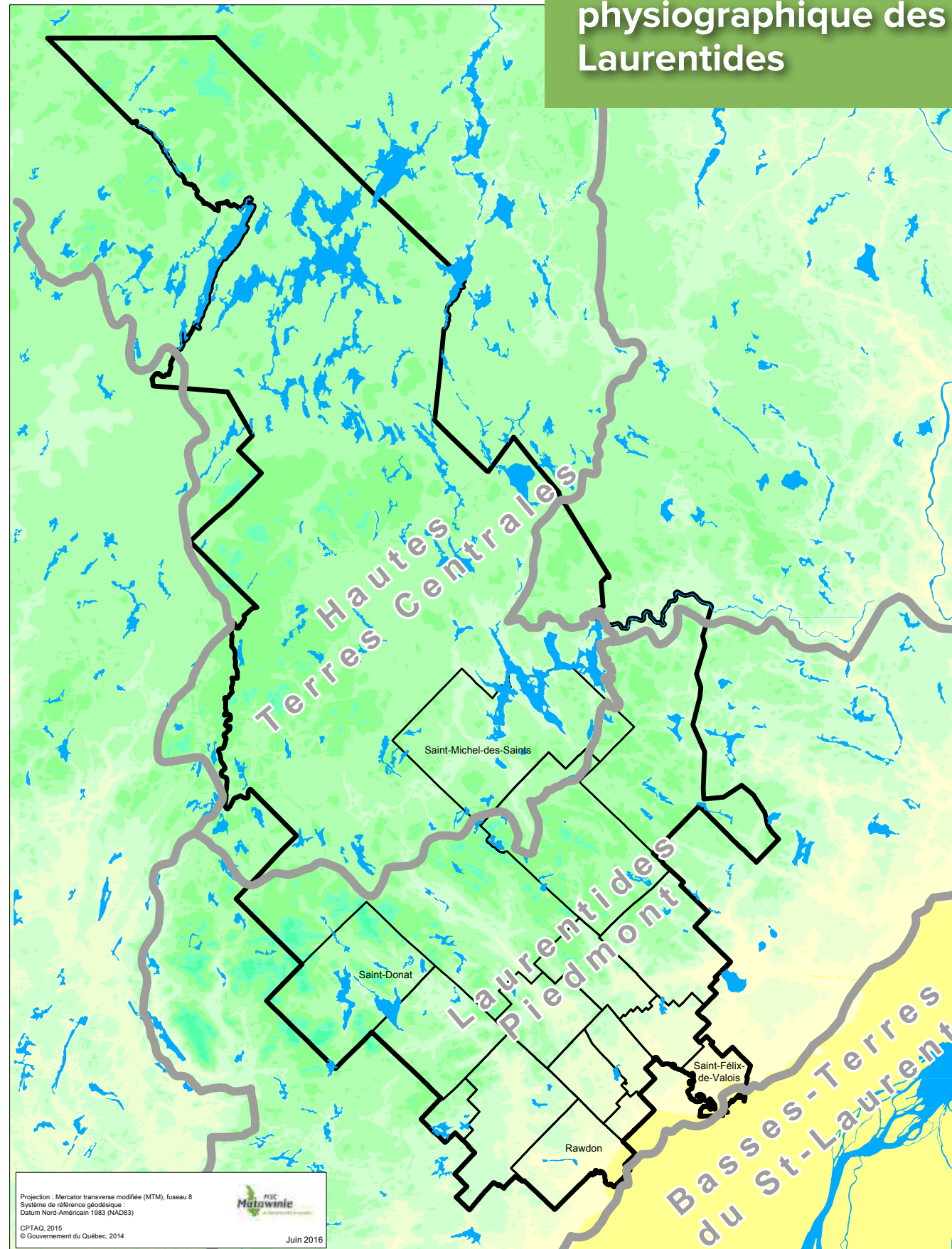
Le secteur géophysique situé à l'extrémité sud du territoire matawinien, soit les Basses Terres du Saint-Laurent, englobe principalement la municipalité de Saint-Félix-de-Valois et est caractérisé par ses plaines cultivables.



Photo : St-Jean-de-Matha
Crédit : Mélanie Denommé

CARTE 4

Ensemble physiographique des Laurentides

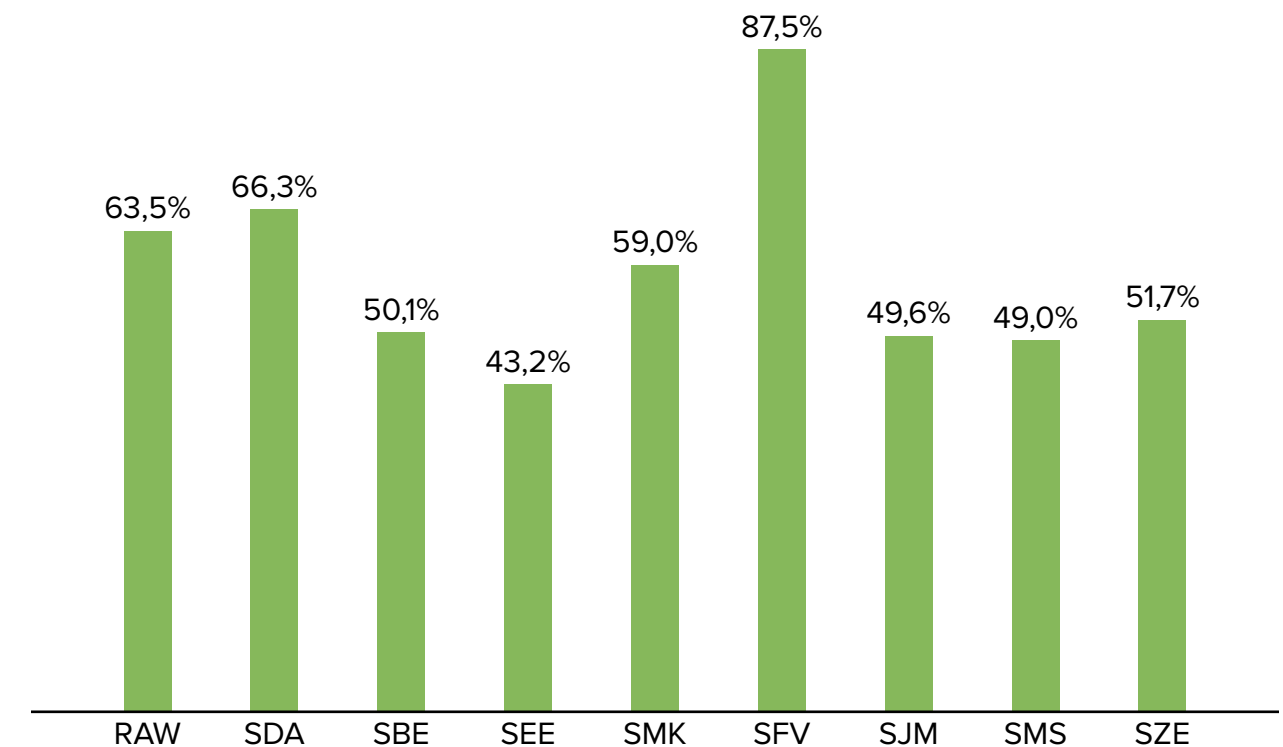


2.4.1.1 LES PENTES EN ZONE AGRICOLE

Comme illustré à la Carte 5, la majorité des classes de pente allant de nulle à douce (allant de 0 % à 15 %) sont situées au sud de la Matawinie, principalement dans les municipalités de Rawdon, Saint-Damien et Saint-Félix-de-Valois, tandis que les municipalités plus au nord ont des pentes plus diversifiées et une plus grande présence de pentes de types modérée à excessive qui sont moins adaptées à la pratique de l'agriculture.

De plus, la Figure 2-1 confirme que les municipalités méridionales dont la zone agricole est située dans la plaine du Saint-Laurent, région ayant de faibles pentes, ont un plus grand potentiel agricole que les municipalités situées plus au nord, où les pentes sont généralement plus fortes.

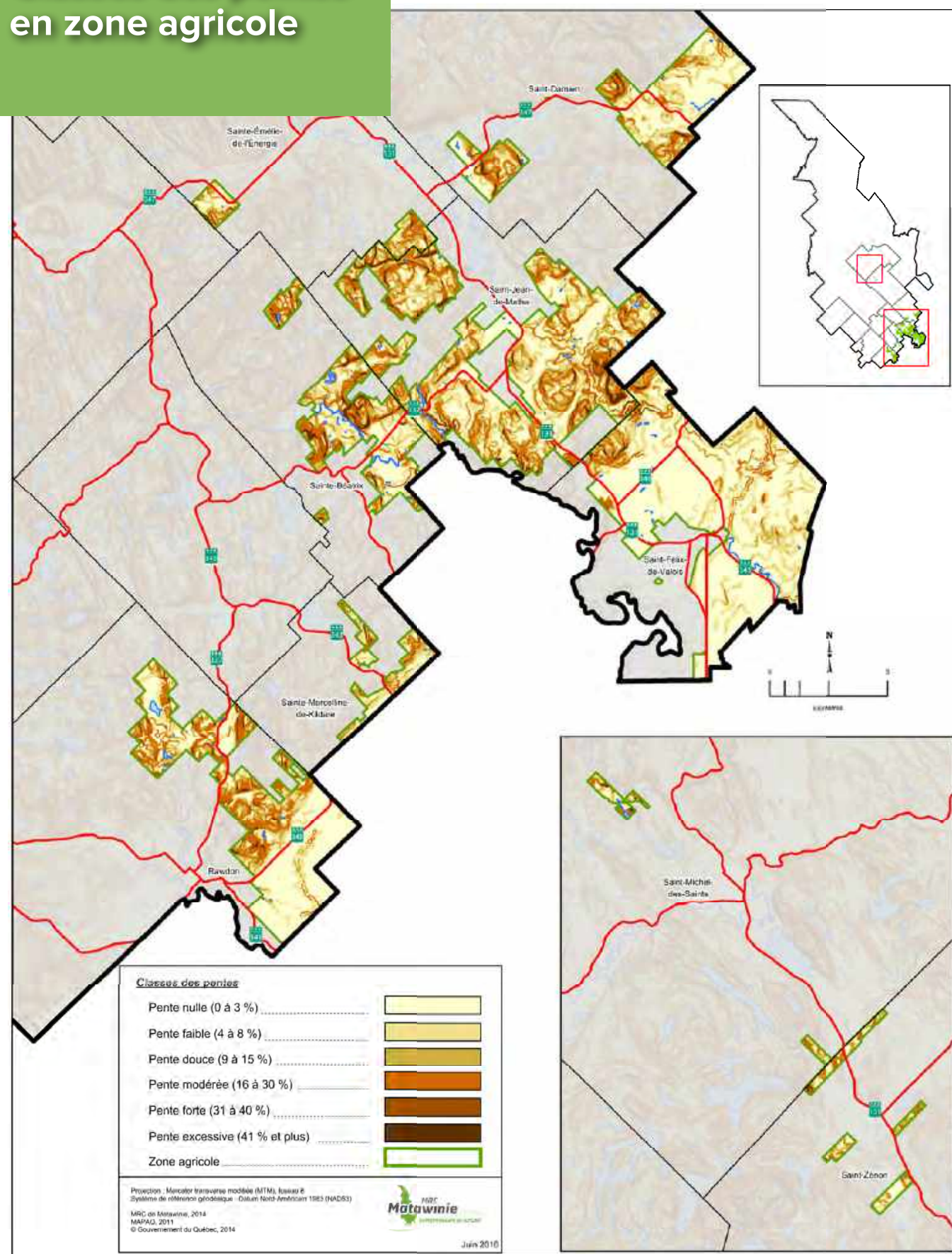
FIGURE 2-1 RÉPARTITION DES MUNICIPALITÉS SELON LE POURCENTAGE DE PENTE AYANT UNE INCLINAISON FAVORABLE À L'AGRICULTURE DANS LA ZONE AGRICOLE DÉCRÉTÉE



Source : MFFP, 2010

CARTE 5

Classes des pentes en zone agricole



2.4.2 QUALITÉ DES SOLS

La détermination du potentiel des sols en zone agricole provient du programme d'inventaire des terres du Canada, dans le cadre de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA). Afin de faciliter la compréhension des classes de sols utilisées dans le PDZA, le Tableau 2-2 présente les définitions de ces classes.

La qualité des sols agricoles en Matabwinie varie d'une municipalité à l'autre. D'ordre général, plus la municipalité est méridionale, meilleur est le potentiel agricole (voir Carte 6). En effet, les composantes du sol des terres situées au sud de la Matabwinie, dans la plaine du Saint-Laurent, sont mieux adaptées à la pratique de l'agriculture conventionnelle que celles situées plus au nord.

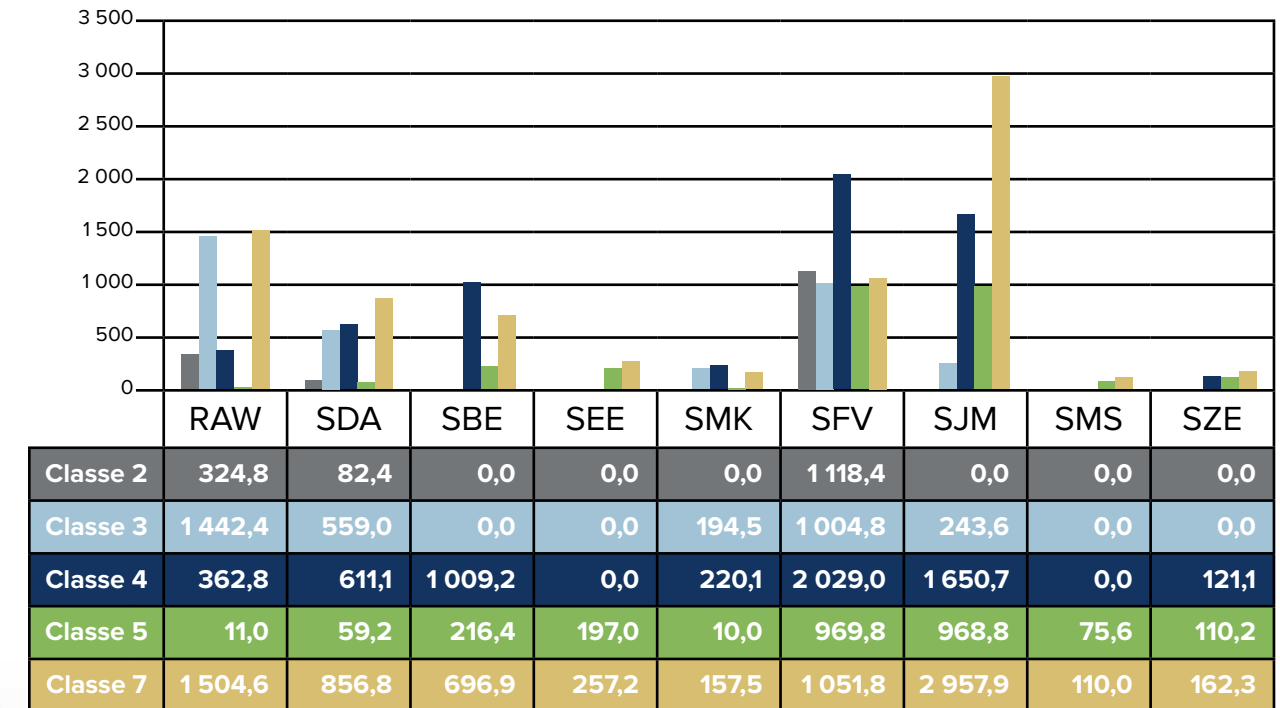


TABLEAU 2-2 DÉFINITION DES CLASSES DE SOL

CLASSE	DESCRIPTION	DÉFINITION
1	Sols ne présentant aucune limitation importante à la production agricole	Les sols de classe 1 sont plats ou presque plats, profonds, bien drainés à imparfaitement drainés, et possèdent un bon niveau de fertilité naturelle ainsi qu'une bonne capacité de rétention des éléments nutritifs et de l'eau. Ils peuvent être travaillés et cultivés sans difficulté. Quand ils sont bien gérés, ils conviennent à la production de la gamme complète des grandes cultures communes avec une productivité assez élevée à élevée.
2	Sols présentant des limitations modérées qui restreignent la gamme des cultures ou qui exigent l'application de pratiques de conservation ordinaires	Ce sont des sols profonds qui peuvent ne pas posséder une aussi bonne capacité de rétention en eau et des éléments nutritifs que les sols de classe 1. Ils souffrent de limitations modérées et peuvent être gérés et cultivés sans difficulté notable. Moyennant une bonne gestion, ils ont une productivité allant d'assez élevée à élevée pour ce qui concerne la plupart des grandes cultures communes.
3	Sols présentant des limitations assez sérieuses qui restreignent la gamme des cultures ou qui exigent des pratiques de conservation spéciales	Leurs limitations sont plus graves que celles des sols de classe 2. Elles créent des contraintes sur un ou plusieurs des aspects suivants : choix du moment et facilité du travail du sol; semis et récolte; gamme de cultures possibles; méthodes de conservation. Moyennant une bonne gestion, ces sols peuvent porter la plupart des grandes cultures communes et afficher une productivité assez bonne à assez élevée.
4	Sols présentant de graves limitations qui restreignent la gamme des cultures ou qui exigent des pratiques de conservation spéciales ou une gestion très minutieuse, ou les deux	Ils souffrent de limitations graves qui créent des contraintes sérieuses sur une ou plusieurs des pratiques suivantes : choix du moment et facilité du travail du sol; semis et récolte; gamme de cultures possibles; méthodes de conservation. La gamme des grandes cultures communes qui peuvent y être cultivées va de restreinte à large, avec une productivité allant de faible à moyenne, mais la productivité peut être meilleure avec une culture spécialement adaptée.
5	Sols présentant de très sérieuses limitations qui les restreignent à la culture de plantes fourragères vivaces, mais pouvant faire l'objet de pratiques améliorantes	L'importance de ces limitations est telle qu'elle rend impossible la production soutenue des grandes cultures annuelles. Ces sols peuvent cependant convenir à la production d'espèces indigènes ou adaptées de plantes fourragères vivaces et ils peuvent être bonifiés par des travaux aratoires. Les travaux d'amélioration réalisables d'un point de vue économique peuvent être le débroussaillage, le travail du sol, le semis, la fertilisation ou l'assainissement (lutte contre l'excès d'eau).
6	Sols impropres à la culture, mais pouvant être exploités comme pâture permanente non améliorée	Ces sols peuvent supporter le pâturage soutenu d'animaux d'élevage, mais leurs limitations sont si graves qu'elles rendent impossible l'amélioration par travaux aratoires. Leur relief prononcé peut empêcher l'utilisation des machines agricoles, les sols peuvent ne pas répondre à l'amélioration, ou la saison de pâturage peut être très courte.
7	Sols impropres à la culture et au pâturage permanent	Cette classe regroupe les marais, les terrains rocheux et les sols en pente raide.

Source : Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)

FIGURE 2-2 RÉPARTITION DES MUNICIPALITÉS SELON LE POTENTIEL AGRICOLE (HA)



Source : MAPAQ, 2011



2.4.2.1 TERRES AGRICOLES À POTENTIEL ÉLEVÉ

Les terres agricoles à potentiel élevé sont celles classifiées avec un potentiel de classe 1 à 4 (à noter qu'il n'y a pas de sol de classe 1 en Matawinie) et ayant des sols à pente faible et un climat adapté aux cultures conventionnelles. Comme présentée à la Figure 2-2, la classe de sol 2 est présente sur 1 525,6 hectares, ce qui représente 7 % de la superficie de la zone agricole. Elle est surtout concentrée à Saint-Félix-de-Valois et en moins grande proportion à Rawdon et Saint-Damien.

*La principale classe de sol en zone agricole est la **classe 7** avec 36,3 % se retrouvant dans les municipalités plus au nord du territoire, suivi de près par la classe 4, à 28,1 %, plus présente au sud de la Matawinie.*

44 % des terres situées en zone agricole décrétée sont quant à elles de classes 3 et 4 et sont principalement à Rawdon, Saint-Damien, Saint-Félix-de-Valois et Saint-Jean-de-Matha, soit des municipalités du sud de la Matawinie. Ainsi, environ 50 % des terres agricoles de la MRC présentent le meilleur potentiel pour la culture, lorsqu'on y ajoute le pourcentage des terres de classe 2. De plus, 84,5 % des sols de classe 2 et 64,8 % des sols de classe 3 sont en zone agricole.

2.4.2.2 TERRES AGRICOLES À FAIBLE POTENTIEL

De façon générale, sur le territoire de la MRC, les terres agricoles à faible potentiel, de classes 5 à 7, se retrouvent dans des secteurs où la topographie est accidentée, en bordure des cours d'eau ou encore dans des zones où la qualité des sols et le climat sont moins appropriés à l'agriculture conventionnelle. En Matawinie, 12 % des terres situées en zone agricole sont de classe 5 et près du tiers sont de classe 7.

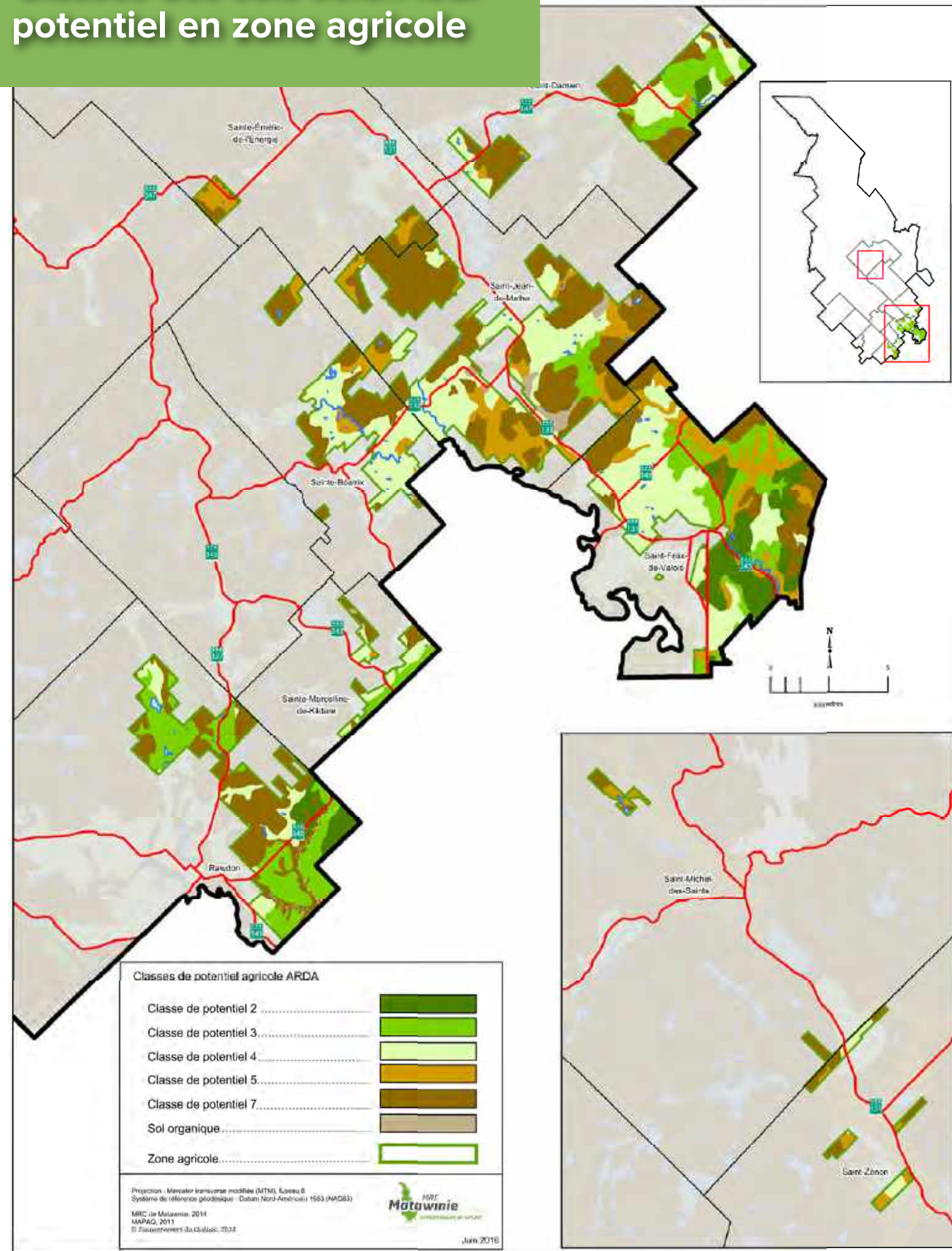
Comme démontré à la Figure 2-2, les municipalités de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Michel-des-Saints ont exclusivement des sols à faible potentiel dans leur zone agricole. Ces deux municipalités sont situées dans la partie nord de la Matawinie, territoire accidenté qui est peu favorable aux activités agricoles conventionnelles et qui doit composer avec un climat plus froid, donc un nombre plus élevé de jours avec gel au sol qu'au sud de la MRC, ce qui limite les possibilités de diversification de productions.

Cependant, c'est à Saint-Félix-de-Valois et Saint-Jean-de-Matha que se trouve la plus grande superficie de terre de classe 5, soit 1 938,6 hectares sur un total de 2 618 hectares, et à Saint-Jean-de-Matha et Rawdon pour les terres de classe 7 avec 4 462,5 hectares sur un total de 7 755 hectares en Matawinie. Toutefois, il est important de mentionner que les classes à faible potentiel pour l'agriculture conventionnelle font généralement d'excellentes terres pour accueillir des activités liées à l'acériculture et à la culture des PFNL. Plus de détails relatifs à ces deux types de culture sont consultables aux articles 2.6.5.3 Acériculture et 2.6.5.4.2.3 Produits forestiers non ligneux.



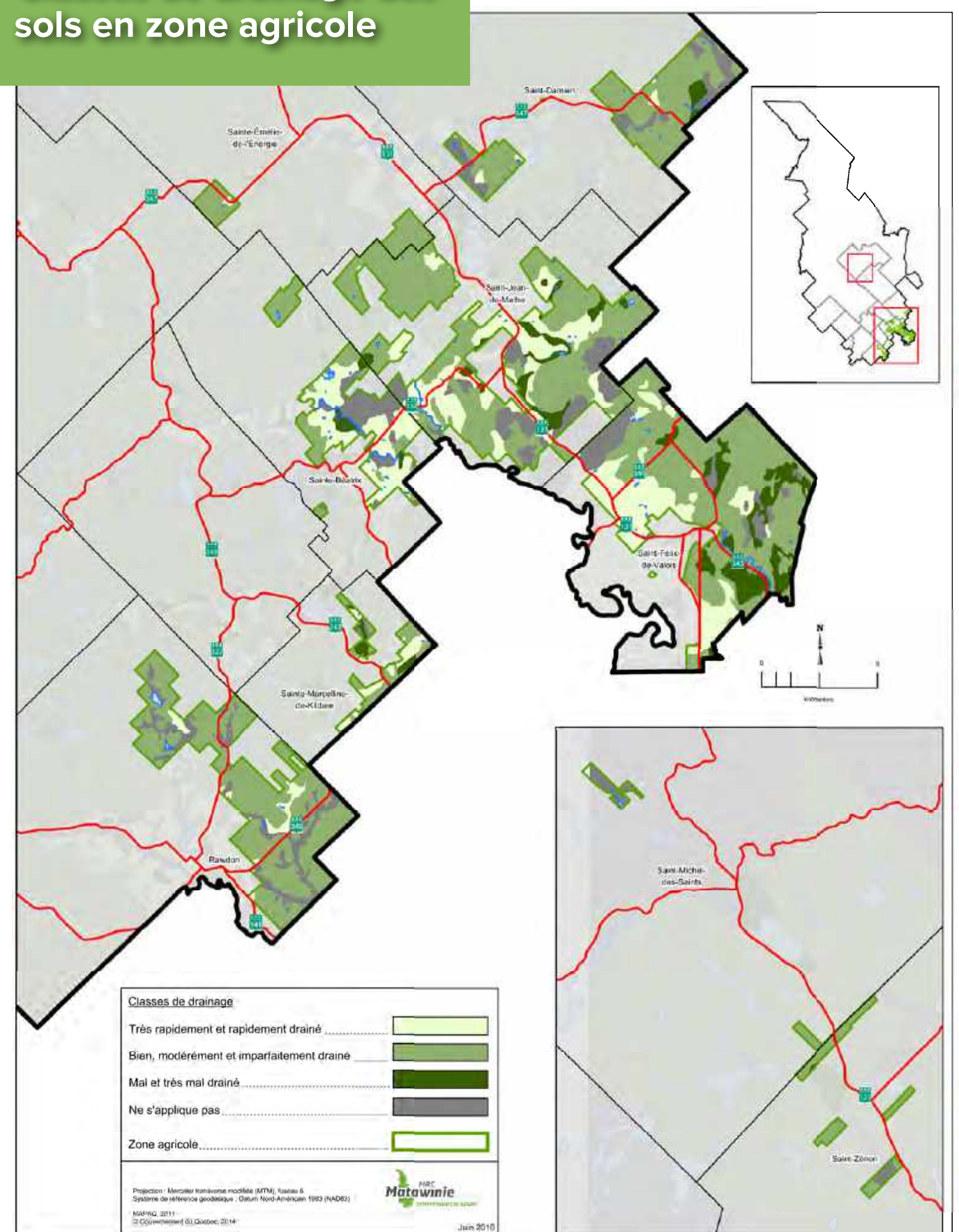
CARTE 6

Classes des sols selon leur potentiel en zone agricole



CARTE 7

Classes de drainage des sols en zone agricole



2.4.2.3 LES CLASSES DE DRAINAGE

En général, comme illustré à la Carte 7, les sols en zone agricole, tant au nord qu'au sud du territoire, se qualifient de bien à imparfaitement drainé. La topographie et le type de sols présents en Matawinie contribuent au bon drainage des sols.

2.4.3 CLIMAT

Le nord et le sud de la région Lanaudoise sont très différenciés sur le plan climatique. La partie sud est généralement plus avantagée pour le rendement agricole (températures annuelles moyennes plus élevées; périodes de croissance plus longues; périodes sans gel les plus longues). Le Tableau 2-3 présente les données climatiques générales des six MRC de Lanaudière.

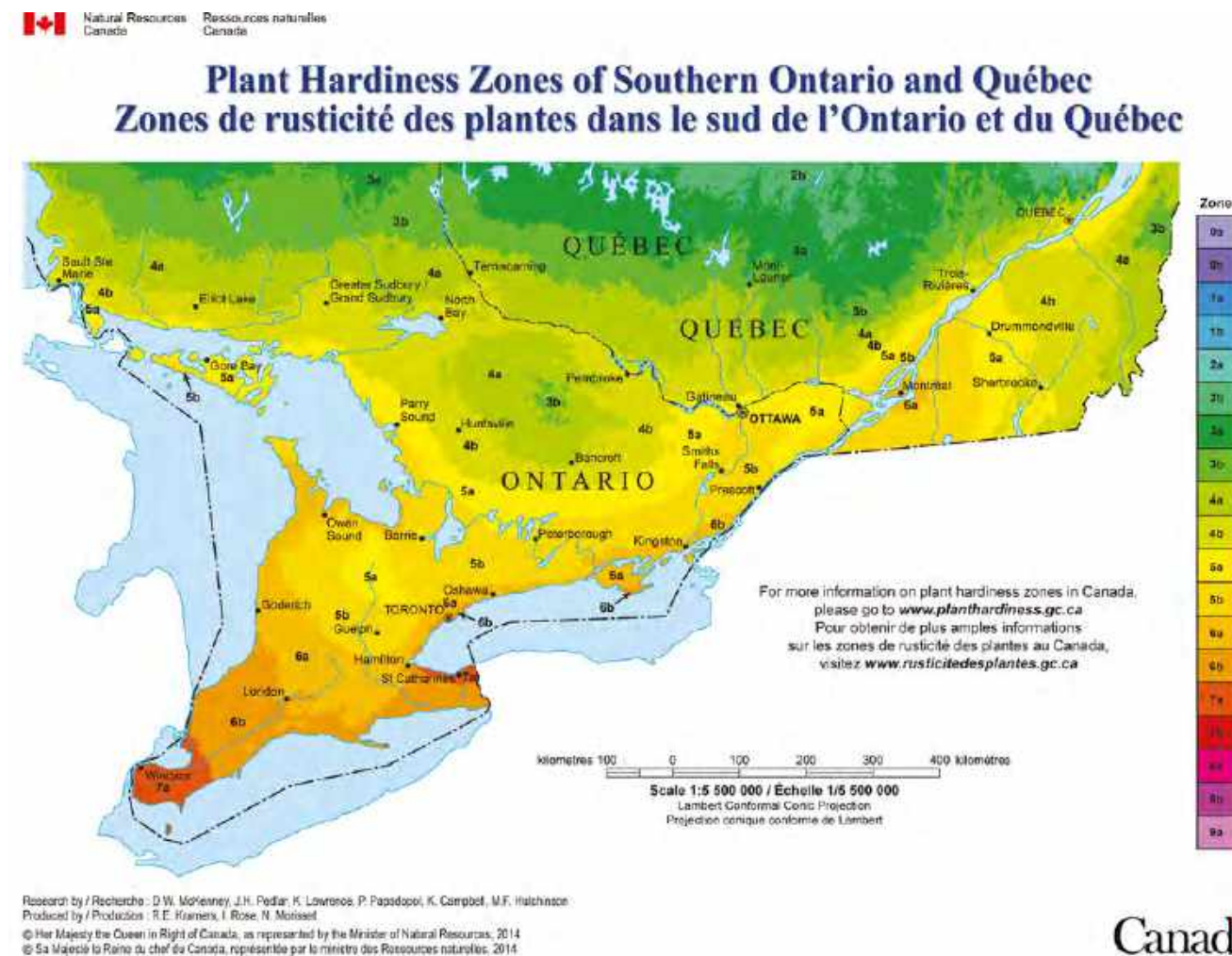
TABLEAU 2-3 DONNÉES CLIMATIQUES DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE

MRC (par ordre de latitude)	Saison de croissance (jours) Base 5 °C	Période sans gel (jours) Probabilité de 90 %	Précipitations moyennes annuelles (cm)
Les Moulins (la plus au sud)	166 à 201	110 à 140	107,5 à 117,5
L'Assomption	194 à 201	110 à 140	50
Montcalm	166 à 194	95 à 125	85 à 105
Joliette	194 à 201	110 à 125	87,5 à 100
D'Autray	100 à 201	110 à 125	82,5 à 97,5
Matawinie (la plus au nord)	166 à 194	80 à 110	—

Source : Site Internet du MAPAQ, section Profil de la région : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/lanaudiere/VraiProfil/Pages/profilregion.aspx>

CARTE 8

Zones de rusticité des plantes dans le sud de l'Ontario et du Québec



Source : © Sa majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Ressources naturelles, 2014

Le climat détermine également les « zones de rusticité », permettant d'identifier les meilleurs types de culture dans les secteurs géographiques les plus propices à la croissance. La Carte 8 illustre les zones de rusticités pour le sud-ouest du Québec.

Ainsi, pour chaque zone de rusticité, un ou plusieurs types de cultures sont possibles. Le Tableau 2-4 fait une brève description des types de culture par zone de rusticité et des exemples de zone selon la municipalité ou la région associée.

TABLEAU 2-4 TYPE DE CULTURE
PAR ZONE DE RUSTICITÉ

Type de culture	Zone de rusticité		Exemples			
			Zone de rusticité	nb jours sans gel	Température moyenne en hiver (°C)	Municipalités / régions associées
Sapin	1a	Climat le plus froid pour l'agriculture				
Petits fruits	2b	↓	3b	100	-34	St-Zénon
Foin	3a	↓	4a	126	-30	St-Jean-de-Matha
Érable à sucre	3b	↓	4b	133	-30	Joliette
Céréales	4b	↓	5a	145	-23	Montréal / Laval
Légumes	4a	↓	6a-5b	156	-23	Montréal / Laval
Arbres fruitiers non rustiques	5a	↓				
Fleurs et plantes décoratives	5b	Climat le plus chaud pour l'agriculture				

Source : Chantale Grégoire, Rapport agronomique pour PDZA, décembre 2014, 23 pages

2.4.4 COURS D'EAU

De nombreux lacs et cours d'eau traversent le territoire de la MRC de Matawinie, d'où l'origine du nom « Matawinie », dont certains sont situés en zone agricole. Le principal cours d'eau de la MRC est la rivière L'Assomption, d'une longueur d'environ 200 km. Elle alimente la majeure partie du territoire agricole et traverse notamment les municipalités de Sainte-Béatrix, Saint-Jean-de-Matha et Saint-Félix-de-Valois. Le bassin versant de cette rivière draine une superficie totale de 4 200 km², prend sa source au lac L'Assomption dans le Parc national du Mont-Tremblant et se jette dans le fleuve Saint-Laurent, près de Charlemagne. Tant la rivière L'Assomption que de nombreux autres cours d'eau de plus petite envergure sont soumis à la pression écologique exercée par les activités agricoles qui occasionnent parfois des impacts sur la qualité de l'eau.

2.4.4.1 BASSINS VERSANTS

La gestion de l'eau par bassin versant est confiée aux organismes de bassin versant pour assurer une logique rigoureuse dans la prise de décision et dans la pertinence des interventions, et ce, à l'échelle de chaque bassin versant. Le plan directeur de l'eau produit par chaque organisme de bassin versant constitue, à maints égards, un exercice de planification analogue à celui de la réalisation d'un schéma d'aménagement et de développement.

LES ORGANISMES DE BASSIN VERSANT PRÉSENTS EN MATAWINIE SONT LES SUIVANTS :

- Organismes de bassin versant de la rivière du Loup (OBVRL);
- Comité de bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI);
- Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA);
- Association pour la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé);
- Organisme de bassin versant de la rivière Saint-Maurice (BVSM);
- Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne (OBVZB).

Comme illustrée à la Carte 9, la Matawinie recouvre l'amont d'à peu près tous les bassins versants du sud du Québec. Les bassins des rivières L'Assomption (principal bassin versant en zone agricole), Bayonne et Mastigouche-Maskinongé s'écoulent directement vers les basses terres du Saint-Laurent et le fleuve et drainent la majeure partie des territoires municipalisés.

Dans la partie nord de la Matawinie, la ligne de partage des eaux entre les rivières Outaouais et Saint-Maurice s'entrelacent avec la limite administrative de la MRC. Du côté est, il y a les rivières Matawin et Manawan, alors que du côté ouest, il y a les rivières Rouge et Lièvre (Mitchinamecus et Bazin).

Les montagnes, les vastes plateaux, la très grande diversité des systèmes hydrologiques de même que la forêt omniprésente constituent les particularités communes à l'ensemble de ces bassins versants. Les territoires situés dans l'axe de la rivière Matawin et plus au sud supportent également d'importantes concentrations de villégiature et de nombreux équipements touristiques, de même que le vaste Parc national du Mont-Tremblant. L'exploitation des sablières, de l'eau souterraine et de la forêt, de même que l'agriculture dans le secteur des Piémonts constituent les autres formes d'occupation du territoire s'inscrivant au bilan de l'utilisation de l'eau.

L'ensemble des municipalités de la MRC étant énumérées aux annexes 2 et 3 du Règlement sur les exploitations agricoles (RLRQ, chapitre Q-2, r. 26), car localisées dans des bassins versant dont la qualité de l'eau est dégradée, la culture de végétaux est notamment limitée aux superficies de cultures de végétaux utilisées en 2004. Par contre, est autorisée la culture des arbustes, des bleuets, des canneberges, des fraises, des framboises, des vignes et des arbres autres que la culture d'arbres fruitiers ou de conifères cultivés et utilisés pour des fins d'ornementation et récoltés sans leurs systèmes racinaires.

Les PDE des quatre organismes de bassin versant présents dans la zone agricole caractérisent la qualité de l'eau de surface de leur bassin versant de la façon suivante :

- **CARA :**
Au tableau 4.10 du PDE qui mentionne les enjeux de la gestion de l'eau de la MRC de Matawinie, les stations de suivi de la qualité de l'eau indiquent :
 - Station permanente # 05220017, située sur la rivière l'Assomption à Saint-Côme : IQBP5 de 2012 bonne avec un sous-indice phosphore bon;
 - Station démarche Parrain'Eau # 05220592, située sur la rivière David à Sainte-Émélie-de-l'Énergie : IQBP de 2014 bonne avec un sous-indice phosphore bon;
 - Station démarche Parrain'Eau # 05220591, située sur la rivière Beauport à Saint-Calixte : IQBP de 2014 satisfaisante avec un sous-indice phosphore bon.
- **AGIR Maskinongé :**
Globalement, le sous-bassin versant de la rivière Mastigouche possède la meilleure qualité d'eau. Cependant, certains lacs habités sont à surveiller. Le sous-bassin versant le plus dégradé est celui de la zone aval, avec des cours d'eau qui s'écoulent presque exclusivement en terres agricoles.⁶
- **BVSM :**
Toutes les stations échantillonnées entre 2010 et 2012 révèlent une bonne qualité de l'eau, mis à part la station à l'embouchure de la rivière Shawinigan.
- **OBVZB :**
De façon générale, la qualité de l'eau à l'embouchure de la rivière Bayonne varie de mauvaise à très mauvaise. Ces classements sont dus à une forte turbidité, un apport excessif en nutriments et une contamination bactériologique importante (Giroux, 2007a).⁷

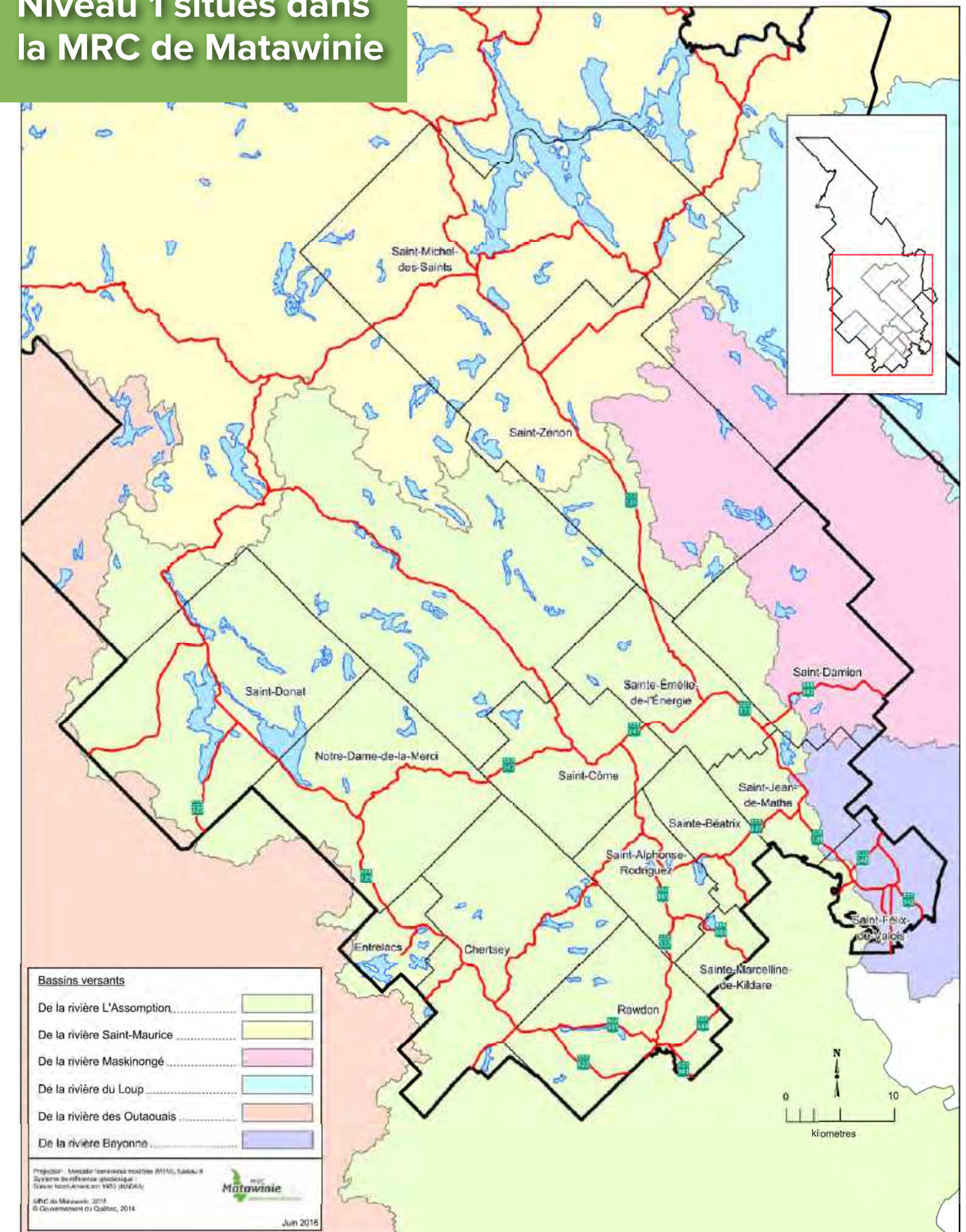
5 IQBP : Indice de qualité bactériologique et physico-chimique basé sur 6 paramètres (chlorophylle a totale, coliformes fécaux, azote ammoniacal, nitrates et nitrites, phosphore total et solides en suspension). Cet indice produit une évaluation de la qualité générale de l'eau d'un cours d'eau.

6 Plan directeur de l'eau, Zone de gestion intégrée des ressources en eau de la rivière Maskinongé, septembre 2015, page 108

7 Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Bayonne, mars 2011, page 84

CARTE 9

Bassins versants Niveau 1 situés dans la MRC de Matawinie



Bassins versants

De la rivière L'Assomption.....	[Light Green Box]
De la rivière Saint-Maurice.....	[Yellow Box]
De la rivière Maskinongé.....	[Pink Box]
De la rivière du Loup.....	[Light Blue Box]
De la rivière des Outaouais.....	[Orange Box]
De la rivière Bayonne.....	[Purple Box]

Projet : Carte des bassins versants (BVN) Niveau 1
Système de référence géodésique : SRS 86 (NAD 83)
MRC de Matawinie
© Gouvernement du Québec, 2014
Jun 2016

2.4.4.2 EAUX SOUTERRAINES

Dans la majorité du territoire québécois, l'eau souterraine est de bonne qualité et en quantité suffisante pour desservir la population. Par ailleurs, les Québécois sont environ 20 % à consommer leur eau potable provenant directement des aquifères et cette proportion tend à augmenter au fil des années, alors que 80 % des productions agricoles sont alimentées en eau de cette manière⁸.

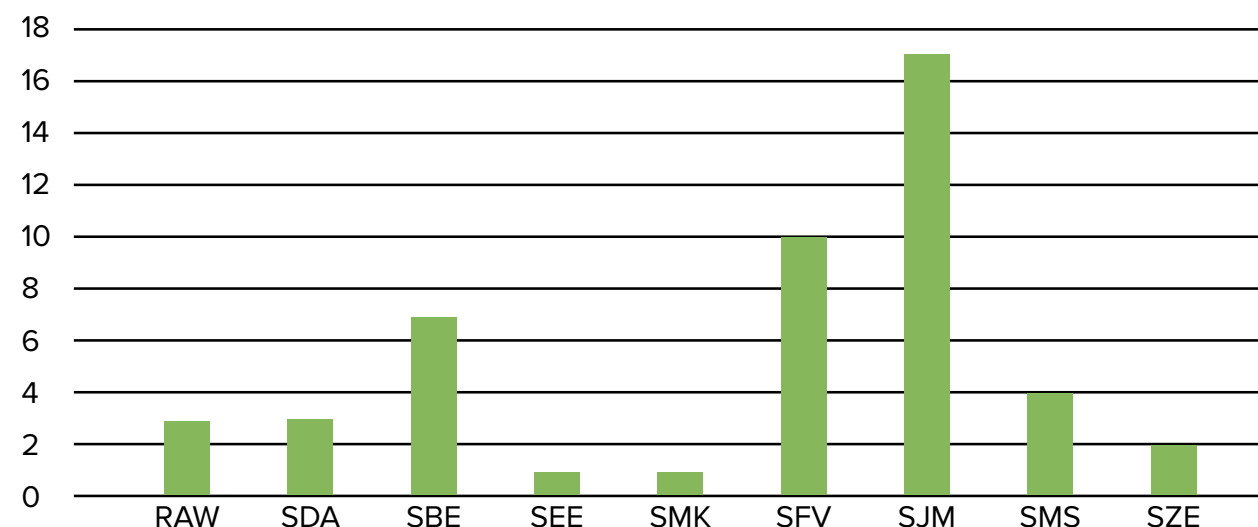
La grande majorité de la population matawinienne s'alimente en eau potable par le biais de l'eau souterraine. Territoire largement axé sur le développement de la villégiature, 76 % des nouveaux logements en Matawinie ont été créés à l'extérieur des périmètres d'urbanisation entre 2002 et 2012, où les réseaux d'aqueduc sont généralement peu présents.

Le développement de la villégiature se fait de manière générale à l'ouest et au nord de la plaine du Saint-Laurent, c'est-à-dire à l'extérieur de la zone agricole où la contamination des puits par des micro-organismes est bien plus rare que dans la portion sud du territoire qui accueille la grande partie des activités agricoles⁹.

2.4.4.3 GESTION DES COURS D'EAU AGRICOLES

Depuis 1990, les MRC sont responsables des interventions au sein des cours d'eau, qu'il s'agisse de travaux d'aménagement, de nettoyage ou d'entretien. Avant cette date, le ministère de l'Agriculture détenait cette responsabilité et autorisait différents travaux dans les cours d'eau afin d'améliorer leur fluidité et le drainage des terres agricoles. Au fil des années, 48 parties de cours d'eau sillonnant le territoire de neuf différentes municipalités de la MRC de Matawinie se sont vu octroyer ces autorisations, alors qu'il y en a eu 433 dans la région de Lanaudière. La Figure 2-3 démontre que Saint-Jean-de-Matha et Saint-Félix de Valois sont les deux municipalités qui détiennent le plus grand nombre de ces autorisations. Ce sont également ces deux municipalités qui, en 2010, avaient la plus grande superficie d'exploitation à des fins agricoles.

FIGURE 2-3 NOMBRE DE COURS D'EAU AYANT FAIT L'OBJET D'UNE AUTORISATION DE TRAVAUX À DES FINS D'ENTRETIEN AGRICOLE PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE



Par ailleurs, au niveau environnemental, il aura fallu attendre à 1993 avant qu'un règlement régi par le MENV entre en vigueur afin d'encadrer les travaux dans les cours d'eau. Depuis ce moment, les municipalités et MRC ont l'obligation de déclarer au MDDELCC les travaux qu'elles entreprennent dans des cours d'eau, de demander un certificat d'autorisation pour tout travail qui n'est pas du nettoyage et de transmettre un avis préalable au MDDELCC pour les travaux d'entretien à des fins agricoles.

Les travaux d'entretien des cours d'eau agricoles peuvent être effectués uniquement dans les cours d'eau ayant fait l'objet d'une autorisation d'entretien avant 1993, et ce, sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation du MDDELCC¹⁰.



Photo : Iris versicolore
Crédit : Mélanie Denommé

⁸ Université du Québec, Institut national de recherche scientifique inrs-eau, Symposium sur la gestion de l'eau au Québec, vol.2 : L'état de l'eau au Québec, actes du symposium, Montréal et Jean-Pierre Villeneuve, Alain N. Rousseau et Sophie Duchesne, Le capital eau, son potentiel et ses usages – Les eaux souterraines rédigé par Olivier Banton, 1998, page 47

⁹ Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption, Mars 2006, Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière L'Assomption, Joliette, 444 pages incluant les annexes

¹⁰ Site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/prod-porcine/documents/Bio115.pdf>

2.4.5 SITES D'INTÉRÊT NATUREL

2.4.5.1 LES TERRITOIRES DE CONSERVATION À STATUT PARTICULIER

En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, le gouvernement du Québec identifie, depuis 2002, des territoires de conservation désignés par l'appellation « aire protégée », laquelle signifie « un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimitée, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées ».

La Matawinie comporte plusieurs de ces territoires, dont une réserve naturelle qui se trouve en zone agricole. Il s'agit de la Réserve naturelle des Terres-Noyées-de-la-Rivière-Noire située à Saint-Damien. Cette réserve naturelle, créée le 31 août 2005, a une superficie de 20,5 hectares et est illustrée à la Carte 10.

2.4.5.2 LES HABITATS FAUNIQUES

Territoire fortement associé à la forêt, la MRC de Matawinie présente un fort potentiel pour la faune, tant aquatique que terrestre ou aviaire. On retrouve dans la zone agricole de la MRC de Matawinie, trois principaux types d'habitats fauniques à protéger :

- Les aires de confinement du cerf de Virginie;
- La tortue des bois;
- Le rat musqué.

2.4.5.2.1 AIRES DE CONFINEMENT DU CERF DE VIRGINIE

Le cerf de Virginie a su s'adapter au climat québécois en se confinant, durant l'hiver, dans des habitats connus sous le nom de ravage, ou aire de confinement. Le maintien de conditions adéquates d'habitat dans ces territoires est essentiel à sa survie et au maintien de sa population.

Tout comme les autres types d'habitats fauniques, celui du cerf de Virginie répond à des besoins bien spécifiques en matière d'abri, de nourriture et de reproduction. La rigueur de l'hiver québécois incite les cerfs de Virginie à se regrouper pour mieux subsister et à trouver un habitat qui offre des

peuplements forestiers de plusieurs mètres de hauteur pour agir à titre d'écran protecteur des vents et des prédateurs. Une nourriture de qualité, offrant du feuillage et des ramilles, est primordiale sans quoi leur survie pourrait être menacée. Les activités de prélèvements forestiers et de chasse influencent aussi la dynamique des populations.

Sur le territoire de la municipalité de Rawdon, une superficie de 745,2 hectares correspondant à l'aire de confinement du cerf de Virginie est située en zone agricole décrétée. Cette aire de confinement est illustrée à la Carte 10.

2.4.5.2.2 TORTUE DES BOIS

Cette espèce est l'un des huit types de tortues d'eau douce présentes au Québec. Bien que cette tortue soit très associée aux cours d'eau, elle utilise de façon importante le milieu terrestre pendant sa période active. En fait, l'utilisation de l'habitat par la tortue des bois est fonction des différents besoins de son cycle vital (reproduction, alimentation et repos).



Selon le Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats, l'habitat de la tortue des bois se définit comme :

« un territoire constitué d'un cours d'eau et d'une bande de terrain, de chaque côté de celui-ci, servant à la reproduction, à l'alimentation ou au repos pour cette tortue, identifié par un plan dressé par le ministre ».

À partir de l'emplacement d'une aire d'utilisation ou de présence de tortues des bois, ou de l'emplacement de plusieurs aires d'utilisation de cette espèce, le périmètre est établi en milieu terrestre à 200 m de part et d'autre du cours d'eau utilisé par les tortues et en milieu aquatique sur une distance riveraine de 3 km de part et d'autre de la localisation de tortues.

Le Tableau 2-5 démontre la superficie de territoire occupé par cette espèce menacée et vulnérable dans les municipalités de Saint-Damien et Saint-Jean-de-Matha. Des mesures de protection de l'habitat de la tortue des bois sont véhiculées par le MFFP, principalement que toute nouvelle construction et tout déboisement sont interdits. Le territoire occupé par la tortue des bois est illustré à la Carte 10.

TABLEAU 2-5 RÉPARTITION DU TERRITOIRE DE LA TORTUE DES BOIS DANS LA ZONE AGRICOLE DÉCRÉTÉE

Territoire de la tortue des bois	Superficie (ha)	Proportion – zone agricole de la municipalité concernée	Proportion – zone agricole de la MRC
Zone agricole à Saint-Damien	34,2	1,6 %	0,2 %
Zone agricole à Saint-Jean-de-Matha	77,3	1,3 %	0,4 %
Total	111,5	s. o.	0,5 %

Source : MFFP, 2014

2.4.5.2.3 RAT MUSQUÉ

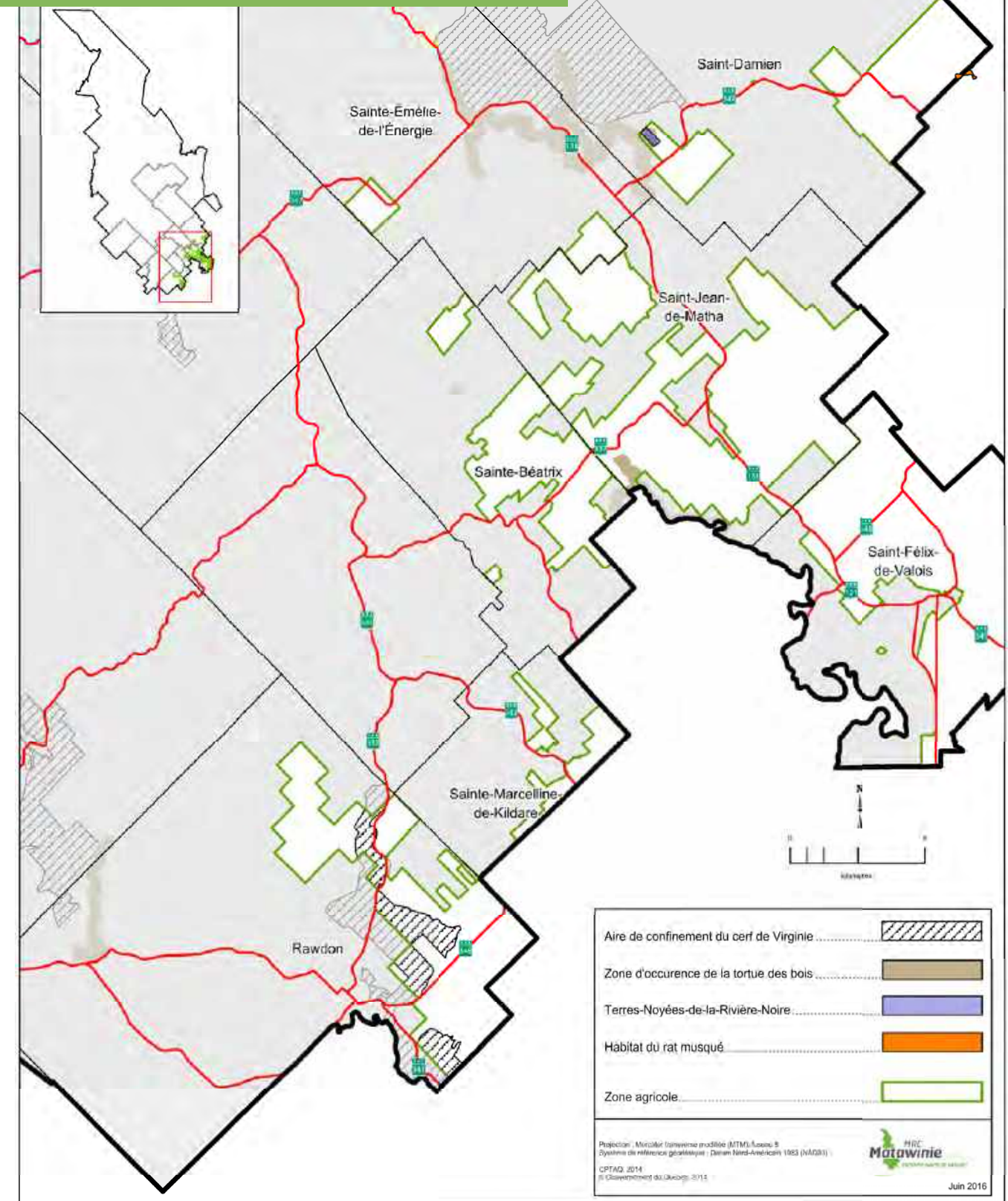
Par le biais d'un inventaire aérien, la présence de huttes du rat musqué a été identifiée dans un marais du lac Maskinongé. Cet habitat d'une superficie de 9,1 hectares est susceptible de s'étendre sur le territoire de la municipalité de Saint-Damien, car, comme précisé dans le Règlement sur les habitats fauniques, l'habitat du rat musqué se définit comme suit :

« un marais ou un étang d'une superficie d'au moins 5 hectares, occupé par le rat musqué. »

Environ 2,3 hectares de cet habitat sont situés dans la zone agricole décrétée de la municipalité de Saint-Damien. L'habitat du rat musqué est illustré à la Carte 10.

CARTE 10

Territoires de conservation à statut particulier et habitats fauniques en zone agricole



PDZA

M
R
C
M
A
T
A
W
I
N
I
E

PDZA

M
R
C
M
A
T
A
W
I
N
I
E

2.4.5.3 LES CONTRAINTES NATURELLES

2.4.5.3.1 LES ZONES À RISQUE D'INONDATION

Lors des inondations, le rehaussement du niveau de l'eau et le débordement qui s'en suit sont dus à l'accroissement des débits à la suite de fortes précipitations ou à la fonte subite des neiges. La principale caractéristique du climat étant son caractère imprévisible, les inondations peuvent difficilement être prévues à moins d'une semaine près. Des dommages plus ou moins graves peuvent survenir lors de ces événements qui peuvent se transformer en catastrophe.

C'est pour ces raisons que les zones à risque d'inondation ont été cartographiées. Les inondations sont mesurées par rapport à leur niveau et à leur fréquence. Il y a le niveau de crue à récurrence de 20 ans (vicennale), soit un niveau de crue susceptible d'être atteint une fois tous les 20 ans, et le niveau de crue à récurrence de 100 ans (centennale), un niveau de crue susceptible d'être atteint une fois tous les 100 ans.

Un total de 564,8 hectares est situé en zone agricole (voir Annexe 1). La présence de zones à risque d'inondation en zone agricole n'empêche pas la pratique des activités agricoles. Par contre, dans les zones vicennales, les activités agricoles doivent se faire sans remblai ni déblai.

Les milieux humides sont également identifiés à l'Annexe 1 (133,4 hectares en zone agricole), qui sont des terrains intermédiaires entre les milieux aquatiques et les milieux terrestres. Les « wetlands » définis par Cowardin et al. (1979) doivent répondre à une ou plusieurs des exigences suivantes :

- Le substrat est peu ou mal drainé;
- Au moins périodiquement, le substrat humide doit supporter surtout des hydrophytes;
- Le substrat est saturé ou ouvert par une eau peu profonde à un moment donné pendant la saison de croissance de chaque année;
- L'eau dans le sol crée des problèmes physiologiques sévères pour toutes les plantes et animaux, sauf ceux qui sont adaptés à la vie dans l'eau ou dans un sol saturé (Cowardin et al., loc. cit.).

Les milieux humides :

- sont essentiels aux cycles de vie de la sauvagine et d'autres espèces fauniques;
- atténuent les effets des inondations, des sécheresses, des changements climatiques et de l'érosion;
- filtrent l'eau et aident à fournir des sources d'eau saines et sûres;
- ont le potentiel d'éliminer et de stocker les gaz à effet de serre de l'atmosphère terrestre;
- offrent des occasions de loisir et d'apprentissage pour les gens de tout âge;
- procurent des habitats essentiels à près de 600 espèces fauniques au Canada¹¹.

¹¹ Canards illimités Canada, 2015

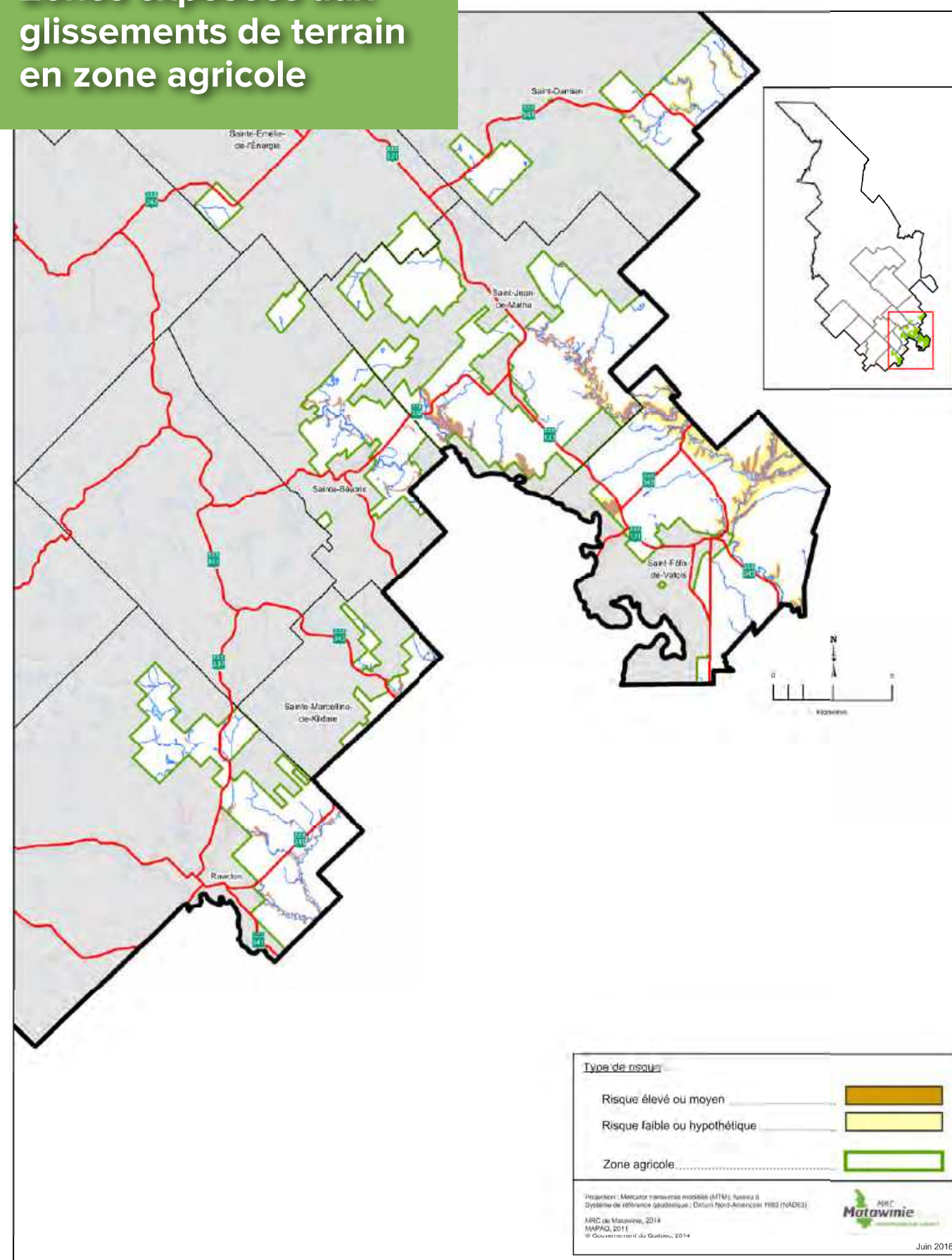
2.4.5.3.2 LES ZONES EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN

Les glissements de terrain se produisent sur des pentes, sous l'effet de la gravité. Le niveau de risque qu'ils représentent dépend de l'ampleur et du caractère instantané du phénomène. Le contexte géologique est, quant à lui, responsable des divers types de processus qu'on peut observer, car on peut assister à un éboulis ou un décrochement lorsqu'il s'agit d'une masse plus rigide, à un glissement ou une coulée lorsqu'il s'agit d'argiles sensibles.

Dans la MRC, on retrouve à la fois des falaises rocheuses et des talus d'érosion dans des dépôts meubles. Que ce soit en terrain montagneux ou en bordure des grandes terrasses, les zones exposées aux glissements de terrain sont plus ou moins directement reliées aux grandes vallées fluviales. Le climat et le régime hydrologique du sous-sol lui-même ou des cours d'eau ont pour conséquence que ces phénomènes se produisent à certaines périodes plus propices, comme au printemps. Certaines interventions humaines telles l'agriculture, l'aménagement forestier et l'aménagement de structures sur des sites vulnérables peuvent aussi donner lieu à des glissements de terrain lorsqu'elles contribuent à l'instabilité des versants.

Deux types de zones ont été identifiées (voir Carte 11), soit risque élevé ou moyen et risque faible ou hypothétique qui représentent respectivement 1 137 et 994,7 hectares en zone agricole.

CARTE 11 Zones exposées aux glissements de terrain en zone agricole

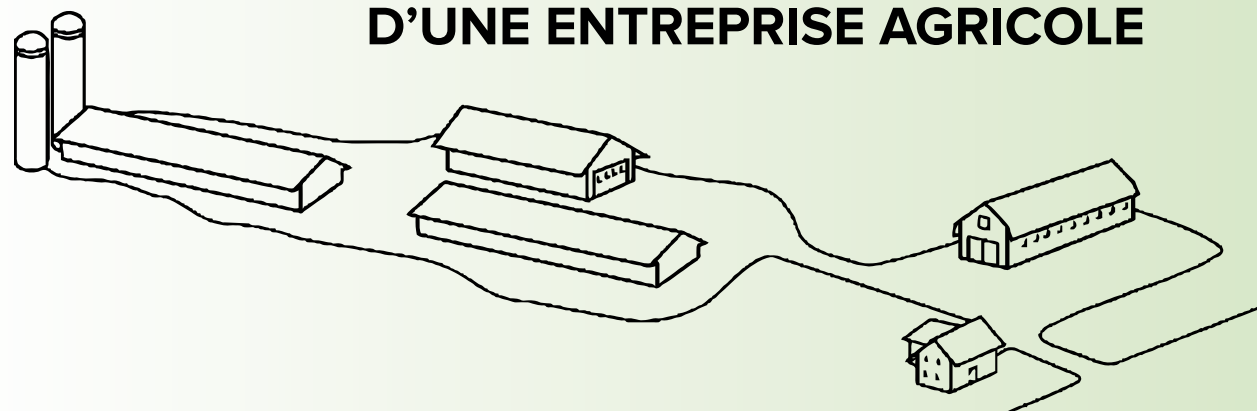


2.4.6 CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

2.4.6.1 CADRE BÂTI

Les bâtiments agricoles en bois qui caractérisent le paysage agricole québécois depuis l'arrivée des Européens en Nouvelle-France semblent être de plus en plus chose du passé. Les bâtiments agricoles d'aujourd'hui sont souvent surdimensionnés et détachés de l'ensemble résidentiel, combinés à un retrait important par rapport au rang, ce qui contribue à une forme d'éclatement de l'entreprise agricole. L'habitation est dorénavant isolée, détachée de la parcelle agricole alors qu'autrefois tout gravitait autour d'elle, comme illustré à la Figure 2-4¹².

FIGURE 2-4 EXEMPLE D'ÉCLATEMENT D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE



Aussi, au fil des années, un nouveau genre architectural d'une signature plus industrielle a été préconisé, notamment en raison de la tôle usinée qui est souvent utilisée comme revêtement extérieur des bâtiments agricoles, ce qui provoque un contraste majeur à l'égard des bâtiments agricoles d'autrefois ayant une valeur patrimoniale non négligeable. Cette évolution architecturale des bâtiments agricoles témoigne d'un choix économique. En effet, les producteurs agricoles ont tendance à investir davantage dans la modernisation de leurs équipements plutôt que dans un design qui vise à rappeler les vieux bâtiments agricoles en bois.

2.4.6.2 PAYSAGES AGRICOLES

Le territoire de la MRC de Matawinie est parsemé de plusieurs paysages patrimoniaux. Ceux-ci désignent des espaces agricoles reconnus par la collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables résultant de l'interrelation entre les facteurs naturels et humains qui méritent d'être conservés. Il y subsiste généralement des bâtiments d'architecture traditionnelle qui reflètent les coutumes ancestrales.

Ces secteurs, définis au Tableau 2-6 et illustrés à la Carte 12, sont répertoriés en raison de leur intérêt historique, emblématique, patrimonial et identitaire sur le territoire de la MRC de Matawinie. Les caractéristiques qui prévalent pour la reconnaissance de ces secteurs sont les suivants :

- la sinuosité de certains rangs dans un paysage agricole vallonné et souvent encadré par des boisés;
- la prédominance d'activités liées à l'agriculture et l'aviculture;
- l'implantation des bâtiments :
 - le long des rangs (en bordure ou en retrait);
 - d'un seul côté de la route;
 - perpendiculairement à la route;
 - à flanc de colline;
 - d'architecture traditionnelle peu modifiée.

Ces rangs offrent des paysages patrimoniaux qui reflètent l'histoire du développement de la MRC. De manière générale, les paysages agricoles sont harmonieux et bien préservés. Dans certains cas, des résidences à l'architecture moderne se greffent au paysage agricole, par exemple avec un aménagement paysager fréquent en milieu urbain comme la plantation de haies de cèdres et d'espèces d'arbres qui ne sont pas originaires de la région, l'implantation de piscines hors terres et de cabanons à revêtement de vinyle, ce qui modifie l'identité primaire des rangs de campagne de la MRC.

¹² École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, Chaire en paysage et environnement, Les paysages de l'ordinaire : révéler, créer, infléchir – Dix projets de mise en valeur des paysages du canton de Kildare, 2006

CARTE 12

Paysages patrimoniaux situés en zone agricole

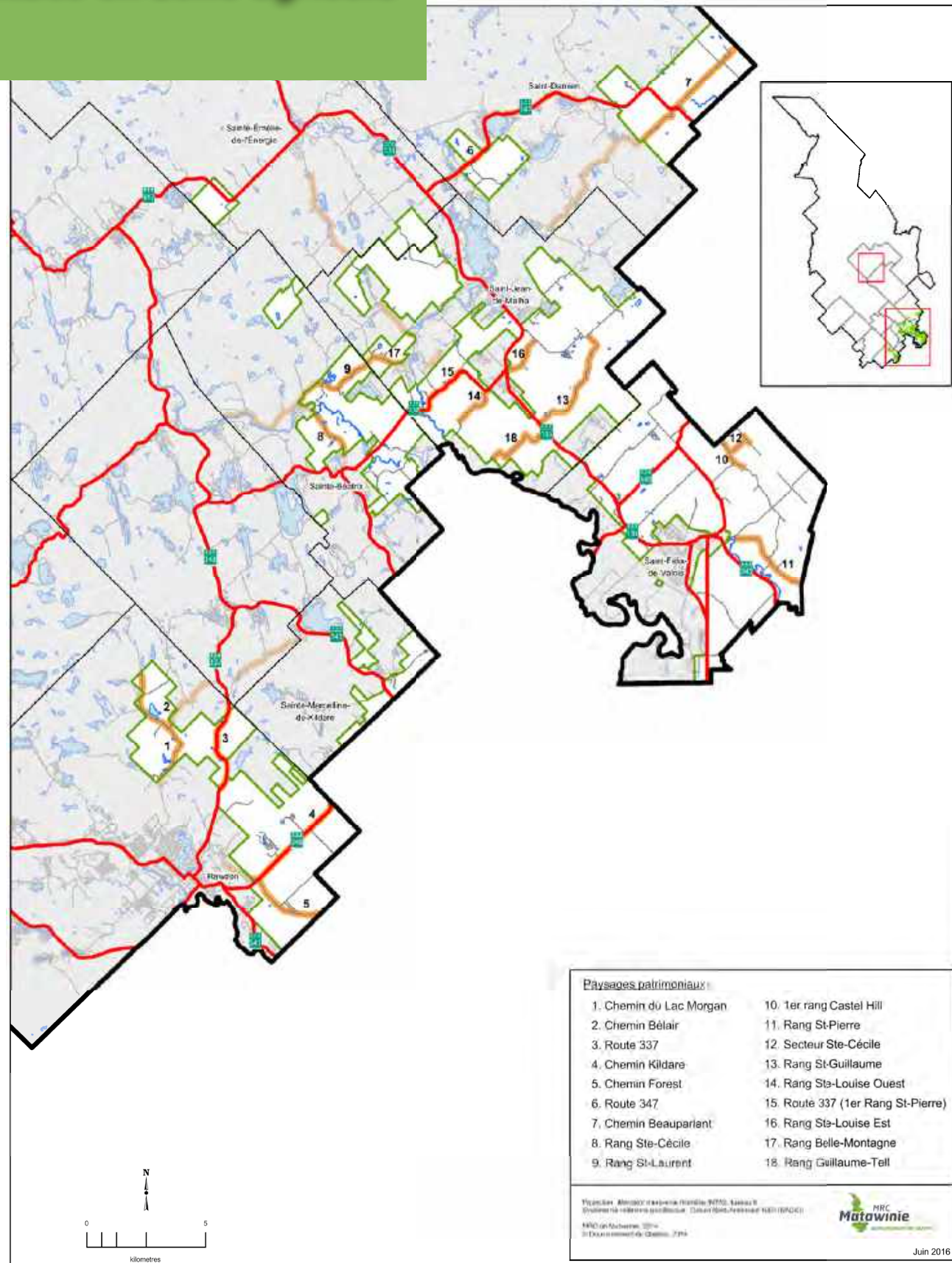


TABLEAU 2-6 PAYSAGES PATRIMONIAUX SITUÉS EN ZONE AGRICOLE

Municipalité	Site
Rawdon	Chemin Morgan
	Chemin Bélair
	Route 337
	Chemin Kildare
Saint-Damien	Chemin Forest
	Route 347
Sainte-Béatrix	Chemin Beuparlant
	Rang Sainte-Cécile
Saint-Félix-de-Valois	Route Saint-Laurent
	Premier rang Castel Hill
	Rang Saint-Pierre
Saint-Jean-de-Matha	Secteur Sainte-Cécile
	Rang Saint-Guillaume
	Rang Sainte-Louise
	Route 337 (1 ^{er} rang Saint-Pierre)
	Rang Sainte-Louise Est
	Rang Belle-Montagne



Crédit : MRC de Matawinie

2.5 OCCUPATION DU TERRITOIRE AGRICOLE

2.5.1 OCCUPATION DÉDIÉE À L'ENTREPRISE AGRICOLE

L'un des moyens de mesurer le dynamisme agricole est de calculer le taux d'occupation. Celui-ci permet de mesurer l'espace utilisé à des fins agricoles et d'estimer l'ampleur des usages autres qu'agricoles qui sont établis en zone verte.

*En 2010, le taux d'occupation de la zone agricole était de 58,4 %.
En tenant compte des entreprises situées à l'extérieur de la zone agricole, le taux d'occupation de la zone agricole baisse à 47,8 %.*

Plusieurs entreprises agricoles étant situées à l'extérieur de la zone agricole, le Tableau 2-7 précise les superficies exploitées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone agricole. De ces données mises en relations résulte le taux d'occupation réel de la zone agricole, lequel est de 47,8 % en raison principalement des superficies exploitées à l'extérieur de la zone agricole dans le Secteur Nord.

TABLEAU 2-7 RÉPARTITION PAR MUNICIPALITÉ DES SUPERFICIES EXPLOITÉES À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DE LA ZONE AGRICOLE

Municipalités	Superficie zone agricole (ha)	Superficie exploitée en zone agricole (ha)	Superficie exploitée hors zone agricole (ha)	Taux d'occupation (%)
Rawdon	3 659	2 184	14	59,7
Saint-Damien	2 172	951	309	43,8
Sainte-Béatrix	1 926	816	145	42,4
Sainte-Marcelline-de-Kildare	591	199	288	33,7
Saint-Félix-de-Valois	6 197	4 014	74	64,8
Saint-Jean-de-Matha	6 077	2 321	95	38,2
Secteur Nord ¹	1 075	-121	1 383	0
Total – MRC de Matawinie	21 697	10 364	2 308	47,8
Lanaudière	206 200	142 513	n. d.	69,1
Province de Québec	6 306 874	3 390 017	n. d.	53,8

Source :

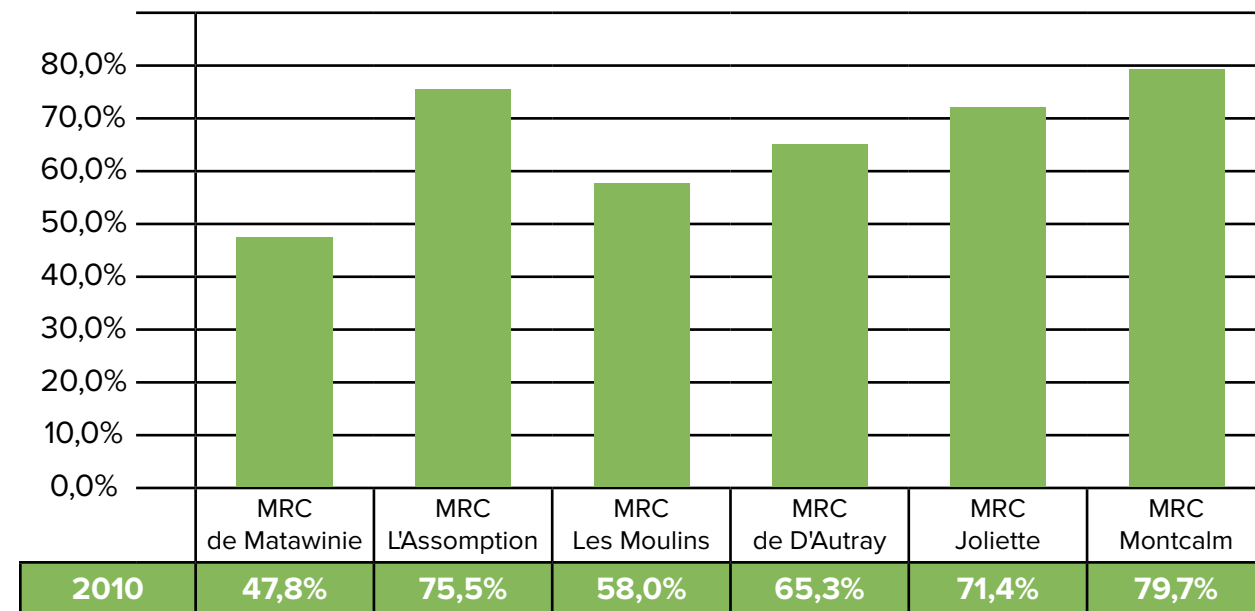
MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version août 2013)

¹Puisque les données du Secteur Nord sont confidentielles et qu'il n'est pas possible d'y distinguer les superficies exploitées hors et dans la zone agricole, le taux d'occupation réel de la zone agricole demeure biaisé. Le secteur nord regroupe les municipalités de Chertsey, Notre-Dame-de-la-Merci, Saint-Côme, Saint-Donat, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon et le Territoire non organisé.

Seules deux municipalités affichent un taux d'occupation plus élevé que la moyenne matawinienne, soit Rawdon (59,7 %) et Saint-Félix-de-Valois (64,8 %). De façon générale, la MRC de Matawinie présente un faible taux d'occupation de sa zone agricole, qui est inférieur à ceux de la région de Lanaudière et du Québec, mais également, comme illustré à la Figure 2-5, aux MRC de la région de Lanaudière où les taux d'occupation sont tous supérieurs à la moyenne provinciale.



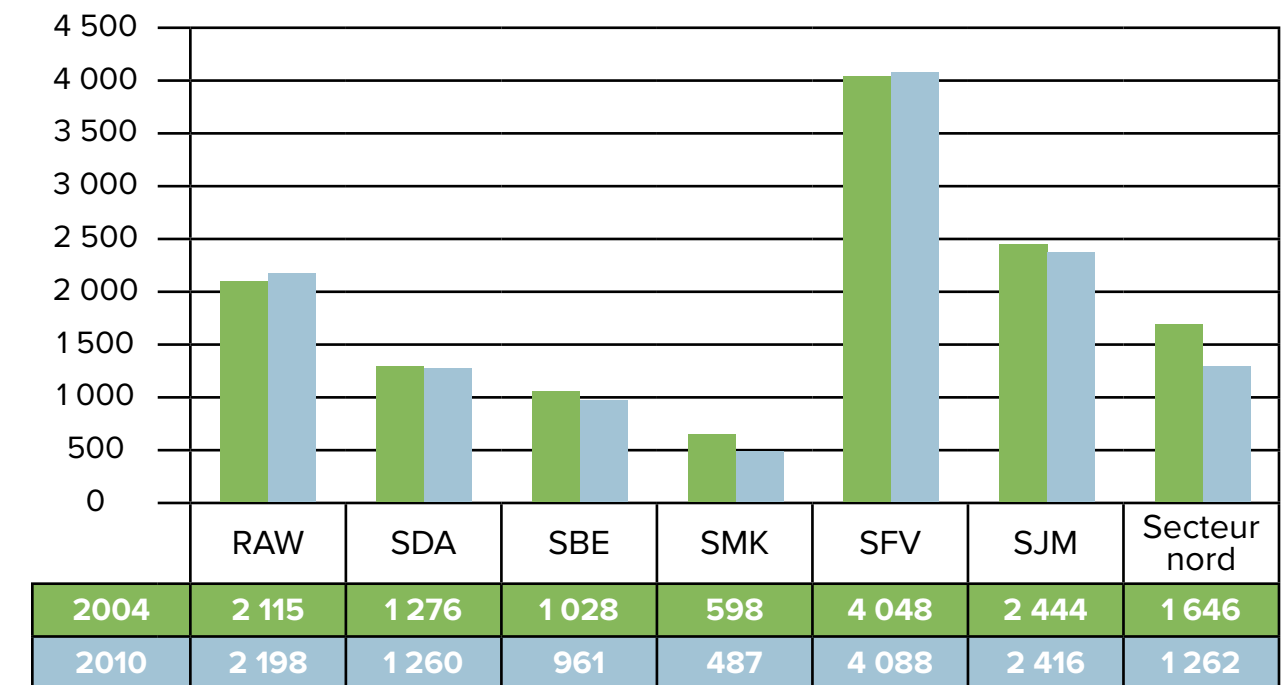
FIGURE 2-5 TAUX D'OCCUPATION DE LA ZONE AGRICOLE PAR MRC DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE



Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version août 2013) et Portrait statistique du secteur agricole de Lanaudière 2004-2010 (octobre 2014)

Concernant les superficies exploitées (comprenant l'ensemble de la superficie occupée par l'entreprise agricole) en 2010, 58,4 % des terres agricoles de Matawinie étaient en exploitation, soit 2,2 % de moins que six ans plus tôt, malgré une hausse de 4 % du nombre d'entreprises. La Figure 2-6 démontre que Saint-Félix-de-Valois, Saint-Jean-de-Matha et Rawdon sont les trois municipalités qui possèdent les plus grandes superficies agricoles en exploitation.

FIGURE 2-6 RÉPARTITION DES SUPERFICIES EXPLOITÉES SELON LES MUNICIPALITÉS (HA)



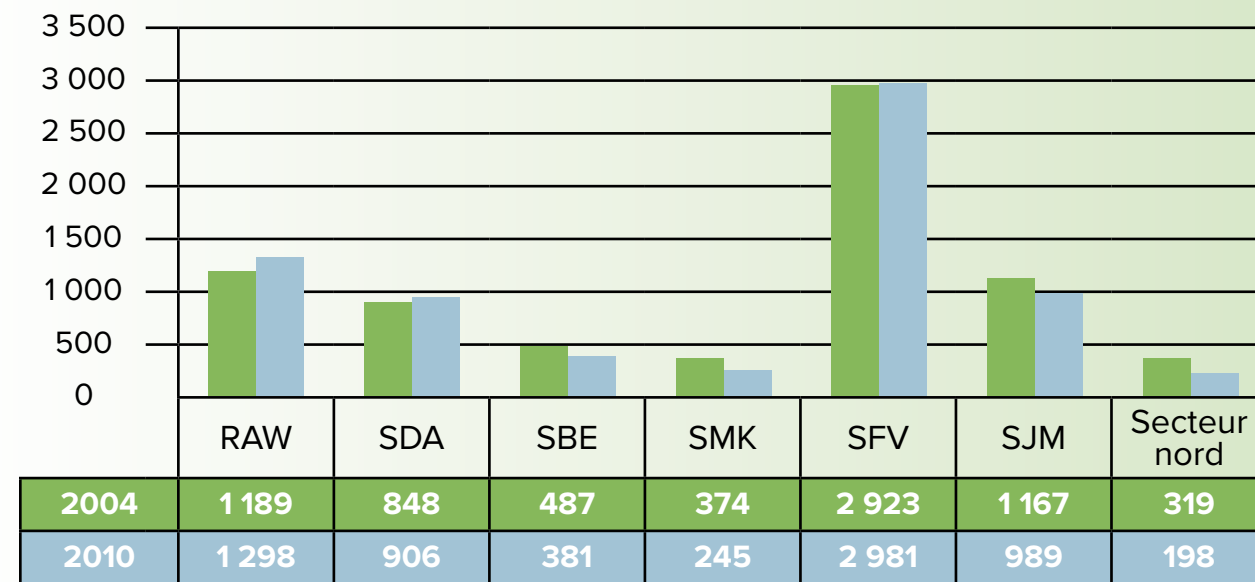
* Le secteur Nord comprend les municipalités de Chertsey, Notre-Dame-de-la-Merci, Saint-Côme, Saint-Donat, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon et Saint-Guillaume-Nord (TNO).

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version décembre 2012) et 2004 (version janvier 2005)

En 2010, 55 % des superficies agricoles exploitées en Matawinie sont en culture. Les municipalités de Saint-Félix-de-Valois et de Rawdon sont les deux municipalités qui ont les plus grandes superficies de terres cultivées, soit respectivement 2 981 et 1 298 hectares (voir Figure 2-7). En excluant les municipalités du secteur Nord, Sainte-Marcelline-de-Kildare est celle qui a la plus petite superficie de terre en culture avec 245 hectares. De plus, Rawdon, Saint-Damien et Saint-Félix-de-Valois sont les seules municipalités de la MRC de Matawinie qui ont vu leur superficie cultivée augmenter entre 2004 et 2010.

Malgré le fait que certaines municipalités ont vues leur superficie cultivée augmenter de 2004 à 2010, pour l'ensemble de la Matawinie il s'agit d'une diminution de 309 hectares de superficies cultivées.

FIGURE 2-7 RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE CULTIVÉE SELON LES MUNICIPALITÉS (ha)



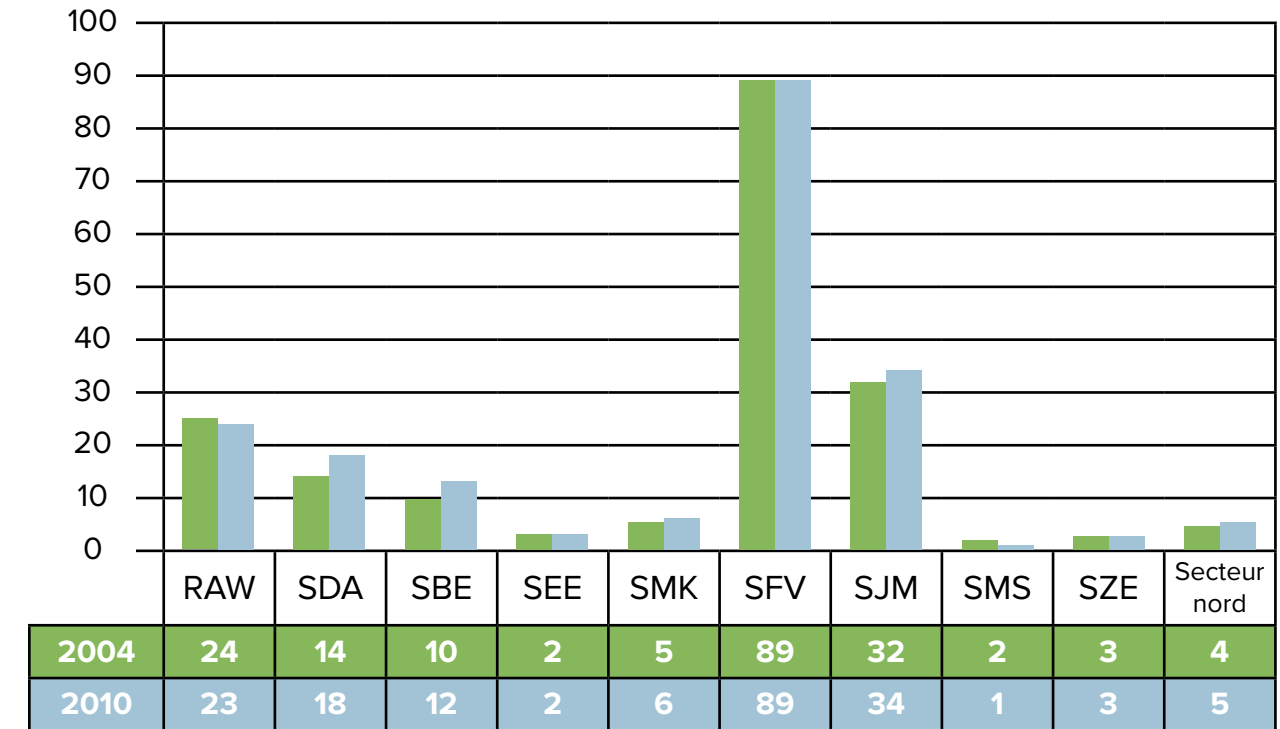
* Le secteur Nord comprend les municipalités de Chertsey, Notre-Dame-de-la-Merci, Saint-Côme, Saint-Donat, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon et Saint-Guillaume-Nord (TNO).
 Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version décembre 2012) et 2004 (version janvier 2005)

2.5.2 NOMBRE D'ENTREPRISES AGRICOLES

En 2010, il y avait 193 entreprises agricoles de tout genre sur l'ensemble du territoire de la Matawinie, et ce, sur une superficie exploitée de 12 672 hectares. Avec 89 entreprises agricoles, près de la moitié (46 %) des fermes matawiniennes sont situées à Saint-Félix-de-Valois, ce qui en fait de loin la municipalité la plus agricole de la MRC. Viennent ensuite Saint-Jean-de-Matha et Rawdon qui, avec respectivement 34 et 23 fermes, accueillent ensemble 30 % des entreprises de la Matawinie. La Figure 2-8 illustre l'évolution du nombre d'entreprises agricoles entre 2004 et 2010.

De 2004 à 2010, huit nouvelles entreprises agricoles ont vu le jour sur le territoire, ce qui représente une augmentation de 4 %, alors qu'il y a eu une diminution d'environ 8 % du nombre d'entreprises à l'échelle lanadoise et de 4 % à l'échelle nationale.

FIGURE 2-8 NOMBRE D'ENTREPRISES AGRICOLES EN MATAWINIE

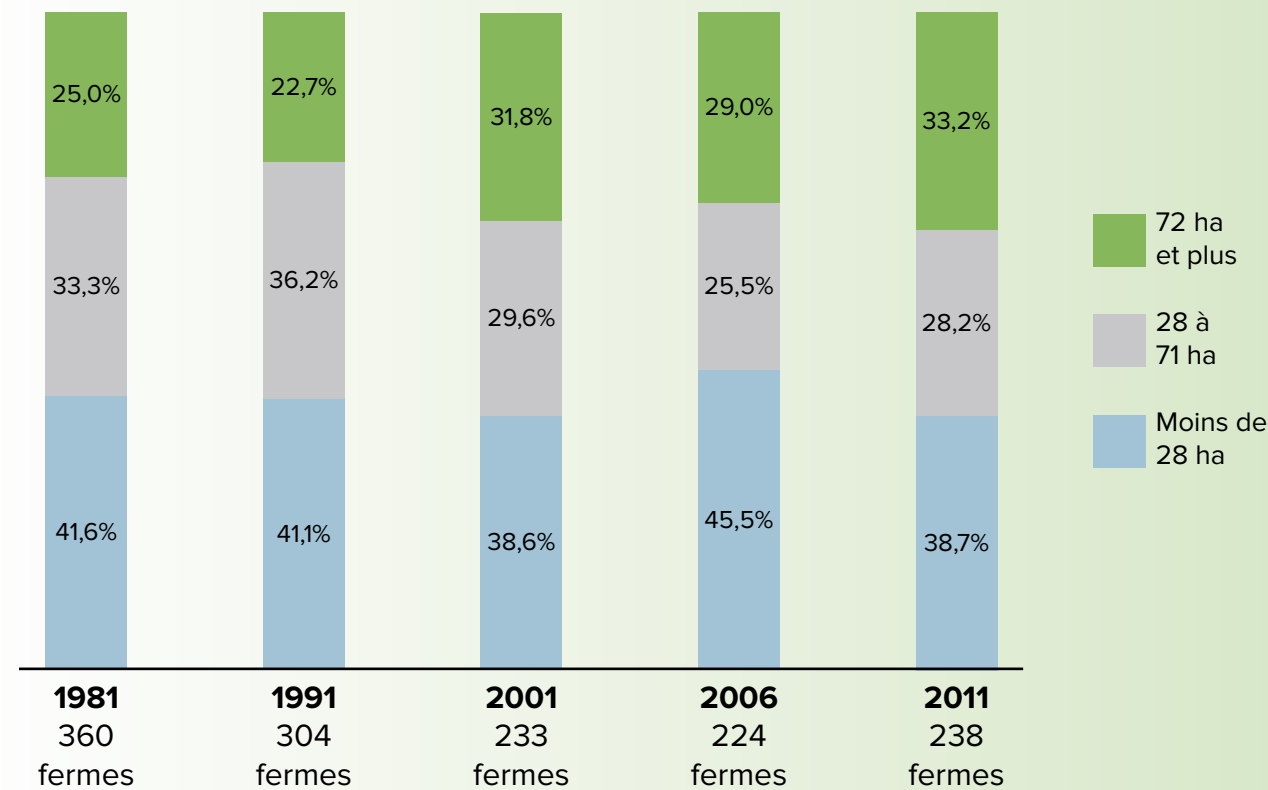


* Aux fins du présent tableau, les municipalités non agricoles du Secteur Nord ont été ajoutées.
 Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version décembre 2012) et 2004 (version janvier 2005)

2.5.3 TAILLE DES ENTREPRISES AGRICOLES

La superficie des fermes est très variée en Matawinie. Malgré une diminution des fermes de moins de 28 hectares et une augmentation des fermes de plus de 72 hectares, les fermes de moins de 28 hectares sont les plus fréquentes avec 38,7 % (voir Figure 2-9). À noter que ces informations proviennent des recensements de l'agriculture de Statistique Canada entre 1981 et 2011. De plus, l'Annexe 2 illustre, par municipalité, la superficie des propriétés en zone agricole en vertu des unités d'évaluation.

FIGURE 2-9 ÉVOLUTION DE LA SUPERFICIE DES FERMES DE LA MATAWINIE



Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 1981 à 2011

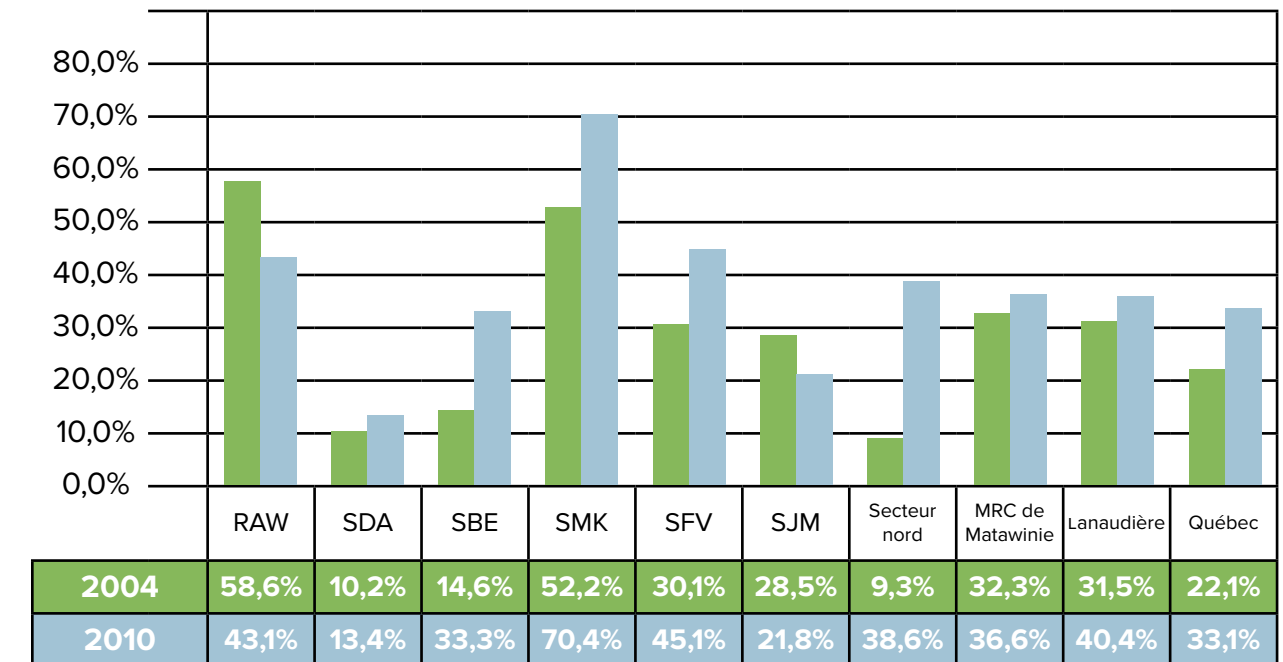
2.5.4 LOCATION DES TERRES

Le taux de location des terres signifie la superficie louée sur l'ensemble des superficies exploitées. Ces terres louées font l'objet d'ententes entre le propriétaire et le locataire exploitant ou encore entre deux entités légales. Par exemple, un propriétaire peut louer ses terres à son entreprise. La diversification des formes juridiques des entreprises agricoles contribue à augmenter le taux de location¹³.

De manière générale, le taux de location a augmenté de 4,3 % entre 2004 et 2010 en Matawinie (voir Figure 2-10). Cette hausse est tout de même moins drastique que celle vécue dans l'ensemble de la région et de la province, qui ont augmenté respectivement de 8,9 % et de 11 %.

À l'échelle locale, plusieurs municipalités ont vu le taux de location de leurs terres augmenter en flèche de 15 % à plus de 29 %, soit Saint-Félix-de-Valois, Sainte-Marcelline-de-Kildare, dont le taux de location en 2010 dépassait les 70 %, Sainte-Béatrix et les municipalités situées dans le secteur Nord. En contrepartie, le taux de location des terres a diminué entre 2004 et 2010 à Rawdon et Saint-Jean-de-Matha.

FIGURE 2-10 RÉPARTITION DU TAUX DE LOCATION DES TERRES PAR MUNICIPALITÉ



Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version décembre 2012) et 2004 (version janvier 2005)

2.5.5 PARCELLES AGRICOLES SOUS-UTILISÉES OU EN FRICHE

Afin de connaître le type de friches présentes sur le territoire de la Matawinie, un mandat a été octroyé afin de déterminer les éléments suivants :

- Répertorier les terres en friche;
- Analyser les potentiels des sols en fonction du contexte géophysique;
- Proposer des moyens afin de valoriser les terres en friche.

À noter que dans la présente section, seul le premier élément sera abordé.

2.5.5.1 MÉTHODOLOGIE

Tout d'abord, une recherche à l'aide des photographies aériennes a permis d'identifier les terres en friche avant d'entreprendre la démarche sur le terrain. Ces terres en friche devaient répondre aux critères suivants :

- Déjà été exploitées;
- Abandonnées depuis au moins un an ou semblent délaissées;
- Situées dans la zone agricole décrétée.

Par la suite, une validation terrain a permis de classer les terres en friche selon la période d'abandon des cultures.

13 MAPAQ, Portrait statistique du secteur agricole de Lanaudière 2004-2010, 2014

TABLEAU 2-8 DÉTERMINATION DES TYPES DE FRICHES

Type de friche	Description	Classe attribuée
Court terme	Abandon des cultures depuis 1 à 6 ans et de type herbacée	Type 1
Moyen terme	Abandon des cultures depuis 6 à 11 ans et de type arbustive	Type 2
Long terme	Abandon des cultures depuis plus de 11 ans et de type arborée	Type 3

Source : Chantale Grégoire, Rapport agronomique pour PDZA, décembre 2014, 23 pages

Étant donné l'impossibilité d'accéder à certaines terres en friche lors de la validation terrain, certaines terres se verront attribuer la classe 4. Cette classe contiendra donc les terres en friche répertoriées à l'aide des photographies aériennes.

De plus, dans certains cas, des terres ont été abandonnées de façon évolutive (poursuite de l'exploitation sur une partie de la terre pour être éventuellement abandonnée), ce qui en fait en sorte que plus d'une classe pourrait être attribuée à une même terre. Afin de simplifier le tout, la classe la plus limitative a été retenue.

2.5.5.2 IDENTIFICATION DES TERRES EN FRICHE

Comme mentionné précédemment, une recherche à l'aide des photographies aériennes et une validation terrain ont été réalisés afin de répertorier les terres en friche sur le territoire de la Matawinie. Le Tableau 2-9 indique, par municipalité, les types de friches identifiées.

La superficie des terres en friche est de 608,7 hectares, ce qui représente 2,8 % de la zone agricole. 72,7 % des friches à valoriser sont de types 1 et 2.

TABLEAU 2-9 TYPES DE FRICHES PAR MUNICIPALITÉ (HA)

Municipalités	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Superficie totale	Proportion (%)
Rawdon	33,8	47,7	114,3	14,5	210,3	20,3
Sainte-Béatrix	29,5	26,4	88,3	–	144,2	14,0
Saint-Damien	22,1	44,9	15,9	–	82,9	8,0
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	8,6	15,3	10,4	–	34,3	3,3
Saint-Félix-de-Valois	36,3	53,2	50,2	12,5	152,1	14,7
Saint-Jean-de-Matha	71,7	72,4	177,9	6,1	328,1	31,7
Sainte-Marcelline-de-Kildare	9,6	15,0	9,7	–	34,3	3,3
Saint-Michel-des-Saints	0,9	–	–	–	0,9	0,1
Saint-Zénon	33,4	2,4	10,7	–	46,5	4,5
Total	245,9	277,3	477,4	33,1	1 033,6	100,0
Proportion par type de friches (%)	23,8	26,8	46,2	3,2	100,0	

Source : Chantale Grégoire, Rapport agronomique pour PDZA, décembre 2014, 23 pages



Dans les terres en friche identifiées au Tableau 2-9, des superficies ont été retirées en raison de leur faible potentiel de remise en valeur, selon les critères suivants :

- secteur de pente forte;
- secteur riverain aux abords d'un ruisseau ou d'un cours d'eau à pente forte.

Le Tableau 2-10 présente donc les terres en friche par municipalité à la suite du retrait des superficies en secteur de contrainte. À noter que les cartes localisant les friches sont disponibles à l'Annexe 3.

En excluant les zones de contrainte, la superficie de terres en friche diminue de 41,2 %, soit de 1 033,6 hectares à 608,0 hectares. Le principal type de friches sont de type 2, avec 38,7 %, suivi de près par les friches de type 1 avec 34 %. À eux seuls, ils représentent 72,7 % des friches à valoriser en Matawinie.

Tant au Tableau 2-9 qu'au Tableau 2-10, la municipalité de Saint-Jean-de-Matha est celle ayant le plus de terres en friche à valoriser (34 %), avec une dominance de friches du type 1 (70,3 hectares). Suivent les municipalités de Rawdon et Saint-Félix-de-Valois à 13,2 % avec une dominance de friches du type 2 (respectivement 26,9 et 43,8 hectares).

TABLEAU 2-10 TYPES DE FRICHES PAR MUNICIPALITÉ (EN HA) – RETRAIT DES SECTEURS DE CONTRAINTE

Municipalités	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Superficie totale	Proportion (%)	Variation (%)
Rawdon	18,9	26,9	20,0	14,5	80,4	13,2	-61,8
Sainte-Béatrix	28,2	26,4	11,9	-	66,5	10,9	-53,9
Saint-Damien	22,1	43,2	7,2	-	72,6	11,9	-12,5
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	8,6	15,3	5,6	-	29,6	4,9	-13,8
Saint-Félix-de-Valois	14,7	43,8	9,7	12,5	80,3	13,2	-47,2
Saint-Jean-de-Matha	70,3	62,3	67,9	6,1	206,6	34,0	-37,0
Sainte-Marcelline-de-Kildare	9,6	15,0	-	-	24,6	4,0	-28,3
Saint-Michel-des-Saints	0,9	-	-	-	0,9	0,2	-
Saint-Zénon	33,4	2,4	10,7	-	46,5	7,7	-
Total	206,7	235,3	133,0	33,1	608,0	100,0	-41,2
Proportion par type de friches (%)	34,0	38,7	21,9	5,4	100,0	-	-
Variation par type de friches (%)	-6,0	-5,0	-72,1	-	-41,2	-	-

Source : Chantale Grégoire, Rapport agronomique pour PDZA, décembre 2014, 23 pages

2.5.6 AUTORISATIONS DE LA CPTAQ

Le régime de protection du territoire agricole institué par la LPTAA vise à assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles dans les zones agricoles dont il prévoit l'établissement, comme stipulé à l'article 1.1 de ladite Loi.

2.5.6.1 UTILISATIONS À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE

Les requérants qui désirent faire reconnaître un droit ou encore effectuer une demande d'autorisation pour effectuer un usage autre que l'agriculture, par exemple un usage commercial de type dépanneur, doivent soumettre leur déclaration ou leur demande d'autorisation auprès de la CPTAQ qui procède à l'analyse des dossiers.

Entre 1998 et 2014, 313 demandes ont été déposées à la CPTAQ. De ce nombre, 43 % des demandes ont été soit autorisées ou autorisées partiellement.

Le Tableau 2-11 illustre les autorisations délivrées par la CPTAQ par municipalité. Les principales demandes autorisées par la CPTAQ sont celles pour un nouvel usage (33 %) et l'agrandissement d'un usage existant ou accessoire (21 %), qui totalisent à elles seules 54 % des autorisations.

Avec 38 % des autorisations émises par la CPTAQ en Matawinie, Saint-Félix-de-Valois est la municipalité au sein de laquelle il y a eu le plus d'autorisations délivrées entre 1998 et 2014. C'est également la municipalité qui a la plus grande superficie de zone agricole décrétée sur son territoire.

2.5.6.2 DEMANDES D'EXCLUSION ET D'INCLUSION À LA ZONE AGRICOLE

La désignation de la zone agricole du Québec a eu lieu du 9 novembre 1978 au 7 novembre 1981, au moyen de six décrets. Par contre, à la suite du deuxième décret gouvernemental de 1981 qui incluait les espaces agricoles des Piémonts, un autre décret est survenu en 1988 ayant pour effet de réduire la superficie de la zone agricole décrétée de 22 hectares.

À la suite des décrets, toute demande de modification à la zone agricole devait être déposée dans le cadre d'une demande d'inclusion ou d'exclusion à la zone agricole en vertu de l'article 62 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles. C'est de cette façon que les zones agricoles de Saint-Michel-des-Saints et Saint-Zénon ont été créées, comme illustré à la Carte 13. À l'exception de ces deux municipalités, ce sont majoritairement des demandes d'exclusion qui ont été autorisées, soit pour l'agrandissement du périmètre d'urbanisation ou l'implantation d'un nouvel usage ou son agrandissement.

C'est un total de 802,3 hectares qui a été inclus et 48,6 hectares qui ont été exclus de la zone agricole décrétée depuis sa création.

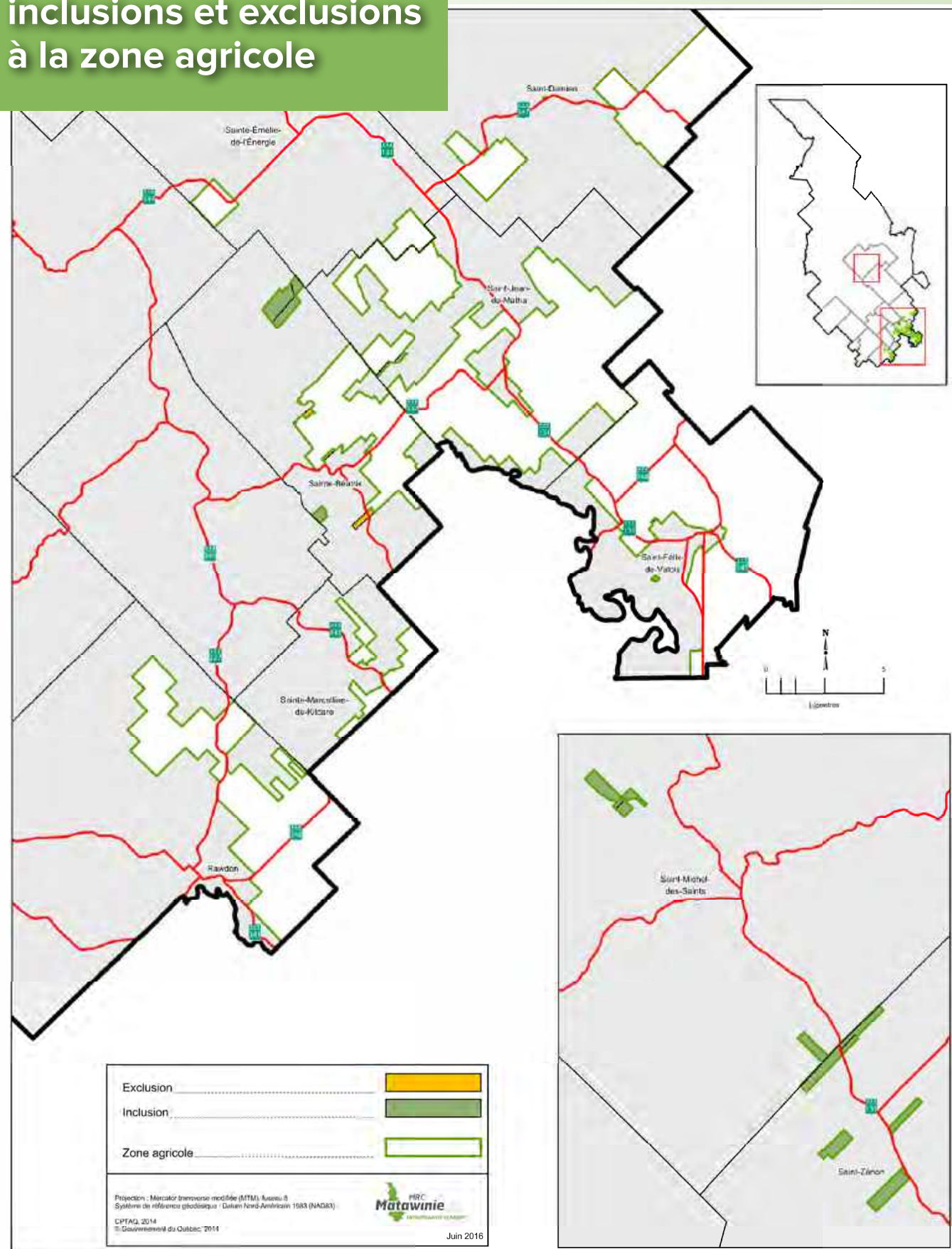
TABLEAU 2-11 RÉPARTITION DES AUTORISATIONS DÉLIVRÉES PAR LA CPTAQ ENTRE 1998 ET 2014 PAR MUNICIPALITÉ

	Rawdon	Saint-Damien	Sainte-Béatrix	Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Sainte-Marcelline-de-Kildare	Saint-Félix-de-Valois	Saint-Jean-de-Matha	Saint-Michel-des-Saints	Saint-Zénon	Total	Proportion
Nouvel usage	6	3	3	3	2	13	16	1	0	47	33 %
Agrandissement d'usage existant ou accessoire	2	2	3	0	1	11	10	0	1	30	21 %
Morcellement de fermes	4	1	3	0	0	4	3	2	0	17	12 %
Morcellement avec détachement de résidence construite en vertu des articles 40, 31 ou 31.1 ou d'une autorisation	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2	1 %
Rendre conforme à l'occupation des lieux et titres	0	0	0	0	0	1	4	0	0	5	3 %
Agrandissement de périmètre d'urbanisation	0	0	3	0	0	6	1	0	0	10	7 %
Renouvellement d'autorisation ou de permis	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1 %
Acquisition de terres agricoles par des non-résidents	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1 %
Ajout d'un usage sur droits acquis	2	0	0	0	0	7	2	0	0	11	8 %
Conversion d'un usage sur droits acquis	0	1	0	0	0	3	0	0	0	4	3 %
Autre aliénation (non agricole)	4	0	0	0	1	7	2	0	1	15	10 %
Total	18	7	12	3	4	54	40	3	2	143	100 %
Proportion	13 %	5 %	8 %	2 %	3 %	38 %	28 %	2 %	1 %	100 %	

Source : CPTAQ, 2014

CARTE 13

Localisation des inclusions et exclusions à la zone agricole



2.5.6.3 ILOTS DÉSTRUCTURÉS

La zone agricole décrétée de la MRC se caractérise principalement par son dynamisme à l'égard de la production avicole, la présence de massifs acéricoles et la prédominance de sols de qualité moyenne. Au cours des dernières années, l'addition d'usages non agricoles, majoritairement résidentiels, a contribué à déstructurer certaines portions de cette zone.

Afin de se prévaloir de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, lequel prévoit, par l'entremise d'une demande à portée collective, la détermination d'îlots déstructurés en zone agricole décrétée pour l'implantation de fonctions résidentielles, la MRC a déposé une demande auprès de la CPTAQ en 2012.

Une demande à portée collective permet aux instances municipales de gérer l'implantation de nouvelles utilisations résidentielles au sein des îlots déstructurés reconnus entre autres par la CPTAQ et l'UPA, sans recourir à des demandes d'utilisations à une fin autre que l'agriculture.

Les îlots déstructurés ont été déterminés sur la base des critères suivants :

- Prédominance d'activités non agricoles;
- Présence de cinq lots et plus (construits en totalité ou avec certains espaces vacants);
- Les îlots déstructurés ne peuvent inclure un terrain utilisé à des fins agricoles;
- Présence, à l'intérieur des îlots déstructurés, de quelques terrains en friche avec des contraintes majeures pour l'agriculture (gravier, fondations, débris de ciment ou d'autres types, topographie accidentée, hydrographie, etc.);
- La faible superficie des îlots rend impossible la pratique de l'agriculture, eu égard à l'utilisation de la machinerie moderne;
- Les îlots peuvent être enclavés entre une route et un obstacle physique (escarpement, cours d'eau, etc.);
- Leur structure foncière demeure très morcelée.

À terme, cet exercice aura permis d'identifier 32 îlots répartis dans le territoire des municipalités de Rawdon (4), Saint-Damien (3), Sainte-Béatrix (2), Sainte-Marcelline-de-Kildare (4), Saint-Félix-de-Valois (9) et Saint-Jean-de-Matha (10) (voir Tableau 2-12 et l'Annexe 4 illustrant les îlots déstructurés).

TABLEAU 2-12 RÉPARTITION MUNICIPALE DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MRC DE MATAWINIE (2012)

Municipalité	No d'identification (CPTAQ)	Type*	Appellation courante	Superficie (ha)
Rawdon	01	Type 1	Des Présidents	10,3
	02	Type 1	Kildare	37,7
	03	Type 1	Riviera	8,4
	04	Type 1	Morgan	6,7
Saint-Damien	01A	Type 1	Des Brises-A	6,8
	01B	Type 2	Des Brises-B	15,2
	03	Type 1	Bougie	5,0
Sainte-Béatrix	01	Type 1	Domaine des Chutes-St-Laurent	9,4
	02	Type 1	Des Dalles	18,3
Sainte-Marcelline-de-Kildare	01	Type 1	Du 10e Rang	3,9
	02	Type 1	Colline aux Oiseaux	21,6
	03	Type 1	Pied-de-la-Montagne	2,2
	04	Type 1	Péko	5,2
Saint-Félix-de-Valois	01	Type 1	Berger	11,0
	02A	Type 1	Claire-A	4,3
	02B	Type 2	Claire-B	3,9
	04	Type 1	Gadoury – Des Forges – 131	21,9
	05	Type 1	Villerard – 2e Ramsay	28,6
	07	Type 1	John-Martin – 1er Ramsay – 131	45,4
	09	Type 1	Ste-Marie – Du Portage	3,5
	11	Type 1	Barette – 131	2,3
Saint-Jean-de-Matha	01	Type 1	De la rivière Noire	18,6
	02	Type 1	Saint-Pierre	8,1
	03	Type 1	De la Savane	2,3
	04	Type 1	Sacré-Cœur	7,2
	05	Type 1	Saint-François	23,6
	06	Type 1	Louis-Cyr	4,1
	07	Type 1	Domaine Gravel	28,0
	08	Type 1	Saint-Guillaume	3,1
	09	Type 1	Lac Berthier	7,3
	10	Type 1	Belle Montagne	27,6
Total	32	–	–	413,6

* Type 1 : îlots avec morcellement
Type 2 : îlots sans morcellement et vacants

2.6 CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES AGRICOLES

2.6.1 TAUX D'EMPLOI RELIÉ À L'AGRICULTURE

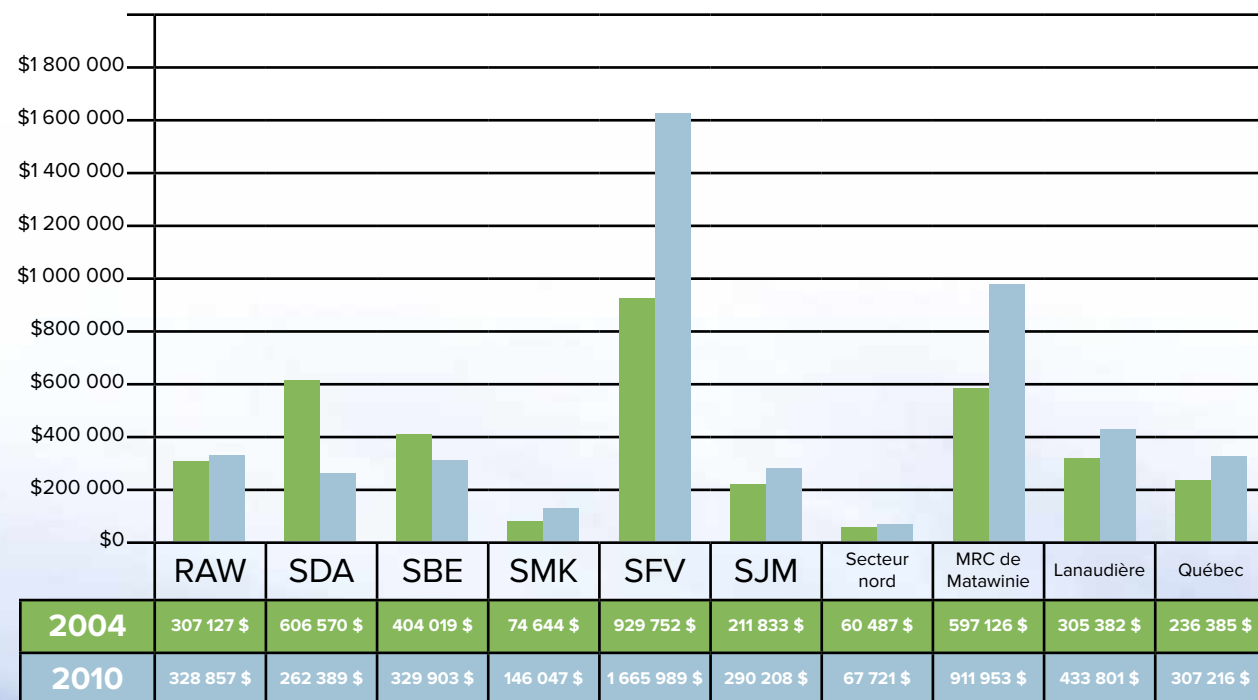
En 2011, 3,2 % des résidents de la Matawinie aptes à travailler occupaient un emploi relié à l'agriculture, la foresterie, la chasse et la pêche. Toutefois, les industries de la foresterie, de la chasse et de la pêche étant des secteurs importants en Matawinie, le taux d'emploi relié uniquement à l'agriculture risque d'être moindre. Le taux d'emploi relié au secteur de production agricole, à la foresterie, à la chasse et la pêche demeure marginal, mais tout de même plus élevé qu'aux niveaux lanauois et québécois qui sont respectivement de 1,8 % et 1,9 %¹⁴.

2.6.2 REVENUS AGRICOLES

Selon les données indiquées à la Figure 2-11, illustrant la répartition des revenus agricoles moyens par municipalité, le revenu moyen des producteurs agricoles matawiniens est passé de 597 126 \$ en 2004 à 911 953 \$ en 2010, ce qui représente une augmentation de 314 827 \$, soit une croissance de 52,7 % en six ans.

La MRC de Matawinie a les revenus les plus élevés dans la région de Lanaudière, que ce soit pour les revenus totaux (176 006 845 \$), les revenus moyens (911 953 \$) et les revenus par hectare cultivé (25 151 \$).

FIGURE 2-11 RÉPARTITION DES REVENUS AGRICOLES MOYENS SELON LES MUNICIPALITÉS



* Le secteur Nord comprend les municipalités de Chertsey, Notre-Dame-de-la-Merci, Saint-Côme, Saint-Donat, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon et Saint-Guillaume-Nord (TNO)

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version décembre 2012) et 2004 (version janvier 2005)

À l'échelle lanauoise, l'augmentation moyenne du revenu a crû de 128 419 \$ pour se situer à 433 801 \$ en 2010, ce qui signifie une augmentation de 42 %, mais inférieure de 10 % à la croissance du revenu agricole en Matawinie. Bien que cette moyenne soit encourageante pour la Matawinie, il est remarqué que le revenu moyen des producteurs agricoles de Saint-Félix-de-Valois se situe à 1 665 989 \$, augmentant de façon considérable la moyenne matawinienne. Ainsi, en excluant les revenus moyens des producteurs de Saint-Félix-de-Valois, le revenu moyen agricole dans la MRC de Matawinie est de 266 672 \$. Par ailleurs seules deux municipalités ont vu le revenu de leurs producteurs agricoles diminuer entre 2004 et 2010, soit Sainte-Béatrix et Saint-Damien.

Comme illustrée au Tableau 2-13, la principale strate de revenu est celle de 5 001 à 50 000 \$ avec une proportion de 32,6 %. Cette strate est suivie de près par celles de 150 001 à 500 000 \$ (23,3 %) et 500 001\$ et plus (23,8 %). Cette dernière est la seule strate qui est supérieure à la région de Lanaudière et au Québec. De plus, seules les strates de 5 001 à 50 000 \$ et de 500 001\$ et plus ont connues une augmentation de 2004 à 2010.

TABLEAU 2-13 RÉPARTITION DES ENTREPRISES AGRICOLES PAR STRATE DE REVENU (%)

	0 à 5 000\$		5 001 à 50 000\$		50 001 à 150 000\$		150 001 à 500 000\$		500 001\$ et plus	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
RAW	8,3	0,0	41,7	56,5	8,3	4,3	37,5	26,1	4,2	13,0
SDA	7,1	5,6	50,0	50,0	21,4	16,7	7,1	22,2	14,3	5,6
SBE	0,0	8,3	40,0	50,0	0,0	0,0	20,0	16,7	40,0	25,0
SMK	20	16,7	60,0	33,3	0,0	16,7	20,0	33,3	0,0	0,0
SFV	1,1	3,4	16,9	19,1	19,1	15,7	34,8	25,8	28,1	36,0
SJM	6,3	5,9	34,4	29,4	21,9	23,5	28,1	20,6	9,4	20,6
Secteur Nord	18,2	9,1	36,4	54,5	36,4	27,3	9,1	9,1	0,0	0,0
MRC de Matawinie	4,9	4,7	29,2	32,6	17,8	15,5	29,2	23,3	18,9	23,8
Lanaudière	4,9	4,3	27,5	28,5	22,2	18,9	31,5	28,3	13,9	20,0
Québec	5,5	5,8	33,3	32,8	22,8	20,4	29,4	26,9	9,0	14,1

2.6.3 MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

En Matawinie, 92 % des entreprises agricoles embauchent de la main-d'œuvre ayant un lien familial avec le propriétaire, soit le même pourcentage qu'à l'échelle lanauoise et provinciale. Un total de 28 % des entreprises matawiniennes embauchent de la main-d'œuvre n'ayant pas de liens familiaux avec les propriétaires, soit 2 % de moins qu'à l'échelle régionale et le même pourcentage qu'au niveau provincial. Seulement quatre entreprises emploient de la main-d'œuvre provenant de l'extérieur du Québec, ce qui représente 2 % de toutes les entreprises de la Matawinie, une proportion inférieure à la région de Lanaudière, où 9 % des entreprises agricoles ont des employés d'origine étrangère. Le Tableau 2-14 indique la provenance de la main-d'œuvre agricole par municipalité.

TABLEAU 2-14 PROVENANCE DE LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE PAR MUNICIPALITÉ

	Familiale		Non familiale		Extérieur du Québec	
	Nombre entreprises	Proportion	Nombre entreprises	Proportion	Nombre entreprises	Proportion
Rawdon	23	100 %	4	17 %	1	4 %
Saint-Damien	15	83 %	3	17 %	0	0 %
Sainte-Béatrix	12	100 %	2	17 %	0	0 %
Sainte-Marcelline-de-Kildare	6	100 %	1	17 %	0	0 %
Saint-Félix-de-Valois	82	92 %	32	36 %	2	2 %
Saint-Jean-de-Matha	29	85 %	10	29 %	1	3 %
Secteur Nord	11	100 %	2	18 %	0	0 %
MRC de Matawinie	178	92 %	54	28 %	4	2 %
Région de Lanaudière	1 388	92 %	459	30 %	134	9 %
Québec	26 367	92 %	8 020	28 %	785	3 %

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version décembre 2012) et 2004 (version janvier 2005)



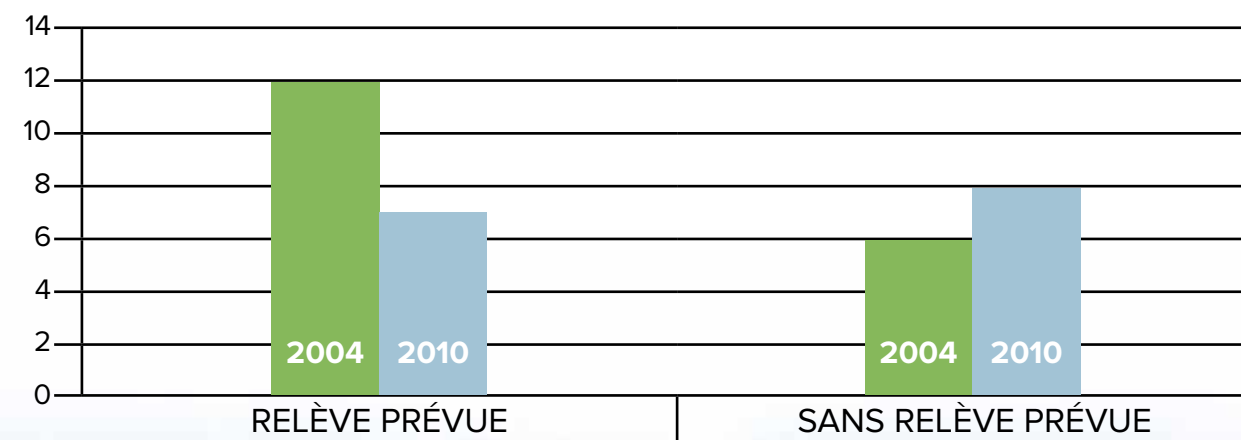
Crédit : MRC de Matawinie

2.6.4 RELÈVE AGRICOLE

Tout comme pour l'ensemble du Québec et de Lanaudière, la moyenne d'âge des producteurs agricoles en Matawinie est au début de la cinquantaine. Près de 63 % des propriétaires principaux sont âgés de cinquante ans et plus. Cette moyenne d'âge élevée force donc plusieurs d'entre eux à réfléchir à l'avenir de leur entreprise, c'est-à-dire à l'établissement de la relève. Comme illustré à la Figure 2-12, en 2010, quinze producteurs prévoyaient vendre leur entreprise dans les cinq prochaines années. De ce nombre, huit d'entre eux admettaient être sans relève prévue, ce qui représente plus de la moitié des producteurs désirant vendre. Par ailleurs, depuis 2004, une inversion de la tendance par une augmentation d'entreprises sans relève prévue est remarquée.

*55 % de la relève agricole établie
a procédé à un démarrage d'entreprise agricole.*

FIGURE 2-12 Nombre d'entreprises prévoyant vendre d'ici 5 ans avec ou sans relève prévue



Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version décembre 2012) et 2004 (version janvier 2005)

Pour ce qui est de la relève identifiée en 2010, c'est-à-dire les entreprises agricoles comptant au moins un membre de moins de 40 ans ayant une part dans l'entreprise, l'âge moyen était de 31,8 ans. Ce sont les municipalités de Saint-Jean-de-Matha (26 %) et de Sainte-Béatrix (25 %) qui présentent les proportions les plus élevées d'entreprises ayant au moins un membre de moins de 40 ans, de même que supérieures à la proportion en Matawinie (19 %) et dans Lanaudière (21 % - voir Tableau 2-15). La municipalité de Saint-Félix-de-Valois affiche, au niveau de cette ressource, la plus basse proportion des municipalités comptabilisées, malgré qu'elle ait le plus grand nombre d'entreprises avec au moins un membre de moins de 40 ans. Pour les municipalités du Secteur Nord, les données demeurent confidentielles en raison du faible nombre de producteurs agricoles sur leur territoire respectif.

TABLEAU 2-15 PROPORTION DES ENTREPRISES AGRICOLES AYANT AU MOINS UN MEMBRE DE MOINS DE 40 ANS EN MATAWINIE EN 2010

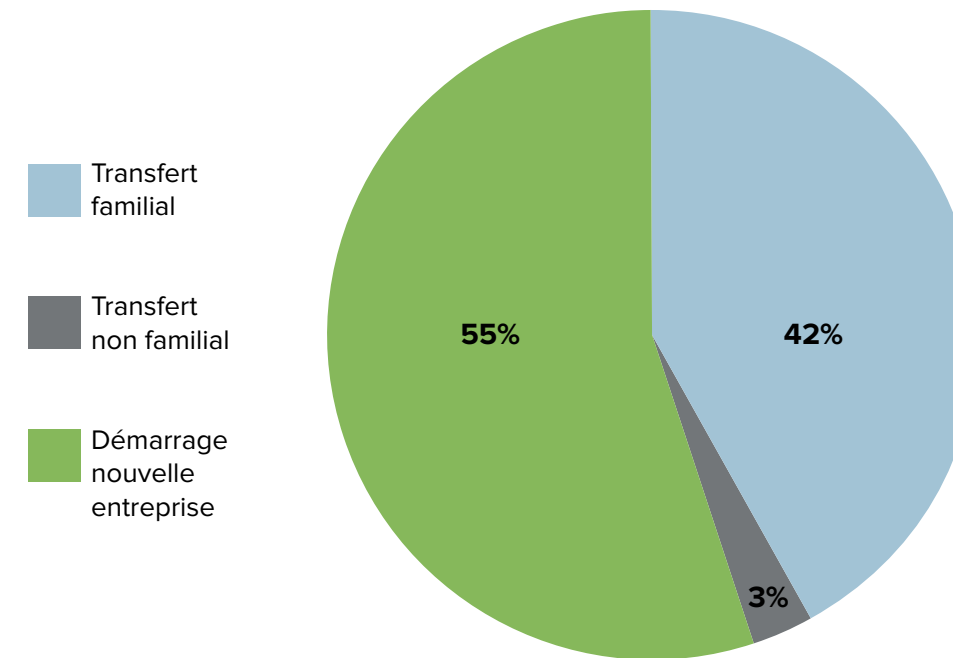
Municipalité	Entreprises ayant au moins un membre de moins de 40 ans	Total des entreprises agricoles	Proportion d'entreprises ayant au moins un membre de moins de 40 ans
Rawdon	4	23	17 %
Saint-Damien	3	18	17 %
Sainte-Béatrix	3	12	25 %
Sainte-Marcelline-de-Kildare	1	6	17 %
Saint-Félix-de-Valois	14	89	16 %
Saint-Jean-de-Matha	9	34	26 %
Secteur Nord	Notre-Dame-de-la-Merci	–	–
	Saint-Côme	–	–
	Saint-Donat	–	–
	Sainte-Émélie-de-l'Énergie	–	–
	Saint-Michel-des-Saints	–	–
	Saint-Zénon	–	–
MRC de Matawinie	36	193	19 %
Région de Lanaudière	319	1 511	21 %
Québec	6 368	28 654	22 %

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version décembre 2012)

Au niveau du mode d'établissement de la relève, 42 % de la relève agricole s'est établie grâce au transfert familial d'une entreprise en activité et 3 % grâce au transfert non familial d'une telle entreprise. Par contre, la majorité de la relève agricole (55 %) s'est établie par le démarrage d'une nouvelle entreprise, ce qui est contraire à la tendance québécoise où le démarrage d'entreprise représente seulement 33 % et le transfert familial est le mode d'établissement le plus courant avec 59 %.

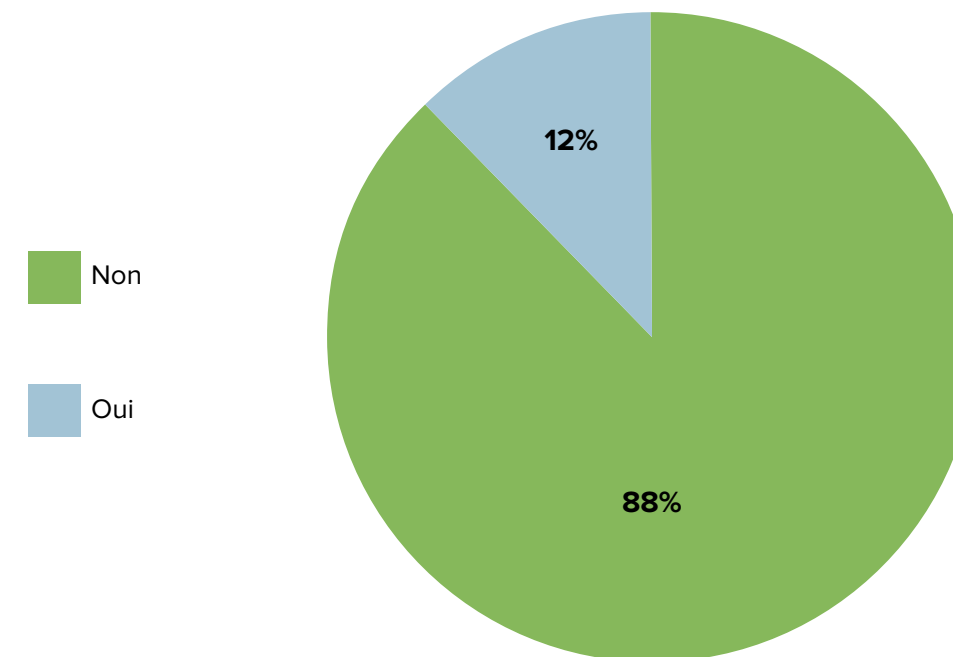
Parmi la relève agricole établie par un démarrage d'entreprise, seulement 12 % démarraient leur nouvelle entreprise agricole grâce à un transfert familial d'actifs agricoles, donc une forte majorité a démarré leur entreprise sans aucun actif.

FIGURE 2-13 RÉPARTITION DE LA RELÈVE AGRICOLE ÉTABLIE SELON LE MODE D'ÉTABLISSEMENT



Source : MAPAQ, direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière, Recensement de la relève agricole établie 2011

FIGURE 2-14 RELÈVE AGRICOLE ÉTABLIE PAR UN DÉMARRAGE QUI S'EST ÉTABLI GRÂCE À UN TRANSFERT FAMILIAL D'ACTIFS AGRICOLE

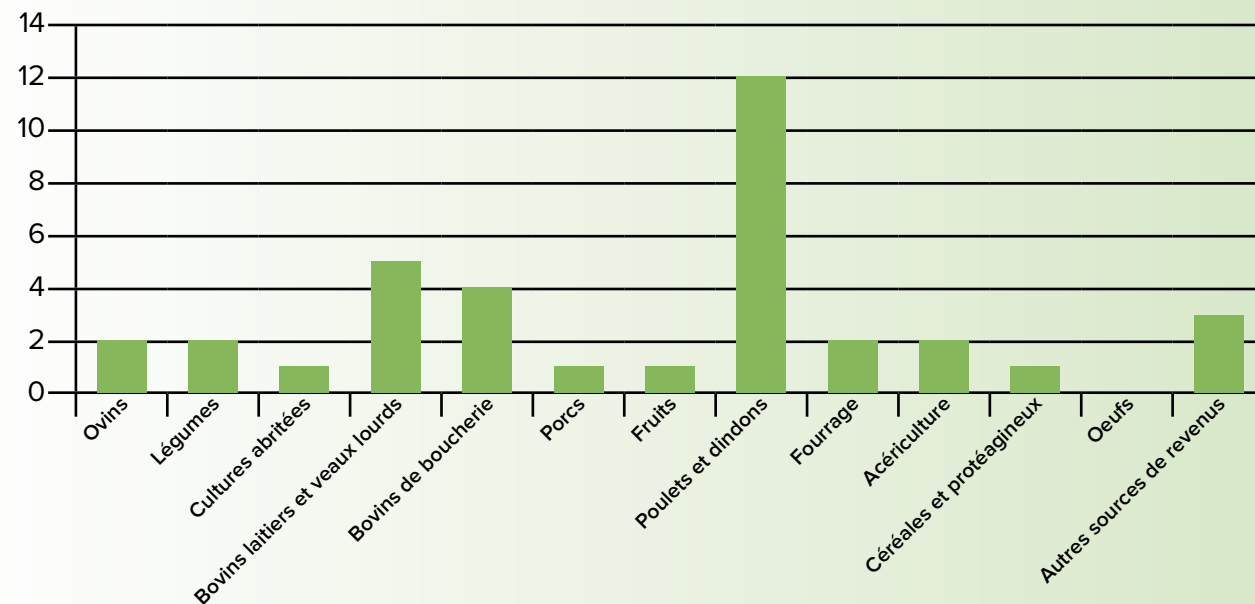


Source : MAPAQ, direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière, Recensement de la relève agricole établie 2011

En ce qui concerne l'aide aux entreprises, seulement 7,6 % de la relève agricole établie en Matawinie a mentionné avoir bénéficié de l'aide du CLD et de la SADC pour financer leurs activités¹⁵.

La Figure 2-15, quant à elle, présente le nombre d'entreprises ayant de la relève établie (membre principal ou secondaire de moins de 40 ans) réparties selon leur activité principale. L'activité ayant le plus de relève établie est celle des poulets et dindons avec 12 entreprises. Suivent de près les entreprises de bovins laitiers et veaux lourds et bovins de boucherie avec respectivement 5 et 4 entreprises.

FIGURE 2-15 NOMBRE D'ENTREPRISES DE LA RELÈVE ÉTABLIE RÉPARTIES SELON LEUR ACTIVITÉ PRINCIPALE EN 2010



Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version décembre 2012)

À l'égard du taux de diplomation, près de la moitié des producteurs de la relève matawinienne ont décroché un diplôme d'études collégiales (44,7 %) et 17,6 % ont poursuivi dans une formation universitaire, soit une tendance un peu plus élevée que la moyenne lanauoise. En Matawinie, ils sont environ 35 % à posséder un diplôme de niveau inférieur au Cégep, alors que la moyenne lanauoise se situe à 30,8 %. Seulement 2,7 % de la relève matawinienne n'a pas terminé le secondaire, alors que cette proportion se situe à 9,2 % dans l'ensemble de Lanaudière. Le Tableau 2-16 démontre la répartition de la relève agricole établie selon le plus haut diplôme obtenu.

TABLEAU 2-16 RÉPARTITION DE LA RELÈVE AGRICOLE ÉTABLIE SELON LE PLUS HAUT DIPLOME OBTENU

Plus haut diplôme obtenu	Proportion en Matawinie	Proportion dans Lanaudière
Diplôme d'études universitaires	17,6 %	16,7 %
Diplôme d'études collégiales	44,7 %	43,3 %
Attestation d'études collégiales	5,9 %	6,7 %
Diplôme d'études professionnelles	10,0 %	12,9 %
Diplôme d'études secondaires	19,1 %	11,2 %
Aucun diplôme	2,7 %	9,2 %
Total	100,0 %	100,0 %

Source : MAPAQ, 2011

2.6.5 TYPE DE PRODUCTIONS

Les productions agricoles en Matawinie sont nombreuses et diversifiées. Afin d'introduire le portrait des productions, le Tableau 2-17 se veut une synthèse de toutes les productions agricoles, animales et végétales, de 2004 à 2010 (l'annexe 5 localise les différents types de productions sur le territoire). Chaque type de productions sera ensuite abordé plus en détail.

Les données du Tableau 2-17 démontrent clairement que la production de volailles est la plus importante, toutes productions confondues, avec 41 % des fermes de la Matawinie pratiquant cet élevage en 2010. Le reste des productions représentent toutes moins de 10 % des fermes de la Matawinie, en 2010 seulement, car la production de bovins laitiers représentait 15,7% des fermes en 2004, ce qui confirme une diversité des productions agricoles.

69,4 % des entreprises agricoles ont la production animale comme production principale.

¹⁵ MAPAQ, Direction des politiques, des analyses et de la planification stratégique; Recensement de la relève agricole établie 2011; Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, versions certifiées 2010

TABLEAU 2-17 ÉVOLUTION DES TYPES DE PRODUCTIONS PRINCIPALES DANS LA MRC DE MATAWINIE

Type de production	Nombre de fermes déclarant la production en activité principale		Proportion par rapport au même type de production		Proportion par rapport au total du nombre de fermes	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Bovins laitiers	29	18	21,3%	13,4%	15,7%	9,3%
Bovins de boucherie	20	19	14,7%	14,2%	10,8%	9,8%
Porcs	6	5	4,4%	3,7%	3,2%	2,6%
Volailles	68	79	50%	59%	36,8%	41%
Chevaux	2	2	1,5%	1,5%	1,1%	1%
Ovins	3	4	2,2%	3%	1,6%	2,1%
Autres productions animales	8	7	5,9%	5,2%	4,3	3,6%
Total – Productions animales	136	134	100%	100%	73,5%	69,4%
Céréales et protéagineux	10	12	20,4%	20,3%	5,4%	6,2%
Fourrages	8	13	16,3%	22%	4,3%	6,7%
Légumes	2	6	4,1%	10,2%	1,1%	3,1%
Fruits	4	5	8,2%	8,5%	2,2%	2,6%
Cultures abritées et horticulture ornementale	8	4	16,3%	6,8%	4,3%	2,1%
Acériculture	15	17	30,6%	28,8%	8,1%	8,8%
Autres productions végétales	2	2	4,1%	3,4%	1,1%	1%
Total – Productions végétales	49	59	100%	100%	26,5%	30,6%
Total général	185	193	-	-	100%	100%

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version décembre 2012) et 2004 (version janvier 2005)

2.6.5.1 PRODUCTIONS ANIMALES COMME PRODUCTION PRINCIPALE

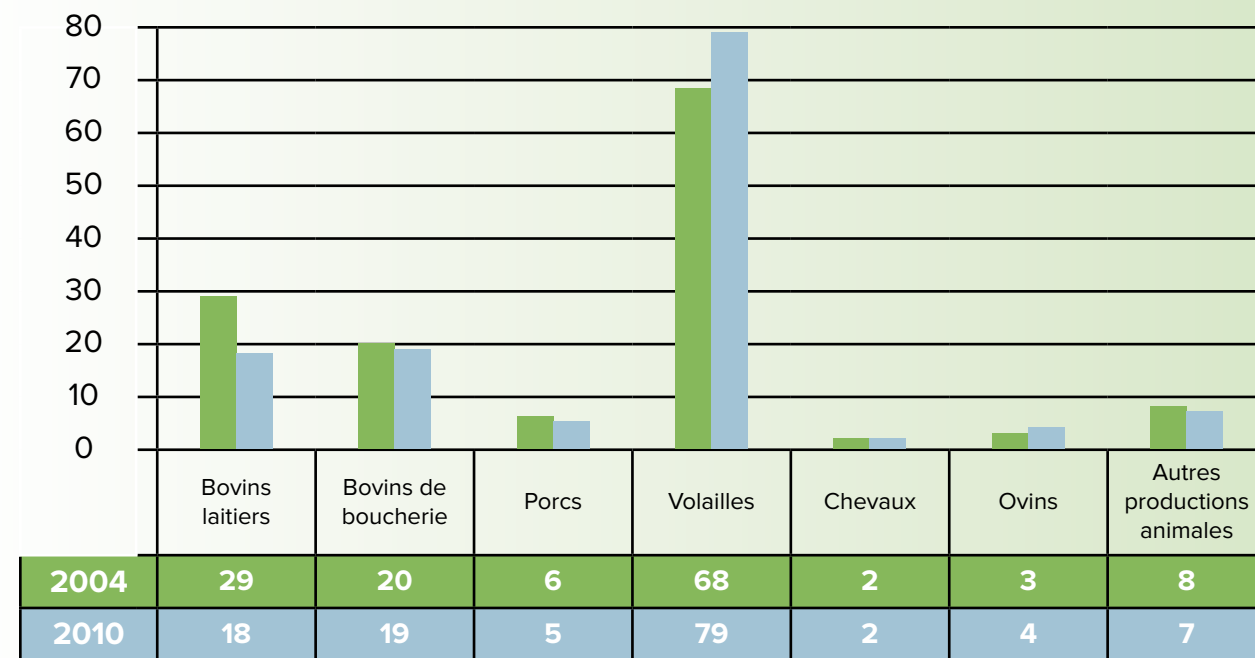
La production animale est le type de production le plus présent sur le territoire de la MRC de Matawinie en 2010. En effet, plus de 69,4 % des entreprises agricoles ont comme production principale les productions animales. Cela s'explique notamment par les conditions climatiques qui ont une incidence directe sur les productions végétales. Toutefois, depuis 2004, une baisse de 1,5 % du nombre d'entreprises agricoles qui se consacrent majoritairement à la production animale a été remarquée. Cette tendance est moins importante que celles à l'échelle provinciale et régionale qui présentent respectivement, en six ans, une baisse de 16,6 % et de 17,5 %.

Comme indiqué au Tableau 2-17, la production animale la plus importante en Matawinie est sans contredit la volaille, qui représente 59 % de toutes les productions animales en activité principale. Ce type de production fait partie de l'identité même de l'agriculture matawinienne, notamment en raison de sa forte concentration dans le secteur de Saint-Félix-de-Valois et de Saint-Jean-de-Matha. Le bovin de boucherie et le bovin laitier sont des productions non négligeables et représentent respectivement 14,2 % et 13,4 % de l'ensemble des productions animales en Matawinie. La Figure 2-16 illustre la répartition des types de productions animales selon le nombre de fermes.



Photo : Poulailier à Saint-Jean-de-Matha
Crédit : Gracieuseté MRC de Matawinie

FIGURE 2-16 RÉPARTITION DU TYPE DE PRODUCTIONS ANIMALES COMME ACTIVITÉ PRINCIPALE SELON LE NOMBRE DE FERMES



Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version décembre 2012) et 2004 (version janvier 2005)

L'importance de la production de la volaille est sans équivoque, surtout qu'il y a eu 11 nouvelles entreprises agricoles pratiquant cette production de 2004 à 2010. Cette augmentation explique donc l'augmentation du nombre d'unité animale¹⁶ de volailles illustré au Tableau 2-18.

La production de bovins laitiers est la seule ayant connue une baisse marquée du nombre d'entreprises agricoles, soit de 11 fermes, qui se traduit aussi par une baisse de 422 unités animales de 2004 à 2010.

TABLEAU 2-18 NOMBRE D'UNITÉ ANIMALE PAR TYPES DE PRODUCTIONS

Type de production	2004	2010
Bovins laitiers	1 832	1 410
Bovins de boucherie	1 498	1 681
Porcs	1 618	1 071
Volailles	15 124	17 840
Chevaux	100 à 150	140
Ovins	74	121
Autres	29	31
Total-MRC de Matawinie	20 286	21 934

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version décembre 2012 et 2004 (version janvier 2005)

2.6.5.1 PRODUCTIONS ANIMALES COMME PRODUCTION SECONDAIRE

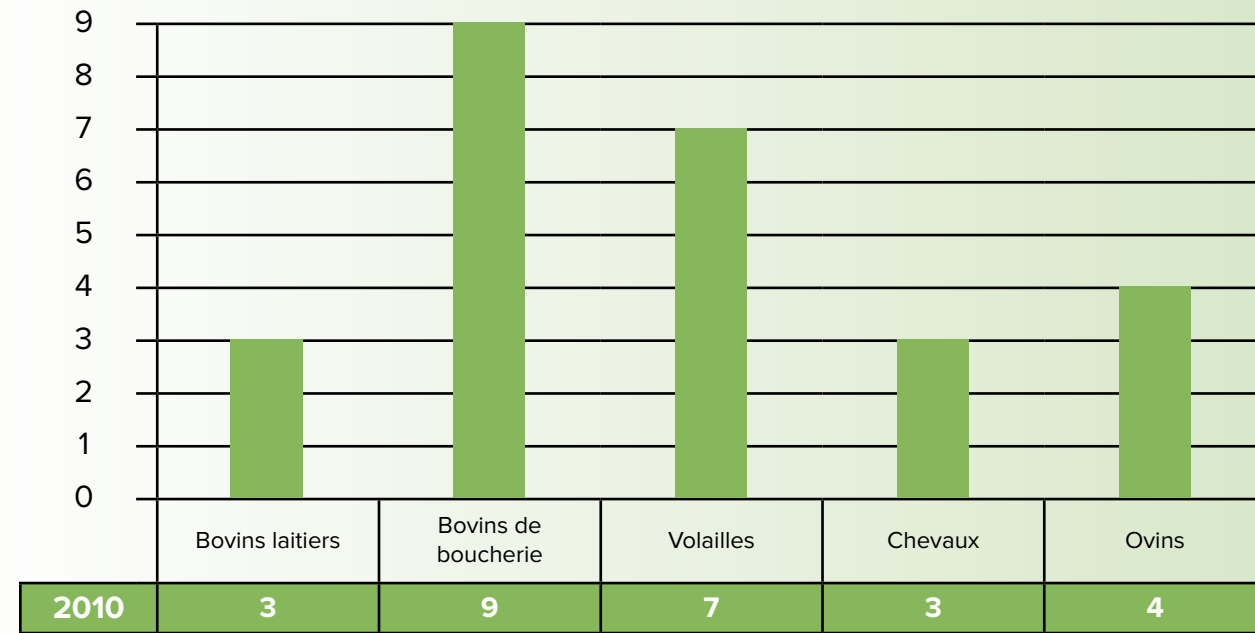
26 entreprises agricoles exercent la production animale comme production secondaire. Il s'agit parfois de l'élevage de plus d'un type d'animal sur une même ferme. Comme démontré à la Figure 2-17, l'élevage de bovins de boucherie est la principale production animale exercée comme production secondaire, dont la majorité se retrouve à Saint-Félix-de-Valois, suivi de près par la volaille.



Photo : Les Écuries Lucien Forget, St-Jean-de-Matha
Crédit : Mélanie Denommé

¹⁶ Unités animales : un animal d'un poids égal ou supérieur à 500 kg ou un groupe d'animaux de cette espèce dont le poids total est de 500 kg équivaut à une unité animale (ex. une vache, un taureau ou un cheval= 1 unité animale).

FIGURE 2-17 ENTREPRISES AGRICOLES AVEC PRODUCTION ANIMALE COMME PRODUCTION SECONDAIRE



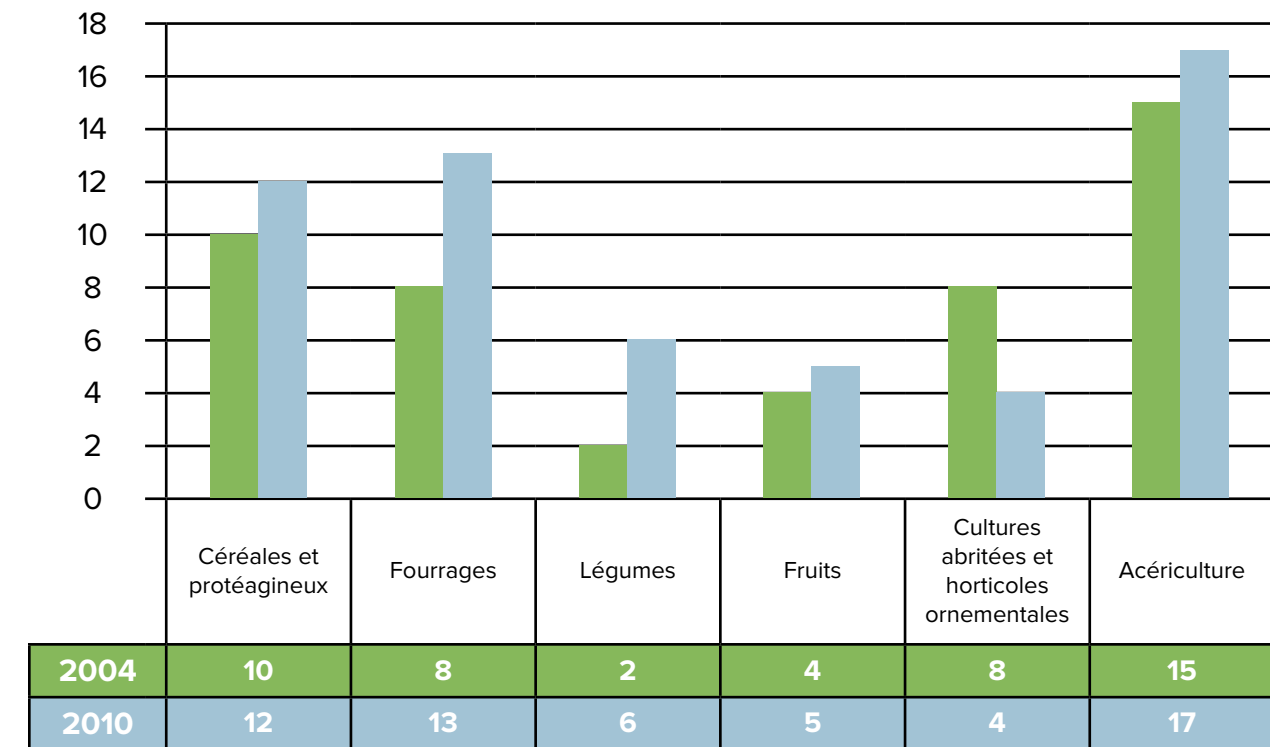
Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version décembre 2012) et 2004 (version janvier 2005)

2.6.5.2 PRODUCTIONS VÉGÉTALES COMME PRODUCTION PRINCIPALE

La production végétale représente plus de 30 % des productions agricoles en Matawinie, tandis que c'est plus de 47 % pour l'ensemble du Québec et près de 51 % pour la région de Lanaudière. En 2010, il y avait 59 entreprises agricoles en Matawinie qui se consacraient principalement à la production végétale, sur un total de 193 établissements. Néanmoins, de 2004 à 2010, dix nouvelles entreprises se consacrant à la production végétale se sont ajoutées en Matawinie, représentant une hausse de 20 %, ce qui est supérieur à la réalité lanauoise, dont la croissance de ce type de production est de 4 %.

Comme indiqué au Tableau 2-17, l'acériculture est le type de productions végétales le plus important. En effet, 17 productions se consacrent à la récolte de la sève d'érable, soit 28,8 % de l'ensemble des productions végétales en Matawinie. Il s'agit là d'une véritable richesse naturelle d'un potentiel immense dont jouit le territoire matawinien. La production de fourrages et des produits céréaliers représentent respectivement 13 et 12 entreprises agricoles. Les productions de légumes, de fruits et de produits horticoles sont également présentes sur le territoire, mais de manière plus marginale. La Figure 2-18 illustre la répartition des types de productions végétales selon le nombre de fermes.

FIGURE 2-18 RÉPARTITION DU TYPE DE PRODUCTIONS VÉGÉTALES COMME ACTIVITÉ PRINCIPALE SELON LE NOMBRE DE FERMES



Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version décembre 2012) et 2004 (version janvier 2005)

De plus, mis à part la catégorie Cultures abritées et horticulture ornementale, l'ensemble des productions végétales a connu une hausse du nombre d'entreprises agricoles pratiquant ces productions de 2004 à 2010. Malgré cette hausse, les hectares cultivés par type de productions végétales n'ont pas tous augmentés, notamment pour les fourrages avec une perte de 80 hectares cultivés. Il y a aussi eu une perte importante de pâturage, soit de 218 hectares, qui peut être reliée à la baisse de productions de bovins laitiers.



TABLEAU 2-19 HECTARES CULTIVÉS
PAR TYPE DE PRODUCTIONS
VÉGÉTALES

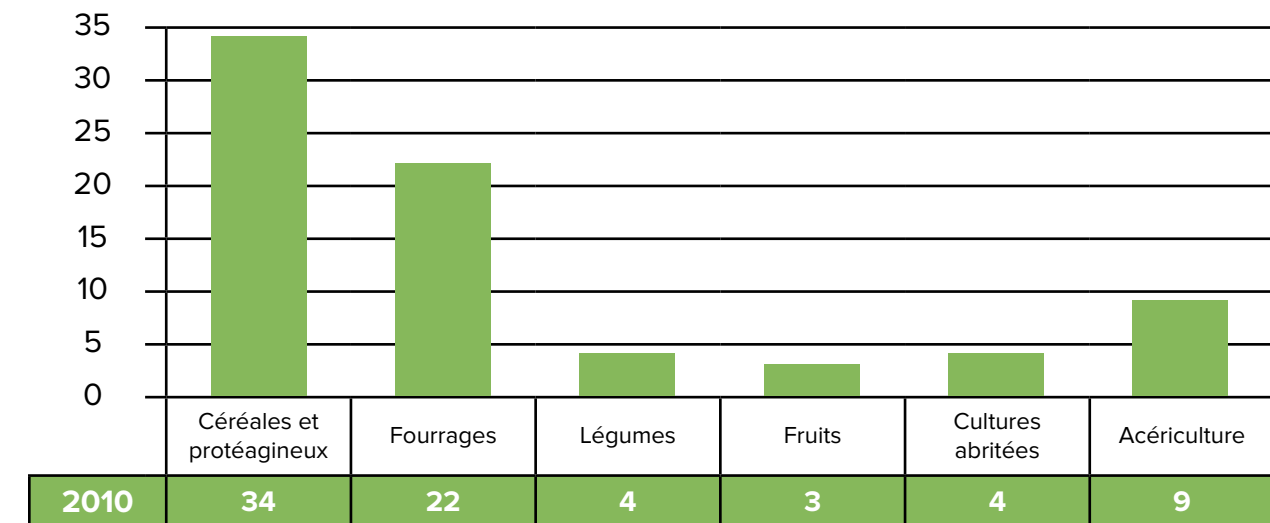
Type de production	2004	2010
Céréales et protéagineux	2 970	2 981
Fourrages	3 080	3 000
Pâturages	1 036	818
Légumes	c	139
Fruits	16	17
Horticulture ornementale plein champ	49	21
Horticulture ornementale en conteneur	0	1
Cultures abritées	0,75	0,78
Acériculture	1 123	1 126
Autres	c	c
Total – MRC de Matawinie	8 274,75	8 103,78

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version décembre 2012) et 2004 (version janvier 2005)

2.6.5.2.1 PRODUCTIONS VÉGÉTALES COMME PRODUCTION SECONDAIRE

76 entreprises agricoles pratiquent la production végétale comme production secondaire. Comme démontré à la Figure 2-19, la culture des céréales et protéagineux est la plus pratiquée avec 34 entreprises agricoles, localisées principalement à Saint-Félix-de-Valois, suivi par la culture des fourrages et l'acériculture. Les légumes, les fruits et les cultures abritées et horticulture ornementale sont les cultures les moins pratiquées.

FIGURE 2-19 ENTREPRISES AGRICOLES
AVEC PRODUCTION VÉGÉTALE
EN PRODUCTION SECONDAIRE



Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version décembre 2012) et 2004 (version janvier 2005)

2.6.5.3 ACÉRICULTURE

L'acériculture et, par extension, la transformation de ses produits (sirop d'érable et dérivés), contribue à l'économie agricole en Matawinie. En effet, si le peuplement forestier du nord est principalement composé de bois mixte et résineux, le sud se caractérise par des peuplements mixtes et feuillus, puisque situé dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune¹⁷.

La superficie du potentiel acéricole en Matawinie

est de 84 093,02 hectares.

En Matawinie, en 2010, on comptait 17 productions acéricoles comme production principale sur l'ensemble du territoire, ce qui représente 28,8 % des productions végétales de la Matawinie (voir Figure 2-18). Par contre, 38 producteurs agricoles déclarent exploiter l'érablière présente sur leurs terres, sur un total de 49 producteurs déclarant des superficies d'érablière. Un potentiel de 263 258 entailles est présent dans ces érablières, dont l'exploitation actuelle représente 199 188 entailles.

¹⁷ MRC de Matawinie, Plan d'aménagement intégré du territoire public intramunicipal, 2011

La Figure 2-20 indique la répartition, par municipalité, du potentiel acéricole dans la zone agricole décrétée. Il peut être constaté que le potentiel acéricole en zone agricole est faible, car il ne couvre que 15,3 % de la zone agricole. C'est tout de même dans la municipalité de Saint-Jean-de-Matha qu'il y a le plus grand potentiel acéricole avec 1 242,73 hectares. Suivent avec de plus petites superficies les municipalités de Rawdon, Saint-Damien et Sainte-Béatrix.

Comme il y a présence d'un important couvert forestier à l'extérieur de la zone agricole, une particularité de la Matawinie est que 71 % des terres démontrant un potentiel acéricole se trouvent au sein de municipalités n'ayant pas de zone agricole décrétée sur leur territoire, comme démontré à la Figure 2-21, notamment à Saint-Donat, Notre-Dame-de-la-Merci et Chertsey. Par ailleurs, le Territoire non organisé regroupe à lui seul plus du tiers des terres ayant le plus grand potentiel acéricole avec une superficie de 31 536,78 hectares.

Parmi les municipalités comportant une partie de la zone agricole décrétée, Rawdon et Saint-Damien présentent le potentiel acéricole le plus élevé lorsqu'on y inclut la superficie acéricole hors de ladite zone. Le potentiel acéricole général est également illustré à la Carte 14.

FIGURE 2-20 RÉPARTITION PAR MUNICIPALITÉ DU POTENTIEL ACÉRIQUE DANS LA ZONE AGRICOLE DÉCRÉTÉE (HA)

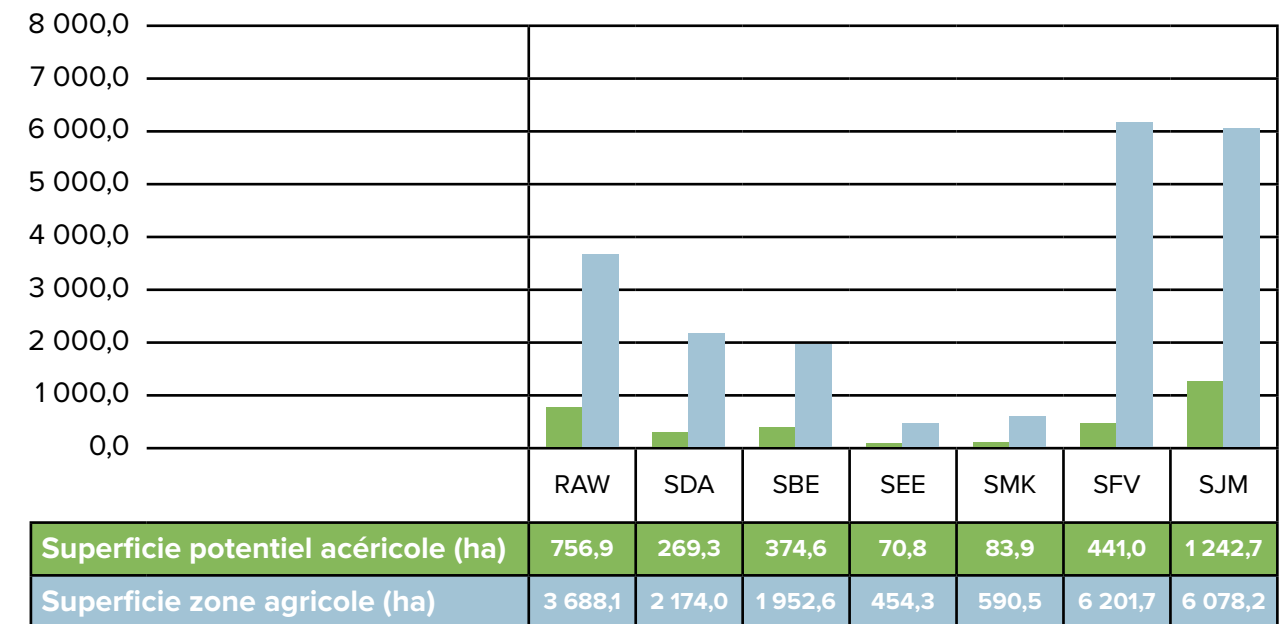
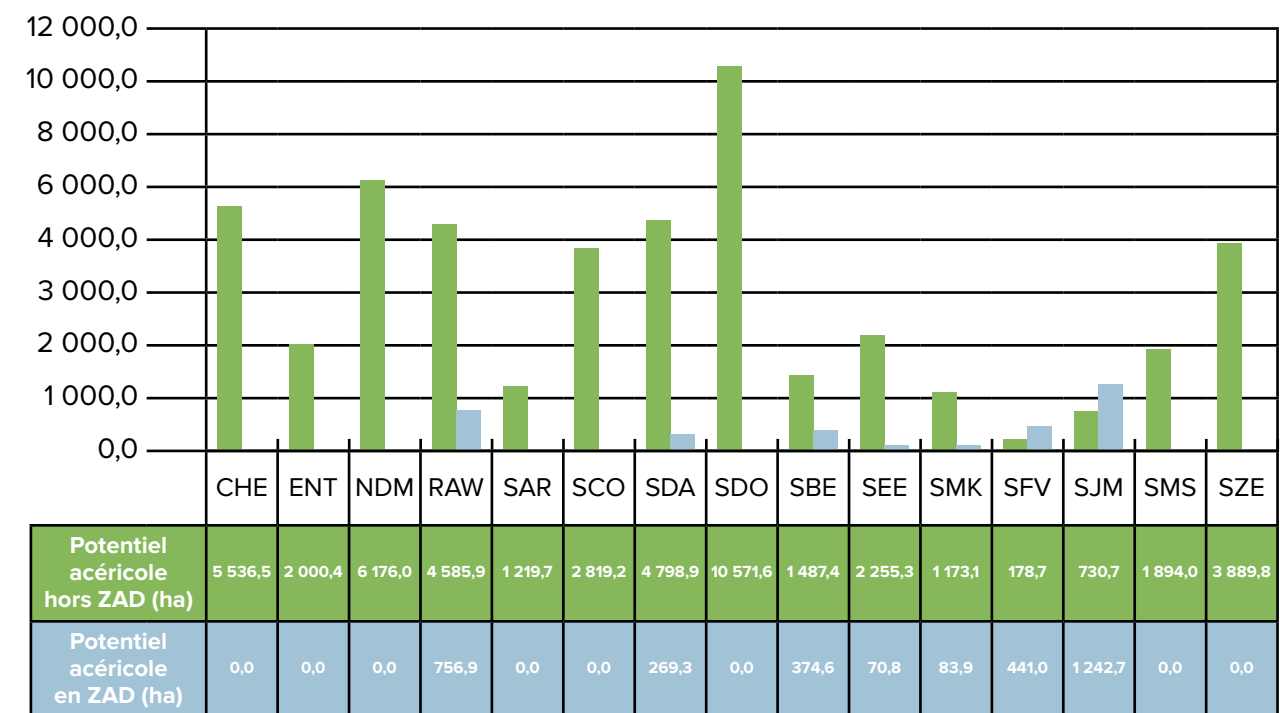
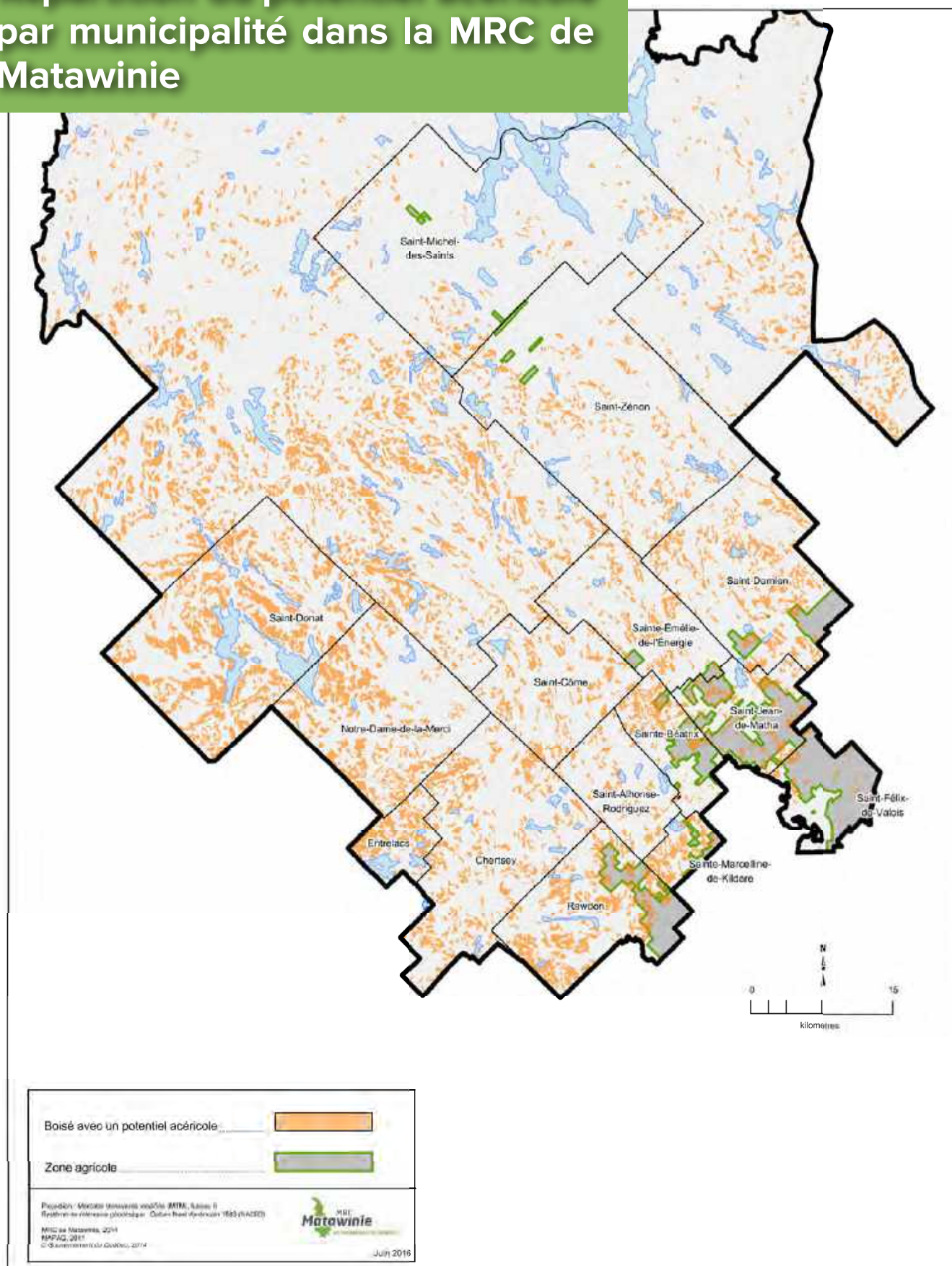


FIGURE 2-21 RÉPARTITION DU POTENTIEL ACÉRIQUE PAR MUNICIPALITÉ À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DE LA ZONE AGRICOLE DÉCRÉTÉE (HA)



CARTE 14

Répartition du potentiel acéricole par municipalité dans la MRC de Matawinie

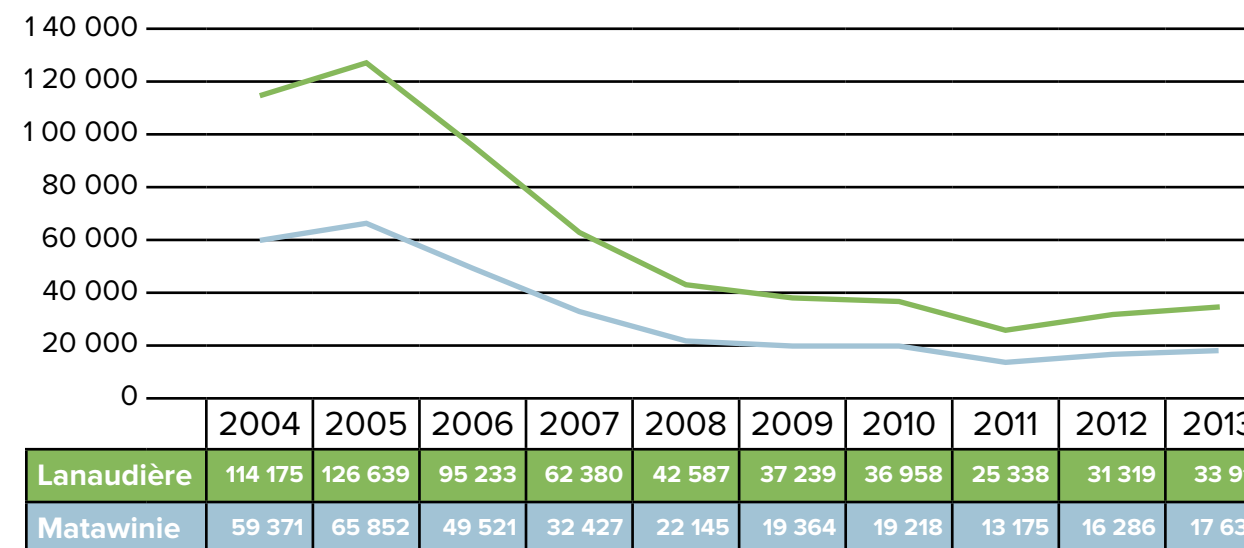


2.6.5.4 PRODUCTIONS FORESTIÈRES ET AGROFORESTIÈRES

2.6.5.4.1 PRODUCTIONS FORESTIÈRES

En ce qui concerne la foresterie, la majorité des activités ont lieu en terre publique, au nord du territoire. Toutefois, il y a également de la production forestière en terre privée, soit dans la partie sud de la Matawinie, secteur qui accueille la plupart des activités agricoles. L'industrie forestière ayant connu une crise majeure entre 2004 et 2013 dans la région de Lanaudière, le volume de bois mis en marché provenant de la forêt privée est passé de 114 175 m³ en 2004 à 33 911 m³ en 2013. Considérant que 52 % de la forêt privée de Lanaudière se trouve sur le territoire de la MRC de Matawinie, il est estimé que les volumes de bois y sont récoltés dans les mêmes proportions¹⁸. Comme démontré à la Figure 2-22, en Matawinie, une tendance à la baisse quasi constante a été observée entre 2004 et 2013 dans l'industrie du bois en forêt privée, à l'exception des années 2005, 2012 et 2013, où une augmentation marginale du volume de bois mis en marché a été constatée.

FIGURE 2-22 RÉPARTITION DU VOLUME DE BOIS MIS EN MARCHÉ PROVENANT DE LA FORÊT PRIVÉE LANAUDOISE ET MATAWINIENNE (m³)



Source : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière, 2014

En ce qui concerne l'industrie du bois de chauffage, le volume attribué à la récolte de bois de chauffage à des fins personnelle et commerciale dans Lanaudière est estimé à environ 96 000 m³ par an. Selon l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière, le volume de bois de chauffage récolté en Matawinie est estimé à environ 49 920 m³ par an.

¹⁸ Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

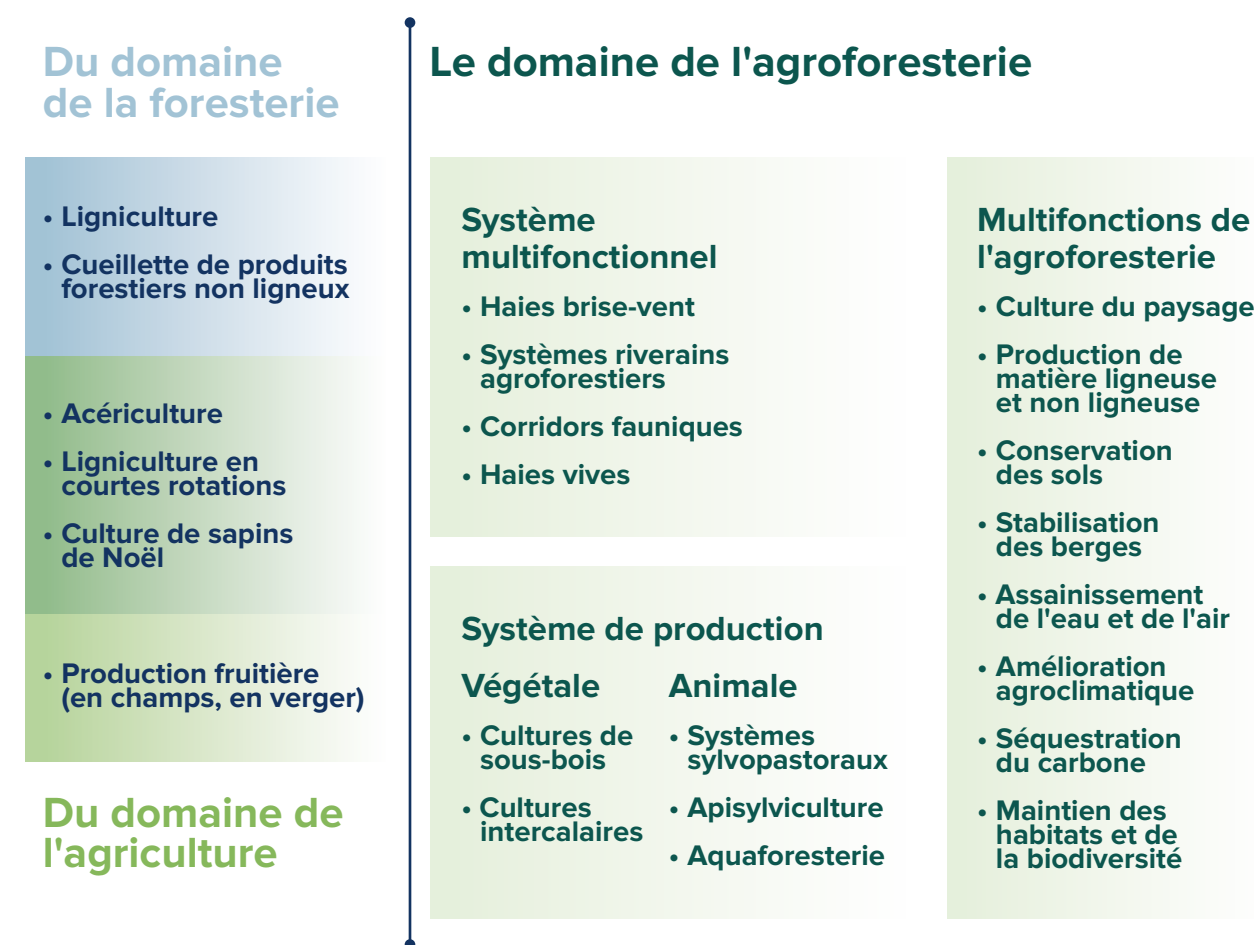
2.6.5.4.2 PRODUCTIONS AGROFORESTIÈRES

L'agroforesterie est un concept utilisé depuis longtemps dans les pays tropicaux. Il s'agit d'un système intégré de gestion des ressources du territoire rural qui repose sur l'association intentionnelle d'arbres ou d'arbustes à des cultures ou à des élevages et dont l'interaction permet de générer des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux¹⁹. L'agroforesterie peut également assurer aux producteurs de bénéficier d'une diversification économique, par l'entremise de la vente de bois ou encore par la production de produits forestiers non ligneux. Elle permet aussi de procurer des bénéfices en matière d'embellissement des paysages. La Figure 2-23 illustre une délimitation des différents domaines de l'agroforesterie.

Dans le contexte québécois, l'agroforesterie demeure une pratique somme toute marginale. Les pratiques en agroforesterie se limitent la plupart du temps à l'intégration de haies brise-vent et la plantation d'arbres en bande riveraine.

19 Agriculture et Agroalimentaire Canada, Le portrait de l'agroforesterie au Québec, Sommaire exécutif, mars 2007, 16 pages

FIGURE 2-23 LE DOMAINE DE L'AGROFORESTERIE AU QUÉBEC



Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Le portrait de l'agroforesterie au Québec, Sommaire exécutif, mars 2007, 16 pages

2.6.5.4.2.1 HAIES BRISE-VENT

L'implantation d'une haie brise-vent composée de végétaux sur une terre agricole comporte de multiples avantages, que ce soit au niveau de la rentabilité agricole qu'en matière de limitation des impacts sur le voisinage en raison de la réduction de la poussière dans l'air, de la poudrierie en hiver et de la réduction des impacts liés à l'érosion éolienne. En effet, une haie brise-vent d'une porosité d'au moins 40 % permettrait de limiter l'érosion causée par le vent de moitié sur une distance allant de six à 22 hectares en amont de celle-ci. Cela permet de diminuer les risques d'endommagement des cultures végétales, notamment au niveau des feuilles, des fleurs et des fruits. Les producteurs qui optent pour l'implantation de haies brise-vents peuvent y planter des essences fruitières et ainsi en tirer des bénéfices économiques²⁰. En Matawinie, en 2001, uniquement sept fermes possédaient des haies brise-vent, tandis qu'en 2006, ce nombre a augmenté à 34. Malgré ce nombre, le Tableau 2-20 démontre qu'il s'agit d'une pratique moins courante que la majorité des autres MRC de la région de Lanaudière.

20 CREAQ, Potentiel d'utilisation des haies brise-vent, 1990



Photo : St-Jean-de-Matha
Crédit : Mélanie Denomme

TABLEAU 2-20 NOMBRE DE FERMES DÉCLARANT POSSÉDER DES HAIES BRISE-VENT EN 2001 ET 2006

Municipalités / MRC	2001	2006
Rawdon	n. d.	2
Saint-Damien	n. d.	9
Sainte-Marcelline-de-Kildare	n. d.	2
Saint-Félix-de-Valois	n. d.	11
Saint-Jean-de-Matha	n. d.	10
Total Matawinie	7	34
MRC de D'Autray	36	91
MRC de Joliette	30	61
MRC de L'Assomption	14	36
MRC de Montcalm	21	98
MRC des Moulins	8	21
Total Lanaudière	116	341

Source : Statistique Canada, Recensements de l'agriculture de 2001 et 2006

2.6.5.4.2 BANDE RIVERAINE

Une bande riveraine est une bande de terre qui borde les lacs et cours d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres, à partir de la ligne des hautes eaux. Il faut préciser qu'en milieu agricole, il est permis de cultiver à l'intérieur de la bande riveraine, mais tout en conservant une bande de végétation d'une largeur minimale de trois mètres à l'état naturel.

La bande riveraine est composée de produits forestiers ligneux et non ligneux qui permettent le ralentissement de la vitesse de l'eau qui coule en direction du cours d'eau et assurent également une stabilisation des sols, ce qui limite les impacts économiques auprès des producteurs dont les activités sont susceptibles d'engendrer une perte de sol²¹. Par ailleurs, les avantages environnementaux sont non négligeables, car une bande riveraine permet à l'eau et aux éléments dissous, tel le phosphore, les coliformes fécaux et certains pesticides, de s'infiltrer dans le sol et être absorbés par les végétaux, plutôt que de se diriger directement dans le cours d'eau. Le Tableau 2-21 présente l'utilisation des bandes riveraines dans la région de Lanaudière. En Matawinie, en 2006, 41 fermes possédaient des bandes riveraines le long des cours d'eau. À noter que ces données proviennent d'un sondage et qu'une constatation terrain permettrait de bonifier la donnée.

TABLEAU 2-21 NOMBRE DE FERMES DÉCLARANT MAINTENIR DES BANDES RIVERAINES LE LONG DES COURS D'EAU EN 2006

Municipalités / MRC	2006
Rawdon	11
Saint-Damien	6
Sainte-Marcelline-de-Kildare	2
Saint-Félix-de-Valois	14
Saint-Jean-de-Matha	8
Total Matawinie	41
MRC de D'Autray	122
MRC de Joliette	85
MRC de L'Assomption	44
MRC de Montcalm	143
MRC des Moulins	27
Total Lanaudière	462

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture 2006



21 MAPAQ et Agriculture et Agroalimentaire Canada, Fiche technique : L'implantation de zones tampons en milieu agricole, août 2013, 24 pages

2.6.5.4.2.3 PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Les « produits forestiers non ligneux » (PFNL) désignent des produits d'origine biologique autres que le bois d'œuvre, tirés des forêts. L'éventail de PFNL est très diversifié et comprend notamment des produits :

- récoltés dans la nature, que ce soit dans des forêts ou des terres destinées ou non à la production de bois d'œuvre (par exemple, les champignons);
- issus de forêts faisant l'objet de niveaux de gestion d'intensité variable (par exemple, le sirop d'érable);
- cultivé dans le cadre de systèmes agroforestiers (par exemple, des espèces forestières comme le ginseng sauvage cultivé à grande échelle).²²

Le Tableau 2-22 présente les principaux types de produits forestiers non ligneux ainsi que les divers usages auxquels ils sont destinés²³.

Sur le territoire de la MRC de Matawinie, certains organismes œuvrent dans le secteur des PFNL, que ce soit dans la commercialisation des produits, la recherche, la formation ou le soutien professionnel. Le Tableau 2-23 identifie, de manière non exhaustive, ces entreprises, leur localisation ainsi que leur spécialité.

TABLEAU 2-22 TYPES DE PFNL ET APPLICATIONS DIVERSES

Type de produits	Diverses applications
Produits alimentaires	Baies, champignons, légumes, miel, noix, semences, sirop d'érable, sucre, thés...
Matériel et produits manufacturiers	Adhésifs, alcool, huiles essentielles, produits ligneux spécialisés, résines...
Produits sanitaires et curatifs	Cosmétiques, huiles essentielles, médicaments, savons, shampoings...
Produits décoratifs et esthétiques	Arbres de Noël, artisanat, branches de sapin, teintures...
Produits environnementaux	Biogaz, biopesticides...
Produits horticoles	Arbres décoratifs, arbustes, fleurs sauvages, paillis...



²² Ressources naturelles Canada, site internet : <http://www.rncan.gc.ca/forets/canada/services-produits-ecosystemes/13204>
²³ DE BAETS N., GARIÉPY S., VÉZINA A., Le portrait de l'agroforesterie au Québec, sommaire exécutif, Gouvernement du Canada, mars 2007

**TABLEAU 2-23 ENTREPRISES ŒUVRANT
DANS LE SECTEUR DES PFNL**

Municipalité	Nom de l'organisme	Spécialité
Chertsey	Coopérative de solidarité Arbre Eau Champ	Projets de PFNL, dont la transformation de pommes de pin sylvestre
Rawdon	Paysages gourmands	Producteur d'arbres et d'arbustes à fruits ou à noix, d'herbes aromatiques et de fleurs comestibles
	L'Arôme des bois	Productions de plantes sauvages comestibles et transformation en marinades, moutardes, etc.
	Ferme Guy Rivest	Produits transformés à la camerise
Saint-Damien	Emporium Safran Québec	Production de safran
	Les Jardins de l'Écoumène	Semencier biologique, production de plants pour jardins potagers forestiers, vente de noix et de poudre de champignons et de chaga
Sainte-Béatrix	Le Chêne aux pieds bleus	Service de consultations professionnelles en PFNL et productions de PFNL
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Centre de recherche et d'expérimentation des arts forestiers (CREAF)	Recherche et formation en PFNL
	Symbiose	Herboristerie forestière
Sainte-Marcelline-de-Kildare	Les produits La Tradition	Fabrication artisanale de produits de vinaigre à partir de fruits et fleurs sauvages
	Simon Turcotte Confiturier	Confitures de petits fruits nordiques et moutardes fines
Saint-Félix-de-Valois	RoSa PFNL	Production de PFNL
Saint-Jean-de-Matha	Abbaye Val Notre-Dame	Vente, visites et dégustation de PFNL
	Anaïs l'Herboriste	Teintures-mères, sirops, crèmes et onguents, tisanes
	Saveur des bois	Cueillette et transformation de PFNL
Saint-Zénon	Panier forestier	Cueillette, vente de champignons et formation en myciculture

Source : Données collectées sur Internet – MRC de Matawinie, avril 2016 et Répertoire des entreprises Lanaudière, secteur PFNL et produits de cultures émergentes 2016-2016 (SADC Matawinie)

PLANTES FORESTIÈRES COMESTIBLES ²⁴

Une étude réalisée par Aménagement Bio-forestier Rivest démontre qu'il y a plusieurs ressources intéressantes en matière de plantes forestières comestibles dans les forêts matawiniennes, comme le thé du Labrador, le thé des bois et le petit thé. D'ailleurs, certaines essences d'arbres sont déjà utilisées dans la confection de tisane, notamment le sapin baumier et l'épinette noire. De plus, une multitude de petits fruits sont présents au sein des forêts, mais le bleuet demeure celui qui est le plus présent.

L'analyse fait également état de 12 essences de champignon démontrant un potentiel commercial dans les forêts de la Matawinie :

- Bolet jaune (*suillusluteus*)
- Bolet insigne (*Leccinum insigne*)
- Pleurote en forme d'huître (*Pleurotusostreatus*)
- Clitocybe orangé (*Hygrophoropsisaurantiaca*)
- Russule feuille morte (*Russulaxerampelina*)
- Cèpe à pores bleuissant (*Boletus subcaerulescens*)
- Chanterelle commune (*Cantharelluscibarius*)
- Bolet des épinettes (*Leccinumpiceinum*)
- Pholiote ridée (*Rozitescaperata*)
- Chanterelle ombonée (*cantharellulaumbonata*)
- Dermatose des russules (*Hypomyceslactifluorum*)
- Armillaire ventru (*catathelasmaventricosa*)

Le bolet jaune est le champignon qui présente le plus grand potentiel commercial malgré sa petite masse unitaire, puisqu'il pousse en colonie serrée. Plusieurs kilogrammes de cette espèce peuvent donc être amassés en peu d'espace. Le pleurote en forme d'huître et la vesse-de-loup sont également des champignons qui présentent un potentiel de commercialisation intéressant en raison de leur biomasse importante.

²⁴ Aménagement Bio-Forestier Rivest, Évaluation du potentiel de cueillette des champignons forestiers comestibles de la Matawinie, 2012, 85 pages

2.6.5.5 PRODUCTIONS BIOLOGIQUES

L'agriculture biologique favorise l'utilisation de ressources renouvelables, le recyclage et l'amélioration de la fertilité et de la qualité des sols. Elle privilégie la santé et le bien-être des animaux, le tout dans un contexte qui valorise l'économie locale et la mise en valeur du territoire agricole. Ce type de production exclut notamment le recours aux éléments suivants :

- les pesticides et les engrais chimiques de synthèse;
- les organismes génétiquement modifiés (OGM);
- les antibiotiques et les hormones de croissance;
- l'irradiation;
- les agents de conservation chimiques²⁵.

En 2010, sur le territoire de la MRC de Matawinie, cinq entreprises détiennent une certification d'agriculture biologique sur un total de 193 entreprises agricoles, alors qu'il n'y en avait que deux en 2007. Il s'agit donc d'un mode de production encore marginal en Matawinie. À l'échelle lanauoise, il y avait en 2010 un total de 28 entreprises détenant une certification d'agriculture biologique, alors que le nombre atteignait 1 080 entreprises à l'échelle provinciale. Malgré tout, un engouement réel pour la transition de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture biologique est remarqué par les intervenants dans ce domaine. De plus, de nouveaux concepts font surface comme l'agroécologie, qui est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Il s'agit ici d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement²⁶. La permaculture promeut quant à elle la conception de paysages et d'habitats qui s'inspirent de la nature et de ses relations afin de produire nourriture, fibres textiles et énergie dans le respect de l'environnement. Elle véhicule également un ensemble de valeurs fondamentales qui touchent aux multiples facettes de la vie humaine : sociale, économique et culturelle²⁷.

La Figure 2-24 illustre les différents types de productions biologiques certifiées qui sont exclusivement issues de la production végétale (à noter qu'une entreprise peut faire plusieurs types de productions).

FIGURE 2-24 TYPES DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES CERTIFIÉES

Acériculture	1		
Cultures abritées	1		
Autres légumes frais	2		
Pomme de terre	1		
Autres fruits	1		
Fourrages	3		
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	1		

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version décembre 2012)

2.6.6 ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES AUX ACTIVITÉS AGRICOLES

2.6.6.1 TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA FERME

20 entreprises agricoles pratiquent des activités de transformation de produits à la ferme²⁸. La fabrication de produits de l'érable est le principal domaine de transformation de produits agricoles en Matawinie. En effet, 52 % des activités de transformation et de fabrication de produits de la ferme proviennent de l'érable, à l'exception du sirop. Les autres transformations de produits visent les viandes, volailles et poissons, les fruits et légumes et les boissons alcoolisées représentant chacun 13 % des entreprises agricoles, comme démontré à la Figure 2-25.

*C'est à **Saint-Jean-de-Matha** que se trouve le plus grand nombre d'entreprises agricoles pratiquant des activités de transformation, avec 7 entreprises agricoles.*

²⁵ MAPAQ, site Internet : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Production/Pages/alimentsbio.aspx>

²⁶ Site internet : <http://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-lagro-ecologie>

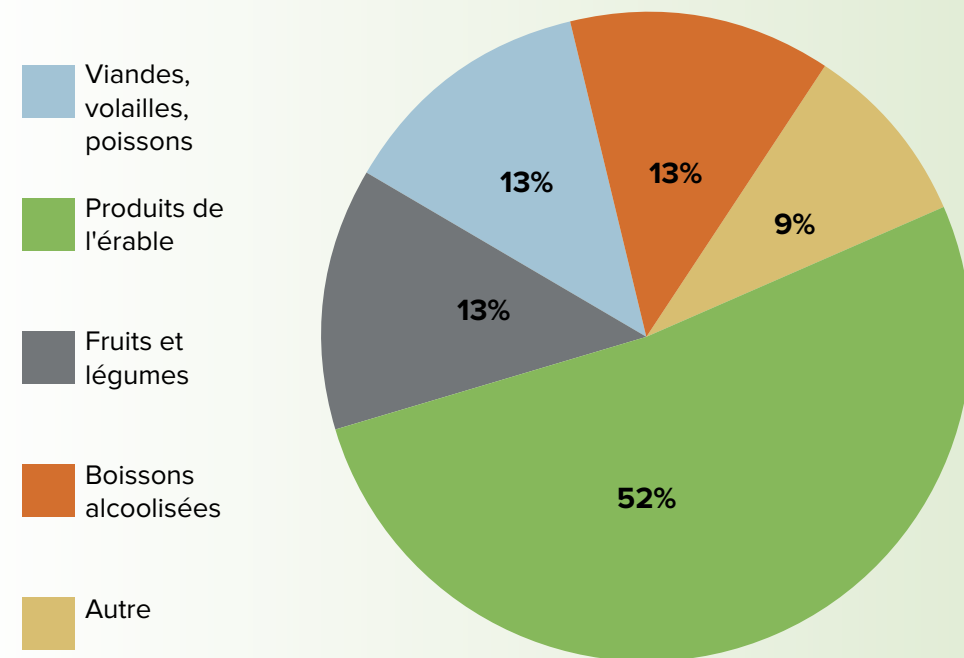
²⁷ Site internet : <http://www.archibio.qc.ca/decouvrez-permaculture>

²⁸ Une entreprise peut être active dans plus d'une catégorie.

La Matawinie compte également des entreprises alimentaires. De ces entreprises, quatre sont des grossistes de produits alimentaires et 18 sont des entreprises de fabrication alimentaire telles des boulangeries, des entreprises pratiquant des activités de transformation de produits de la ferme et quelques usines de deuxième et troisième transformation.

Pour la période allant de 2010 à 2014, le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Matawinie, maintenant le Service de développement local et régional, a octroyé des prêts et des aides financière totalisant 398 700 \$ à 9 entreprises de transformation alimentaire.

FIGURE 2-25 RÉPARTITION DES ENTREPRISES AGRICOLES DÉCLARANT DES ACTIVITÉS DE TRANSFORMATION SELON LE TYPE DE PRODUITS



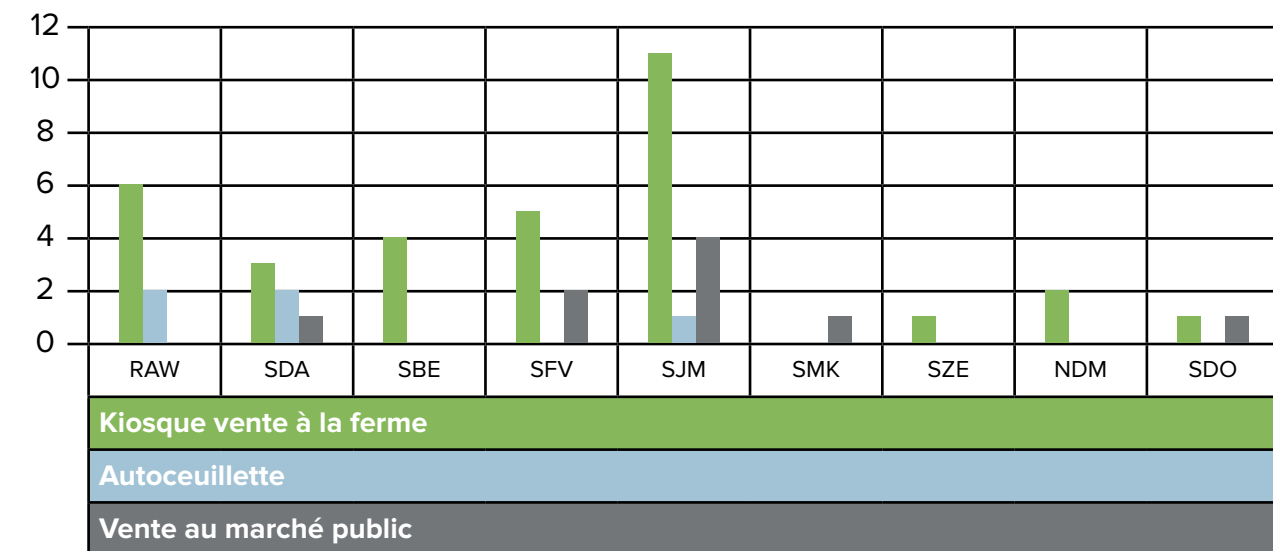
Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version décembre 2012)

2.6.6.2 ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ

47 entreprises agricoles²⁹ pratiquent des activités de mise en marché qui sont la vente de produits à la ferme, l'autocueillette et la vente au marché public. C'est dans la municipalité de Saint-Jean-de-Matha qu'il y a la plus grande concentration d'activités de mise en marché, avec 16 entreprises agricoles qui pratiquent majoritairement la vente de produits à la ferme (voir Figure 2-26). De plus, les municipalités de Notre-Dame-de-la-Merci et de Saint-Donat, qui n'ont pas de zone agricole sur leur territoire, ont des entreprises agricoles qui vendent leurs produits à la ferme et au marché public.

24% des entreprises agricole exercent des activités de mise en marché.

FIGURE 2-26 RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ PAR MUNICIPALITÉ



Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version décembre 2012)

²⁹ Une entreprise peut être active dans plus d'une catégorie.

2.6.6.2.1 KIOSQUE DE VENTE DE PRODUITS DE LA FERME

Sur les 33 entreprises agricoles pratiquant la vente de leurs produits à la ferme, la majorité offre des produits provenant de la pratique de l'acériculture, ce qui suit la tendance avec 52 % des entreprises agricoles pratiquant la transformation de produits de l'érable. Outre les produits de l'érable, les produits vendus à la ferme sont très variés en Matawinie, comme illustré à la Figure 2-27.

FIGURE 2-27 ENTREPRISES AYANT UN KIOSQUE DE VENTE DE PRODUITS DE LA FERME SELON LEUR ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autres volailles	1																			
Porcs	1																			
Ovins	1																			
Oeufs	1																			
Horticulture ornementale	1																			
Céréales et oléagineux	1																			
Bovins laitiers et production laitière	1																			
Apiculture	1																			
Cultures abritées	1	1																		
Bovin de boucherie	1																			
Autres sources de revenu	1																			
Autres légumes frais	1	1																		
Fourrages	1	1																		
Autres fruits	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Acériculture	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13							

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version décembre 2012)

2.6.6.2.2 AUTOCUEILLETTE

En 2010, cinq entreprises agricoles offraient l'activité d'autocueillette, principalement localisées à Rawdon et Saint-Damien (voir Figure 2-26), alors qu'à l'échelle de Lanaudière 35 entreprises agricoles s'y adonnent. Les produits offerts en autocueillette proviennent principalement de la production de fruits avec quatre entreprises, la cinquième provient d'une autre source de revenus.

2.6.6.2.3 VENTE AU MARCHÉ PUBLIC

Neuf entreprises agricoles procédaient à la vente de leurs produits dans les marchés publics, ce qui représente sept entreprises de plus qu'en 2007. Les entreprises qui vendent leurs produits dans les marchés proviennent majoritairement de Saint-Jean-de-Matha et de Saint-Félix-de-Valois (voir Figure 2-28). À l'échelle de Lanaudière, 74 entreprises agricoles vendaient leurs produits dans des marchés publics. Il est opportun de mentionner qu'il n'y a aucun marché public permanent sur le territoire de la MRC de Matawinie. De plus, comme il peut être constaté à la Figure 2-28, les produits vendus au marché public sont très variés.

FIGURE 2-28 ENTREPRISES FAISANT DE LA VENTE AU MARCHÉ PUBLIC

Autres volailles	1	
Porcs	1	
Pommes	1	
Céréales et oléagineux	1	
Autres sources de revenu	1	
Autres légumes frais	2	
Autres fruits	1	
Acériculture	1	



Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version décembre 2012)

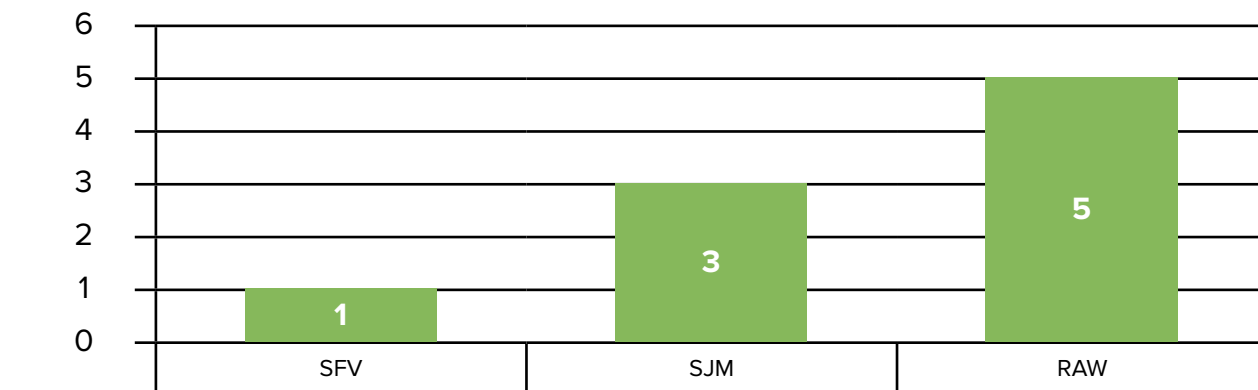
2.6.7 AGROTOURISME

L'agrotourisme est une activité touristique qui est complémentaire à l'agriculture et qui a lieu dans une entreprise agricole. Il met en relation des productrices et des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes et permet à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à la faveur de l'accueil et de l'information que leur réserve leur hôte³⁰. Par ailleurs, sur le territoire de la MRC, il y a une offre agrotouristique qui se caractérise par sa diversité et sa complémentarité.

En effet, en 2010, neuf entreprises agricoles exerçaient une activité d'agrotourisme en Matawinie. Ces entreprises sont situées au sud de la Matawinie et sont principalement localisées à Rawdon avec cinq entreprises (voir Figure 2-29). Ces entreprises ont comme valeur commune de se servir de l'agriculture comme levier de développement touristique, ce qui offre l'opportunité d'inciter la population à côtoyer le monde agricole.

³⁰ Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec, mars 2002

FIGURE 2-29 ENTREPRISES PRATIQUANT DES ACTIVITÉS D'AGROTOURISME EN MATAWINIE



Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version décembre 2012)

Tout comme la vente de produit aux marchés public, il n'y a pas un secteur en particulier qui se démarque dans l'offre d'activités agrotouristiques. L'offre en Matawinie est donc très diversifiée, comme illustré à la Figure 2-30.

FIGURE 2-30 NOMBRE D'ENTREPRISES PROCÉDANT À DES ACTIVITÉS D'AGROTOURISME RÉPARTIES SELON LEUR ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autres volailles	1
Bovins laitiers et production laitière	1
Apiculture	1
Bovin de boucherie	1
Autres sources de revenu	1
Fourrages	1
Autres fruits	1
Acériculture	2

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version décembre 2012)



2.6.7.1 GOÛTEZ LANAUDIÈRE « CIRCUITS TOURISTIQUES GOURMANDS »

Créés depuis 2004 par Tourisme Lanaudière et le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL), Goûtez Lanaudière « Circuits touristiques gourmands » (auparavant « Les Chemins de campagne ») offrent un réseau de circuits agrotouristiques qui sillonnent la région de Lanaudière. Sur les cinq parcours offerts dans la région de Lanaudière, trois parcours traversent la Matawinie (voir Annexe 6). Cette expérience touristique offre la possibilité de visiter des entreprises agricoles, de goûter aux différents produits offerts par les producteurs, tout en profitant des attraits touristiques qu'offre la région, notamment les parcs régionaux de la MRC de Matawinie ainsi que divers artisans œuvrant dans différents domaines, qui contribuent à la diversification de l'offre touristique. Le Tableau 2-23 énumère les différents sites pouvant être visités en Matawinie, et ce, sur trois circuits particuliers.

2.6.7.2 GOÛTEZ LANAUDIÈRE PRODUITS ET DÉTAILLANTS

Initiée par le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL), Goûtez Lanaudière est une campagne qui fait la promotion des produits provenant de la région de Lanaudière et qui sont en vente dans l'ensemble des régions du Québec. Cette campagne contribue au rayonnement des produits de la région, puisque grâce au logo accrocheur de la campagne, les consommateurs sont en mesure de localiser des produits lanaudois dans les points de vente, notamment dans plusieurs supermarchés.

Le site Internet goutezlanaudiere.ca présente les différents producteurs inscrits dans le programme. De plus, plusieurs recettes sont suggérées afin de cuisiner les produits que l'on retrouve notamment en Matawinie.



Logo officiel
Source: Tourisme Lanaudière

2.6.7.3 GOÛTEZ LANAUDIÈRE RESTAURANTS CERTIFIÉS

Prévus à l'hiver 2016 et mis en place par Tourisme Lanaudière et le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL), les restaurants certifiés « Goûtez Lanaudière! » constitueront le troisième volet du concept promotionnel « Goûtez Lanaudière! ».

Le projet consiste au développement d'une campagne de promotion pour les restaurateurs lanaudois qui mettent en vedette les produits régionaux. Par ce projet, le CDBL et Tourisme Lanaudière souhaitent renforcer l'achat de produits régionaux par les restaurateurs, renforcer le tourisme gourmand dans Lanaudière et, par le fait même, intégrer le secteur de la restauration aux démarches existantes visant à renforcer la consommation de produits d'ici, par le biais de la marque « Goûtez Lanaudière! ». Ce troisième volet vise donc à générer une augmentation du volume d'affaires pour les producteurs et les restaurateurs.

TABLEAU 2-24 LES CIRCUITS PROPOSÉS
PAR GOÛTEZ LANAUDIÈRE
« CIRCUITS TOURISTIQUES GOURMANDS »

Municipalité	Nom du site	Activité ou fonction
CIRCUIT 1 : À TRAVERS CHAMPS ET RANGS		
Rawdon	Ferme Guy Rivest	Cueillette de petits fruits et vente de produits transformés
Sainte-Marcelline-de-Kildare	Simon Turcotte- Confiturier	Vente de confitures et autres produits régionaux
	L'Arrière Boutique	Épicerie fine
CIRCUIT 2 : AU PIED DES MONTAGNES		
Rawdon	La Terre des Bisons	Visite guidée, vente de produits du bison
	Parc des chutes Dorwin	Randonnée, pique-nique et aire de jeux
	Chalet des Pins	Séjour en nature près du lac des Pins
Notre-Dame-de-la-Merci	Parc régional de la Forêt Ouareau	Randonnée, pique-nique, aire de jeux, camping et location de refuges
Saint-Côme	Parc régional de la Chute-à-Bull	Randonnée et location de refuges
Saint-Donat	Parc des pionniers Saint-Donat	Aire de jeux et activités nautiques et hivernales
Sainte-Béatrix et Saint-Jean-de-Matha	Parc régional des chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles	Randonnée, pique-nique et aire de jeux
Saint-Jean-de-Matha	La Maison du Pain d'épices	Restaurant et boutique gourmande
CIRCUIT 3 : DE PAR LES VERTES VALLÉES		
Saint-Damien	Fumoir St-Damien	Vente de viandes fumées
	L'Arbre et la Rivière	Fabrication et vente de poterie
	La chèvrerie Barbe Bouc	Production et vente de produits de la chèvre
	Gîte au cœur de mon village	Gîte
Saint-Jean-de-Matha	Canard Maurel-Coulombe	Production et vente de produits du canard
	Cuisine Poirier	Production et vente de mayonnaises, produits de la pomme et de l'érable
	Magasin de l'Abbaye Val Notre-Dame	Vente de pâtisseries et gourmandises
	Ferme Vallée Verte	Fromagerie et produits laitiers frais
	Auberge de la Montagne Coupée	Auberge champêtre et centre de villégiature naturel

Source : Tourisme Lanaudière, site Internet, 2015



CHAPITRE 3

DIAGNOSTIC ET ENJEUX PRIORITAIRES

À la suite de l'identification des spécificités de la zone agricole de la MRC de Matawinie, un diagnostic, basé sur ces éléments, a été réalisé en collaboration avec les divers intervenants du milieu agricole dans le cadre d'une journée de réflexion et, par la suite, en collaboration avec le comité technique et la Table de concertation du PDZA.

Le diagnostic se décline en 6 thèmes (illustrés à la Figure 3.1) qui représentent la réalité de la zone agricole de la MRC de Matawinie. Plus précisément, le diagnostic permet d'identifier les enjeux prioritaires sur lesquels la vision concertée et le plan d'action du PDZA devront se baser afin de mettre en valeur la zone agricole de la MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles.

FIGURE 3-1 THÈMES DU DIAGNOSTIC DE LA ZONE AGRICOLE

- 1- Occupation actuelle du territoire agricole
- 2- Multifonctionnalité de l'agriculture dans la communauté
- 3- Contexte biophysique du territoire
- 4- Caractérisation des productions agricoles
- 5- Transformation agroalimentaire et mise en marché
- 6- Main-d'oeuvre et relève agricole

Le diagnostic a été établi selon une analyse des forces, faiblesses, contraintes et opportunités de la zone agricole.

Les forces et faiblesses proviennent de facteurs internes à la zone agricole. Plus précisément :

- Forces : aspects positifs sur lesquels il est possible de bâtir le futur;
- Faiblesses : aspects négatifs à l'égard desquels il existe d'importantes marges d'amélioration.

Les contraintes et les opportunités sont des facteurs externes à la zone agricole, soit :

- Contraintes : les problèmes, les obstacles ou les limitations extérieures qui peuvent empêcher ou limiter le développement de l'agriculture;
- Opportunités : potentiel extérieur positif dont on peut éventuellement tirer parti, en considération des forces et faiblesses actuelles.

TABLEAU 3-1

**THÈME 1 :
OCCUPATION ACTUELLE
DU TERRITOIRE AGRICOLE**

TABLEAU 3-2

**THÈME 2 :
MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE
DANS LA COMMUNAUTÉ**

FORCES		FAIBLESSES	
Augmentation du nombre d'entreprises agricoles	Diversité de la superficie des fermes	Taux de propriété des terres élevé	Coût des terres moins dispendieux, plus avantageux comparativement à d'autres MRC
Terres en friche (perte de potentiel agricole, diminution de la qualité paysagère)		Diminution des superficies cultivées	
Faible taux d'occupation de la zone agricole		Méconnaissance des lots disponibles pour le démarrage d'une entreprise	
Difficulté d'implantation de nouvelles fermes de petite superficie		Manque d'information sur la procédure de nettoyage des cours d'eau agricole	
CONTRAINTES		OPPORTUNITÉS	
Surréglementation	Prix des terres plus élevé au sud du territoire	Zone agricole fragmentée	
Disponibilité des terres en friche		Opportunité de location de terres	
Présence de fermes de 28 hectares et moins – facilite l'accès à la terre		Possibilité de faire une demande à portée collective en vertu du volet 2 de l'article 59 de la LPTAA	
ENJEUX PRIORITAIRES			
1.1 Remise en culture des terres en friche selon le potentiel de valorisation			
1.2 Maintien de l'intégrité de la zone agricole			
1.3 Maintien des acquis (des grands piliers) agricoles			
1.4 Implantation de fermes de petite superficie			
1.5 Accessibilité à la terre pour les producteurs non agricoles			
1.6 Entretien des cours d'eau agricoles			

FORCES		FAIBLESSES	
Dynamisme des exploitants agricoles	Forte diversité des produits agricoles	Importance de l'agrotourisme	Revenu moyen élevé
Manque d'information pour la mise en valeur du patrimoine bâti		Absence de document pour la mise en valeur des paysages	
Manque de structure (d'un réseau) pour l'exploitation des PFNL		Problématique de cohabitation entre la villégiature et la zone agricole	
CONTRAINTES		OPPORTUNITÉS	
Coûts élevés reliés à l'entretien des bâtiments agricoles	Visibilité des entreprises agrotouristiques aux abords et à l'extérieur du réseau routier supérieur (affichage)	Diversité des paysages	Plusieurs facteurs externes favorisant l'agrotourisme (paysages, villégiateurs et intérêt pour les produits locaux)
Potentiel de développement de circuits cyclables sur le réseau routier existant		Conditions gagnantes pour la mise en valeur du créneau PFNL	
Présence du label Goûtez Lanaudière			
ENJEUX PRIORITAIRES			
2.1 Mise en valeur des paysages et du patrimoine bâti – complémentarité avec l'agrotourisme			
2.2 Visibilité des entreprises agrotouristiques			
2.3 Complémentarité entre le récréotourisme et l'agrotourisme			
2.4 Développement du créneau agroforesterie (PFNL)			
2.5 Implantation de circuits dédiés au cyclotourisme sur le réseau routier existant			

TABLEAU 3-3

**THÈME 3 :
CONTEXTE BIOPHYSIQUE
DU TERRITOIRE**

FORCES	FAIBLESSES
<p>Territoire propice aux cultures émergentes et PFLN</p> <p>Accessibilité des ressources naturelles (eau)</p> <p>Présence des boisées favorise le drainage (biodiversité)</p>	<p>Méconnaissance des productions agricoles adaptées au contexte biophysique de la MRC</p> <p>Pratiques agricoles non adaptées à la topographie et au climat</p>
CONTRAINTES	OPPORTUNITÉS
<p>Topographie limitante pour certains types de productions agricoles</p> <p>Variation climatique du sud au nord de la région</p> <p>Potentiel des sols limitant</p>	<p>Potentiel de développement de cultures adaptées au climat de la MRC</p>
ENJEUX PRIORITAIRES	
3.1 Développement de pratiques agricoles adaptées au climat et à la topographie	
3.2 Choix de productions agricoles en fonction du contexte biophysique	

TABLEAU 3-4

**THÈME 4 :
CARACTÉRISATION DES
PRODUCTIONS AGRICOLES**

FORCES	FAIBLESSES
<p>Leadership de la production avicole</p> <p>Diversité des productions animales et végétales</p> <p>Augmentation des entreprises agricoles ayant la production végétale comme activité principale</p> <p>Apparition de plusieurs nouvelles entreprises agricoles de cultures émergentes</p> <p>Présence d'importants massifs d'érables</p>	<p>Baisse du nombre d'unités animales de bovins laitiers et du nombre d'entreprises agricoles ayant cette production comme activité principale</p> <p>Méconnaissance du potentiel acéricole</p> <p>Peu de producteurs maraîchers</p>
CONTRAINTES	OPPORTUNITÉS
<p>Difficulté d'obtention de financement pour les produits émergents</p>	<p>Développement de la production biologique</p> <p>Développement de la culture en serre</p> <p>Potentiel d'exploitation acéricole majeur – en zone agricole et en zone blanche</p> <p>Intérêt pour les cultures émergentes</p>
ENJEUX PRIORITAIRES	
4.1 Pérennité de la filière avicole	
4.2 Expansion de l'acériculture, particulièrement à l'extérieur de la zone agricole	
4.3 Émergence de productions biologiques	
4.4 Implantation de producteurs maraîchers – souveraineté alimentaire	
4.5 Développement de productions de niche – identité territoriale	

TABLEAU 3-5 THÈME 5 :
TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE
ET MISE EN MARCHÉ

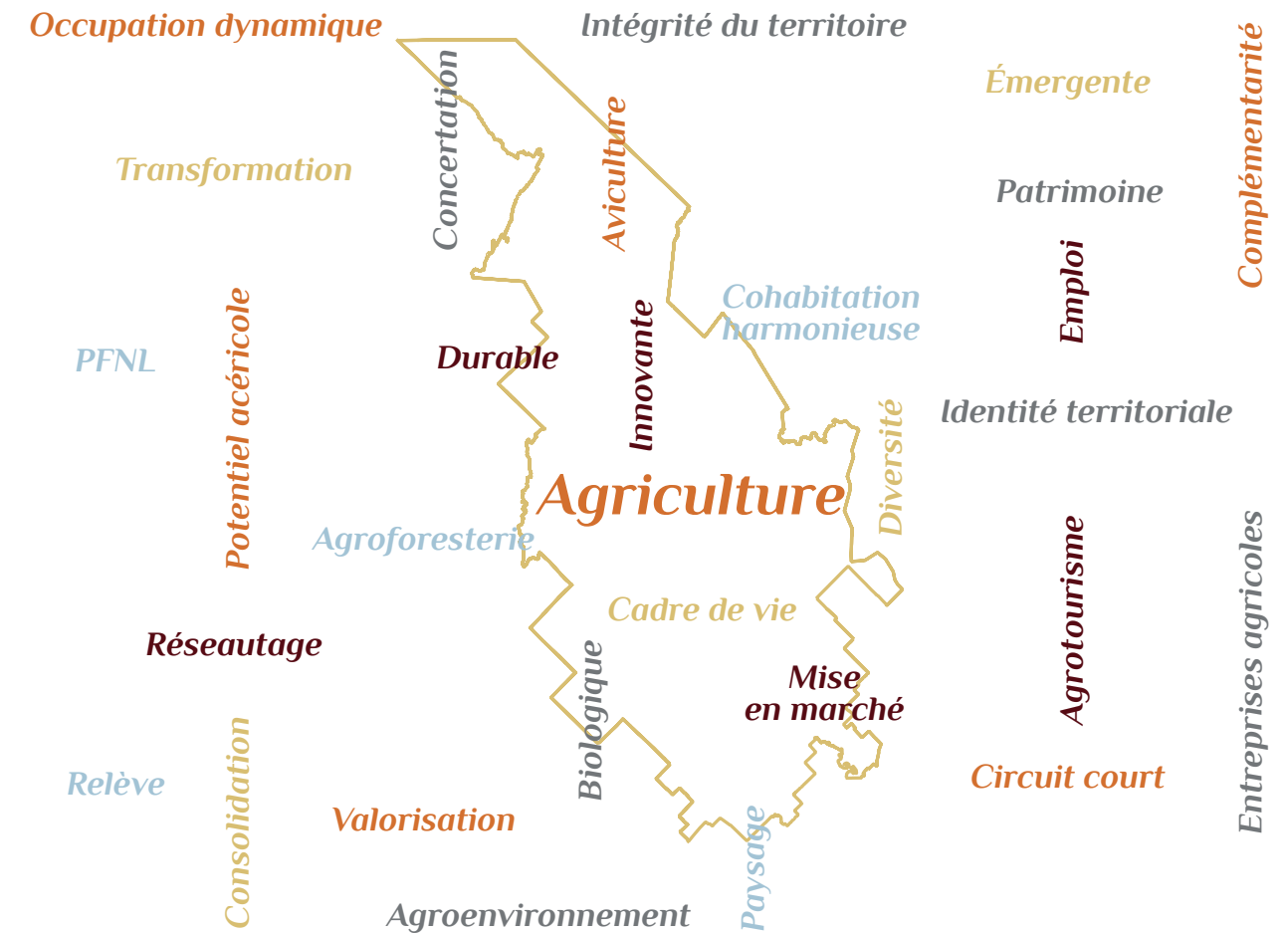
FORCES		FAIBLESSES	
Achat local et transformation à la ferme	Absence d'abattoirs sur le territoire	Plusieurs festivals dans la région de Lanaudière avec une mise en valeur des produits du terroir	Coût de transport élevé pour la mise en marché des produits du terroir
Plusieurs points de vente et distributeurs offrant les produits régionaux	Absence de lieux communs pour la vente de produits locaux		Absence d'usines majeures de transformation
	Absence d'entreprises agricoles de 2e et 3e transformation		
CONTRAINTE		OPPORTUNITÉS	
Accessibilité aux tablettes, particulièrement dans les supermarchés	Opportunité pour l'implantation d'un marché public	Problématique d'affichage des produits du terroir	Présence du label Goûtez Lanaudière
Éloignement des grands marchés		Difficulté de transformer la production primaire (entre autres la volaille)	
Abattoirs très normés, très contraignants			
ENJEUX PRIORITAIRES			
5.1 Implantation de circuits courts			
5.2 Disponibilité et commercialisation des produits locaux (accès aux épiceries, restaurants, etc.)			

TABLEAU 3-6 THÈME 6 :
MAIN D'ŒUVRE
ET RELÈVE AGRICOLE

FORCES		FAIBLESSES	
Forte présence de la main d'œuvre familiale	Augmentation du nombre d'entreprises agricoles n'ayant pas de relève prévue (propriétaires prévoyant vendre d'ici 5 ans)	Taux élevé de la relève établie grâce à un démarrage d'entreprise	Manque de relève non familiale
	Méconnaissance de la formation continue existante		Méconnaissance des lots disponibles pour le démarrage d'une entreprise
	Accès à de la main d'œuvre qualifiée, autonome, non familiale		
CONTRAINTE		OPPORTUNITÉS	
Accès difficile pour la relève non apparentée (coût de production très élevé, machinerie, etc.)	Présence de fermes de 28 hectares et moins – facilite l'accès à la terre	Investissement important pour l'établissement de la relève	Accessibilité à la formation dans la région de Lanaudière
Difficulté administrative du transfert des entreprises agricoles	Opportunité de stage en milieu agricole		Possibilité de faire une demande à portée collective en vertu de volet 2 de l'article 59 de la LPTAA
ENJEUX PRIORITAIRES			
6.1 Reconnaissance du métier d'agriculteur			
6.2 Transfert de connaissances et de compétences vers la relève (mentorat, stage, formation, etc.)			
6.3 Accessibilité à la terre			

CHAPITRE 4

VISION CONCERTÉE ET ORIENTATIONS



La vision concertée du PDZA donne la ligne directrice pour la réalisation des actions en édictant la vision d'avenir du développement de l'agriculture en Matawinie pour les 20 prochaines années.

Cette vision, découlant du portrait et du diagnostic, a été élaborée en collaboration avec le Comité technique du PDZA pour être ensuite validée par la Table de concertation du PDZA, et finalement adoptée par le Conseil de la MRC de Matawinie :

Terre de contraste et de diversité, riche de ses paysages agricoles et forestiers, la MRC de Matawinie se positionne comme un leader du secteur agrotouristique. Soucieuse d'offrir un milieu sain et stimulant pour le développement agricole, la MRC de Matawinie soutient l'émergence de nouvelles productions tout en valorisant l'agriculture existante. Conséquemment, elle entend favoriser la synergie et la cohabitation entre les différents acteurs du milieu afin de promouvoir l'agriculture, laquelle est un pilier important de la vitalité économique du territoire.

**AFIN DE CONCRÉTISER LA VISION CONCERTÉE,
SIX ORIENTATIONS ONT ÉTÉ DÉTERMINÉES,
EN FONCTION DES THÈMES DÉFINIS AU DIAGNOSTIC**



1

**FAVORISER LA COMPLÉMENTARITÉ DE L'OFFRE
AGROTOURISTIQUE AVEC LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES
ET RÉCRÉATIVES EXISTANTES SUR LE TERRITOIRE**

Il y a présence d'une multitude d'activités récréotouristiques sur le territoire de la MRC de Matawinie, dont celles pratiquées dans les parcs régionaux. De concrétiser la complémentarité de ce secteur avec l'agrotourisme permettra de dynamiser ce dernier déjà en effervescence en Matawinie.

2

**SOUTENIR LA RELÈVE AGRICOLE EN FAVORISANT
L'ACCESSIBILITÉ AUX TERRES, EN ENCOURAGEANT LE
RÉSEAUTAGE ET LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES**

Afin de dynamiser l'occupation de la zone agricole, il apparaît primordial de mettre en place des actions qui faciliteront l'établissement de cette relève, qu'elle soit familiale, non apparentée ou en démarrage d'une nouvelle entreprise.

3

**ENCOURAGER LA TRANSFORMATION À LA FERME ET
L'ÉMERGENCE DE PRODUCTIONS AGRICOLES À FORT
POTENTIEL ET CELLES DE NICHE**

La transformation à la ferme est un secteur créateur d'emploi et qui générerait des retombées directes dans l'économie locale des municipalités de la MRC.

Il y a présence de plusieurs productions agricoles avec de forts potentiels en Matawinie, comme l'acériculture et les PFNL, et le contexte biophysique de la Matawinie favorise l'implantation de productions de niche. D'encourager ces productions à s'établir en Matawinie serait aussi créateur d'emploi, tout en permettant d'occuper plus concrètement la zone agricole.

4

**FAVORISER LA RECONNAISSANCE DU RÔLE DE
L'AGRICULTURE DANS LE DÉVELOPPEMENT DES
COLLECTIVITÉS EN INCITANT À LA COHABITATION
HARMONIEUSE DES ACTIVITÉS**

Les nombreuses activités de consultation menées dans le cadre de l'élaboration du PDZA ont permis de constater l'importance de valoriser le rôle de l'agriculture dans la communauté. Au-delà du rôle de production, l'agriculture contribue au maintien du paysage, au développement touristique et à l'occupation du territoire. Cette reconnaissance permettra, entre autres, de créer des liens entre le monde agricole et non agricole.

5

**FAVORISER LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR
DES PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS**

Le contexte géophysique de la Matawinie contribue à la présence de nombreux paysages exceptionnels qui reflètent l'histoire du développement de la MRC. Il apparaît primordial de les protéger, mais aussi de les mettre en valeur pour partager cette richesse avec les différents utilisateurs du territoire.

6

**MAINTENIR ET OPTIMISER L'OCCUPATION DYNAMIQUE
DU TERRITOIRE AGRICOLE**

La zone agricole représentant seulement 6 % du territoire municipalisé de la MRC affiche un taux d'occupation de 47 %. Il va de soi qu'il faut maintenir son occupation actuelle, mais aussi l'accroître.

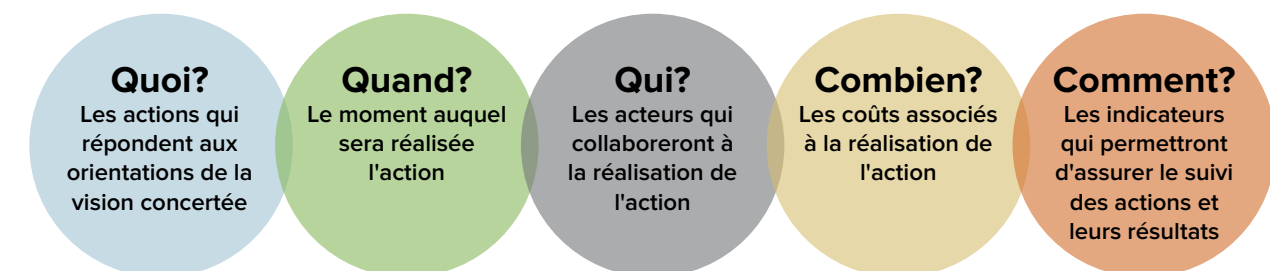
C'est en concrétisant les orientations mentionnées précédemment et surtout les actions qui figurent au plan d'action du PDZA qu'il sera possible d'optimiser l'occupation dynamique du territoire agricole afin de voir son taux d'occupation augmenter dans les années à venir.

CHAPITRE 5

PLAN D'ACTION

Le plan d'action constitue l'étape charnière du PDZA. Il permet de répondre aux enjeux prioritaires soulevés dans l'élaboration du diagnostic de la zone agricole et de concrétiser la vision d'avenir du développement de l'agriculture en Matawinie pour les 20 prochaines années.

Les 14 actions édictées au Tableau 5-1, qui ont été déterminées en collaboration avec les différents comités de travail du PDZA et adoptées par le Conseil de la MRC de Matawinie, répondent aux cinq questions illustrées ci-dessous. Afin d'optimiser la réalisation des actions du PDZA, il a été préconisé de ne pas inclure d'actions déjà prévues dans les documents de planification des organismes partenaires. La MRC de Matawinie collaborera étroitement avec ces organismes pour la réalisation des actions qu'ils ont prévues en Matawinie et qui sont en lien avec le PDZA.



La mise en œuvre du plan d'action s'échelonnera sur une période de cinq ans et la réalisation des actions a été prévue à court, moyen et long termes. Par contre, avant de réaliser les 14 actions, une action transversale devra être mise en place afin d'assurer la réussite du PDZA, soit la création d'un comité de suivi. Il aura comme principal mandat de suivre l'accomplissement du PDZA et de recommander au Conseil de la MRC les actions à mettre en œuvre annuellement (par l'élaboration d'une fiche projet détaillant les étapes à franchir pour la réalisation de l'action) et, s'il y a lieu, les modifications à apporter au document.

Les 14 actions ne couvrant pas entièrement l'ensemble des enjeux prioritaires identifiés, un nouveau plan d'action pourra être élaboré à la suite de la réalisation des 14 actions.

TABLEAU 5-1 PLAN D'ACTION DU PDZA DE LA MRC DE MATAWINIE ORIENTATIONS 1 ET 2



LÉGENDE

* Court terme = 0 à 1 an
 Moyen terme = 1 à 3 ans
 Long terme = 3 à 5 ans

** \$ = - de 5 000 \$
 \$\$ = 5 000 \$ à 49 999 \$
 \$\$\$ = 50 000 \$ et +

Orientation 1 – Favoriser la complémentarité de l'offre agrotouristique avec les activités touristiques et récréatives existantes sur le territoire

ACTIONS	ÉCHÉANCIER*	ACTEURS PRESENTIS		\$**	INDICATEURS
		RESPONSABLES	PARTENAIRES		
1. Élaborer un coffre à outils pour l'affichage agrotouristique <hr/> ENJEUX PRIORITAIRES 2.2 Visibilité entreprises agrotouristiques 2.3 Complémentarité récréotourisme et agrotourisme	Court terme	MRC	Producteurs agrotouristiques Municipalités CDBL Tourisme Lanaudière Chambres de commerce MTMDET	\$	Nombre d'outils réalisés Nombre d'outils appliqués

Orientation 2 – Soutenir la relève agricole en favorisant l'accessibilité aux terres, en encourageant le réseautage et le transfert de connaissances

ACTIONS	ÉCHÉANCIER*	ACTEURS PRESENTIS		\$**	INDICATEURS
		RESPONSABLES	PARTENAIRES		
2. Évaluer la possibilité de créer une coopérative de partage de la main d'œuvre <hr/> ENJEUX PRIORITAIRES 1.5 Accessibilité terre producteurs non agricoles 6.2 Transfert de connaissances vers la relève	Court terme	MRC (SDLR)	CDR UPA SADC Cégep de Joliette Emploi Québec (MESI)	\$	Possibilité de créer une coopération évaluée

PDZA
MRC
MATAWINIE

PDZA
MRC
MATAWINIE

TABLEAU 5-1 PLAN D'ACTION DU PDZA DE LA MRC DE MATAWINIE ORIENTATION 3



LÉGENDE

* Court terme = 0 à 1 an
 Moyen terme = 1 à 3 ans
 Long terme = 3 à 5 ans

** \$ = - de 5 000 \$
 \$\$ = 5 000 \$ à 49 999 \$
 \$\$\$ = 50 000 \$ et +

Orientation 3 – Encourager la transformation à la ferme et l'émergence de productions agricoles à fort potentiel et celles de niche

ACTIONS	ÉCHÉANCIER*	ACTEURS PRESENTIS		**	INDICATEURS
		RESPONSABLES	PARTENAIRES		
<p>3. Collaborer à l'analyse du potentiel acéricole en partenariat avec la TGIRT</p> <p>.....</p> <p>ENJEUX PRIORITAIRES</p> <p>2.4 Développement créneau agroforesterie (PFNL) 4.2 Expansion de l'acériculture</p>	Moyen terme	TGIRT	MRC UPA – syndicat acéricole MFFP MERN	\$\$\$	Portrait du potentiel réalisé Connaissance du nombre d'entailles
<p>4. Élaborer une étude de faisabilité pour l'implantation d'un abattoir et d'une usine de transformation de proximité</p> <p>.....</p> <p>ENJEUX PRIORITAIRES</p> <p>5.2 Commercialisation des produits locaux</p>	Long terme	MRC (SDLR)	CDBL UPA MAPAQ MESI	\$\$\$	Étude de faisabilité réalisée
<p>5. Soutenir la stratégie de commercialisation des produits agroalimentaires de la Matawinie (ex. : circuits courts)</p> <p>.....</p> <p>ENJEUX PRIORITAIRES</p> <p>2.2 Visibilité entreprises agrotouristiques 2.3 Complémentarité récréotourisme et agrotourisme 5.1 Implantation de circuits courts 5.2 Commercialisation des produits locaux</p>	Court terme	CDBL MRC	MRC (SDLR) SADC MAPAQ	\$\$	Nombre d'entreprises participantes
<p>6. Soutenir l'émergence d'entreprises agricoles dont le développement repose sur de nouveaux modèles d'exploitation ainsi que sur l'innovation</p> <p>.....</p> <p>ENJEUX PRIORITAIRES</p> <p>1.1 Remise en culture de terres en friche 1.4 Implantation de fermes de petite superficie 3.1 Pratique agricole adaptée au territoire 3.2 Choix de production en fonction du contexte biophysique 4.3 Émergence des productions biologiques 4.5 Développement de productions de niche 5.2 Commercialisation de produits locaux</p>	Moyen terme	MRC (SDLR)	Union paysanne UPA MAPAQ Municipalité de Saint-Damien CDBL SADC	\$\$	Nombre d'entreprises soutenues Nombre d'entreprises implantées avec soutien Nombre d'entreprises soutenues de 5 ans d'ancienneté

TABLEAU 5-1 PLAN D'ACTION DU PDZA DE LA MRC DE MATAWINIE ORIENTATION 4



LÉGENDE
 * Court terme = 0 à 1 an
 Moyen terme = 1 à 3 ans
 Long terme = 3 à 5 ans
 ** \$ = - de 5 000 \$
 \$\$ = 5 000 \$ à 49 999 \$
 \$\$\$ = 50 000 \$ et +

Orientation 4 – Favoriser la reconnaissance du rôle de l'agriculture dans le développement des collectivités en incitant à la cohabitation harmonieuse des activités					
ACTIONS	ÉCHÉANCIER*	ACTEURS PRESENTIS		**	INDICATEURS
		RESPONSABLES	PARTENAIRES		
7. Distribuer des paniers de produits locaux « Bienvenue en Matawinie » aux nouveaux résidents <hr/> ENJEUX PRIORITAIRES 2.2 Visibilité entreprises agrotouristiques 6.1 Reconnaissance du métier d'agriculteur	Court terme	MRC	CDBL	\$	Nombre de nouvelles familles jointes
8. Mettre sur pied un projet de marché itinérant faisant la promotion des produits maraichers et agroalimentaires <hr/> ENJEUX PRIORITAIRES 5.1 Implantation de circuits courts 5.2 Commercialisation des produits locaux 6.1 Reconnaissance du métier d'agriculteur	Moyen terme	MRC	Municipalités CDBL Producteurs agricoles Producteurs agrotouristiques CISSSL	\$\$\$	Nombre d'entreprises participantes Nombre d'événements Revenus
9. Mettre sur pied une plateforme de diffusion comprenant les formations offertes, un service de mentorat, les programmes de subventions ainsi que la liste des évènements et festivals offerts en Matawinie 9.1 Recenser les guides d'informations sur la législation municipale et provinciale en agriculture 9.2 Recenser les guides d'informations faisant la promotion du bon voisinage entre résidents et agriculteurs pour promouvoir une cohabitation harmonieuse 9.3 Recenser les guides de bonnes pratiques agroenvironnementales <hr/> ENJEUX PRIORITAIRES 3.1 Pratiques agricoles adaptées au territoire 3.2 Choix productions en fonction contexte biophysique 4.3 Émergence productions biologiques 4.4 Implantation producteurs maraîchers 4.5 Développement productions de niche 6.1 Reconnaissance du métier d'agriculteur 6.2 Transfert de connaissances vers la relève	Court terme	MRC	Municipalités CDBL UPA SADC MAPAQ Cégep de Joliette Union Paysanne MESI	\$\$	Fréquentation de la page Nombre d'outils recensés

TABLEAU 5-1

PLAN D'ACTION DU PDZA DE LA MRC DE MATAWINIE ORIENTATION 5



LÉGENDE

* Court terme = 0 à 1 an	** \$ = - de 5 000 \$
Moyen terme = 1 à 3 ans	\$\$ = 5 000 \$ à 49 999 \$
Long terme = 3 à 5 ans	\$\$\$ = 50 000 \$ et +

Orientation 5 – Favoriser la protection et la mise en valeur des paysages agricoles et forestiers					
ACTIONS	ÉCHÉANCIER*	ACTEURS PRESENTIS		**	INDICATEURS
		RESPONSABLES	PARTENAIRES		
10. Caractériser les cours d'eau agricoles afin de réaliser un plan quinquennal de travaux à effectuer <hr/> ENJEUX PRIORITAIRES 1.6 Entretien des cours d'eau agricole	Long terme	MRC	UPA OBV MAPAQ (conseillers agricoles) MDDELCC	\$\$\$	Kilomètres de cours d'eau caractérisés
11. Élaborer un projet pilote de charte des paysages agricoles 11.1 Effectuer un inventaire du patrimoine bâti agricole <hr/> ENJEUX PRIORITAIRES 2.1 Mise en valeur des paysages et du patrimoine bâti	Long Terme	MRC	Municipalités Chaire des paysages (UdM et UQTR) MAMOT MCC Tourisme Lanaudière UPA et Union paysanne	\$\$\$	Charte des paysages élaborée

TABLEAU 5-1 PLAN D'ACTION DU PDZA DE LA MRC DE MATAWINIE ORIENTATION 6



LÉGENDE

* Court terme = 0 à 1 an
 Moyen terme = 1 à 3 ans
 Long terme = 3 à 5 ans

** \$ = - de 5 000 \$
 \$\$ = 5 000 \$ à 49 999 \$
 \$\$\$ = 50 000 \$ et +

Orientation 6 – Maintenir et optimiser l’occupation dynamique du territoire agricoles					
ACTIONS	ÉCHÉANCIER*	ACTEURS PRESENTIS		**	INDICATEURS
		RESPONSABLES	PARTENAIRES		
12. Assurer la concordance du PDZA avec le schéma d’aménagement et toute autre planification d’organismes partenaires <hr/> ENJEUX PRIORITAIRES 1.3 Maintien des acquis agricoles 1.4 Implantation fermes petites superficies 2.1 Mise en valeur des paysages et du patrimoine bâti 2.3 Complémentarité récréotourisme et agrotourisme 2.5 Implantation circuits cyclotourisme 4.2 Expansion de l’acériculture	Court terme	MRC	Comité aménagement – CAR Organismes de bassins versants SDPRM	\$	Contenu harmonisé
13. Créer une vigie sur la filière avicole <hr/> ENJEUX PRIORITAIRES 1.3 Maintien des acquis agricoles 4.1 Pérennité de la filière avicole	Moyen terme	UPA – syndicat avicole	MRC (SDLR) CDBL	\$	Vigie créée
14. Joindre le réseau banquedeterres.ca 14.1 Analyser le potentiel de valorisation des terres en friche <hr/> ENJEUX PRIORITAIRES 1.1 Remise en culture des terres en friche 1.2 Maintien intégrité zone agricole 1.5 Accessibilité terre producteurs non agricoles 6.3 Accessibilité à la terre	Moyen terme	MRC	Municipalités Banque de terres agricoles UPA	\$\$\$	Inscription à Banquedeterres.ca réalisée Caractérisation des terres en friche complétée

PDZA

PDZA

M
R
C
M
A
T
A
W
I
N
I
E

M
R
C
M
A
T
A
W
I
N
I
E

BIBLIOGRAPHIE

AGIR Maskinongé

Plan directeur de l'eau, Zone de gestion intégrée des ressources en eau de la rivière Maskinongé, mars 2011

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Le portrait de l'agroforesterie au Québec, Sommaire exécutif, mars 2007, 16 pages

Aménagement Bio-Forestier Rivest

Évaluation du potentiel de cueillette des champignons forestiers comestibles de la Matawinie, 2012, 85 pages

Bassin versant Saint-Maurice (BVSM)

Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Maurice, novembre 2014

Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption

Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière L'Assomption, Joliette, mars 2006, 444 pages incluant les annexes

COUTU, Hubert

Histoire de l'agriculture de la MRC de Matawinie, 2014

DE BAETS N., GARIÉPY S., VÉZINA A.

Le portrait de l'agroforesterie au Québec, sommaire exécutif, Gouvernement du Canada, mars 2007

École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal

Chaire en paysage et environnement, Les paysages de l'ordinaire : révéler, créer, infléchir – Dix projets de mise en valeur des paysages du canton de Kildare, 2006

FUPAL

Pour que vivent bêtes et gens. Histoire de l'agriculture de la région de Lanaudière, 1984

GRÉGOIRE, Chantale

Rapport agronomique pour PDZA, 2014, 23 p.

MAPAQ et Agriculture et Agroalimentaire Canada

Fiche technique : L'implantation de zones tampons en milieu agricole, août 2013, 24 pages

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version décembre 2012 et août 2013) et 2004 (version janvier 2005)

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Guide d'élaboration Plan de développement de la zone agricole, 2011, 41 p.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Plan de développement de la zone agricole – Comment établir un bon diagnostic?, 2015, 11 p.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Plan de développement de la zone agricole – La consultation et la mobilisation, 2015, 11 p.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Profil bioalimentaire de Lanaudière – MRC de Matawinie, 2002, 34 p.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Portrait statistique du secteur agricole de Lanaudière 2004-2010, 2014, 26 p.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Direction des politiques, des analyses et de la planification stratégique; Recensement de la relève agricole établie 2011, 55 p.

MRC de Matawinie

Plan d'aménagement intégré du territoire public intramunicipal, 2011

MRC de Matawinie

SADR de 2^e remplacement, juillet 2014

Organisme de bassin versant de la rivière Bayonne

Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Bayonne, septembre 2015

SADC Matawinie

Répertoire des entreprises Lanaudière, secteur PFNL et produits de cultures émergentes 2016

Statistique Canada

Recensements de la population de 1996 à 2011, recensements de l'agriculture de 1981 à 2011 et enquête auprès des ménages de 2011

Université du Québec

Institut national de recherche scientifique insrs-eau, Symposium sur la gestion de l'eau au Québec, vol.2 : L'état de l'eau au Québec, actes du symposium, Montréal et Jean-Pierre Villeneuve, Alain N. Rousseau et Sophie Duchesne, Le capital eau, son potentiel et ses usages – Les eaux souterraines rédigé par Olivier Banton, 1998, page 47

RÉFÉRENCES INTERNET

Archibio :

<http://www.archibio.qc.ca/decouvrez-permaculture>

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement :

<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/prod-porcine/documents/Bio115.pdf>

Canards Illimités Canada :

<http://www.canards.ca/en-apprendre-plus-sur-les-milieux-humides/que-font-les-milieux-humides/>

CRAAQ :

<https://www.craaq.qc.ca/documents/files/agrotourisme/1%20-%20L%E2%80%99agrotourisme.pdf>

Goûtez Lanaudière :

<http://www.goutezlanaudiere.ca/>

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), 2015

MAPAQ :

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/lanaudiere/VraiProfil/Pages/profilregion.aspx>
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Production/Pages/alimentsbio.aspx>

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt :

<http://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-lagro-ecologie>

Ressources naturelles Canada :

<http://www.rusticitedesplantes.gc.ca/>

Ressources naturelles Canada :

<http://www.rncan.gc.ca/forets/canada/services-produits-ecosystemes/13204>



PDZA,

M
R
C

M
A
T
A
W
I
N
I
E

PDZA,

M
R
C

M
A
T
A
W
I
N
I
E